



RAPPORT NATIONAL INITIAL DE L'ÉRYTHRÉE (1999-2016)

*Sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des
peuples (Charte africaine)*

**28 mars 2017
Etat d'Erythrée,
Ministère des Affaires étrangères**



SOMMAIRE

N	Titre	Sous-titre	Page
	Rapport national initial de l'Érythrée à la CADHP		1
	PREMIÈRE PARTIE : APERÇU GENERAL		
A	Contexte de développement postindépendance		1
B	Efforts juridiques et institutionnels en faveur du développement		
	(i) Cadre politique		4
	(ii) Instruments et traités internationaux et régionaux		5
	DEUXIÈME PARTIE : Mise en œuvre, Progrès et Défis		
	Des progrès reposant essentiellement sur l'égalité des droits et des chances		6
C	Droits politiques/démocratiques et Développement		
	(i) <i>Progrès accomplis dans la concrétisation des priorités législatives et de gouvernance</i>		7
	(ii) <i>Droits et devoirs des citoyens à renforcer la gouvernance</i>	<i>Processus législatif et Connaissance du public</i>	8
		<i>Processus législatif et Consultations publiques</i>	8
		<i>Pouvoir citoyen en faveur des droits démocratiques et Participation</i>	9
		<i>La gouvernance locale comme base solide de l'État</i>	9
		<i>Processus consultatifs témoignant de l'unité entre population et dirigeants</i>	10
		<i>Participation à la vie politique et Rôle du FPDJ</i>	11
	(iii) <i>Système judiciaire et Droit à un procès équitable</i>	<i>Maintien de la justice</i>	11
		<i>Accès et Couverture équitables</i>	13
		<i>Procédure et pratique judiciaires</i>	14
		<i>Affaires judiciaires et Règlement des litiges</i>	14

		<i>Tolérance zéro vis-à-vis de la corruption</i>	15
	(iv) <i>Organismes et pratiques d'application de la loi</i>		16
	(v) <i>Des libertés fondamentales</i>	<i>Religion</i>	18
		<i>Organisations sociales et liberté de réunion</i>	20
		<i>Liberté d'expression</i>	21
		<i>Droits des personnes détenues</i>	22
D	Droits socio-économiques et culturels		
	<i>Efforts nationaux et Cadre d'orientation</i>		23
	(i) <i>Conditions de vie décentes pour tous</i>	<i>Sécurité alimentaire et Droits fondamentaux</i>	25
		<i>Droit à la santé</i>	29
		<i>Droit à l'eau</i>	34
		<i>Éducation et droits de l'homme</i>	35
	(ii) <i>Droit de participer à la vie culturelle</i>		43
	(iii) <i>Promouvoir des conditions de vie décentes</i>		46
	(iv) <i>Sécurité et Protection sociales</i>		
		<i>Soutien aux familles des martyrs</i>	47
		<i>Régime de pension</i>	48
		<i>Faire face aux effets de la guerre, des catastrophes et de la sécheresse</i>	48
		<i>Protection de la famille en tant qu'institution sociale</i>	50
	(v) <i>Droits relatifs au travail et conditions de travail</i>		51
	TROISIÈME PARTIE : Construction nationale et Droits des populations		
6	Droit au développement		59
	(i) <i>Souveraineté égale et indépendance politique de l'Érythrée</i>		59
	(ii) <i>Répartition et utilisation équitables des richesses et ressources</i>		60
	(iii) <i>Souveraineté sur les richesses et ressources de l'Érythrée</i>		62
	(iv) <i>Orientation pragmatique du développement au niveau</i>		

	<i>macroéconomique</i>		
		<i>La Campagne de développement Warsay Yikealo</i>	63
		<i>Le principe du développement élargi</i>	64
	(v) Droit au développement et Enjeux ayant une incidence sur le tissu social		
		<i>Éducation de la nouvelle génération</i>	64
		<i>L'allégation implicite et fausse de travail forcé concernant le Service national</i>	67
		<i>Droits fonciers et Gestion foncière</i>	67
		<i>Efforts de développement ciblant les communautés et les villages isolés</i>	68
		<i>Érythréens de la diaspora</i>	69
		<i>Migration et Trafic d'êtres humains</i>	70
		<i>Politisaiton de la question des droits de l'homme contre l'Érythrée</i>	71
	(vi) Réussir un saut qualitatif		72
F	Droit des peuples à la paix et la sécurité internationales		
	(i) Menaces extérieures existentielles et Implications		72
	(ii) Défense de la sécurité nationale		73
	(iii) Réfugiés accueillis en Érythrée		74
8	Égalité et autonomisation des femmes		
	(i) Égalité des femmes		
		<i>Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</i>	74
		<i>Nationalité/Citoyenneté</i>	75
		<i>Discrimination positive et implications politiques</i>	76
	(ii) Autonomisation des Femmes		
		<i>Vie politique et publique</i>	76
		<i>Autonomisation économique</i>	77
		<i>Dignité et sécurité des femmes</i>	78
		<i>Mariage et relations familiales</i>	81
		<i>Trafic des femmes et Exploitation de la prostitution</i>	81
	<i>Rôle de l'Union nationale des femmes érythréennes</i>		81
H	Droits et développement des enfants		
	(i) Les enfants et l'avenir		84

	(ii) <i>Efforts intégrés en faveur de la réalisation des droits des enfants</i>		95
	(iii) <i>Les Enfants vulnérables</i>		
		<i>Approche systématique à la protection des enfants orphelins</i>	84
		<i>Enfants en contact avec la loi</i>	86
		<i>9.3.2 Enfants et conflits armés</i>	87
I	<i>Droits et bien-être des personnes handicapées</i>		
	(i) <i>Garantie et protection des droits des personnes handicapées</i>		87
	(ii) <i>Efforts en faveur de la réalisation des droits fondamentaux des personnes handicapées</i>		89
	(iii) <i>Promotion de l'approche communautaire en matière de protection des droits et de soutien des handicapés</i>		91
	(iv) <i>Services de santé spéciaux pour personnes handicapées</i>		92
	(v) <i>Éducation spécialisée</i>		92
	(vi) <i>Cadre organisationnel des personnes handicapées</i>		93
11	<i>Droit des populations à un environnement satisfaisant</i>		
	(i) <i>Mesures institutionnelles et juridiques</i>		94
	(ii) <i>Sécurité de l'environnement et lutte contre la désertification</i>		109
	(iii) <i>Protection de l'environnement marin</i>		95
	(iv) <i>Défi énergétique et Environnement</i>		96
	(iv) <i>Pratique en matière de protection environnementale dans le secteur minier</i>		96
	(v) <i>Protection de l'environnement, et Élimination et recyclage des déchets</i>		97
	Quatrième Partie : Droits de l'homme et Engagement/Coopération de l'Érythrée au plan international		98
	Conclusion - Consolidation des Progrès accomplis et marche à suivre		100

RAPPORT NATIONAL : PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

1. L'État d'Érythrée soumet en un seul document son Rapport initial et ses huit rapports périodiques dus depuis qu'il a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine). Le présent rapport, qui couvre la période 1999-2016, a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 62 de la Charte africaine, sous la houlette du ministère des Affaires étrangères en coordination avec les autres ministères et institutions concernés, ainsi que les associations nationales.
2. Les ministères et organisations civiques nationales concernés ont contribué à la préparation de ce rapport en tenant dûment compte des objectifs et du but de la Charte africaine. Ils ont tous participé à l'élaboration du document et aux discussions subséquentes ayant mené à sa finalisation. Plusieurs réunions ont été consacrées à l'évaluation de l'authenticité des renseignements et données fournis durant les phases d'élaboration et de finalisation du rapport. En termes de portée, le rapport met l'accent sur la mise en œuvre des obligations de l'Érythrée découlant de la Charte de Banjul et d'autres instruments régionaux et internationaux pertinents qui ont une incidence directe sur la jouissance des droits de l'homme et des peuples. Du point de la couverture, il fait état des réalisations concrètes et des bonnes pratiques capitalisés, ainsi que des défis rencontrés depuis la ratification par l'Érythrée de la Charte africaine en 1999.
3. Le Rapport a été préparé conformément aux Lignes directrices de la Commission en matière d'établissement de rapports. En tant que rapport unique couvrant la période 1999 - 2016, il est organisé de manière à donner une vue d'ensemble détaillée des exigences stipulées dans ces lignes directrices et couvre tous les domaines de la Charte. L'objectif est de rendre compte des efforts que déploie l'Érythrée pour mettre en œuvre et garantir les droits et devoirs des citoyens, mais également en matière de coopération en faveur de la promotion des droits de l'homme et des peuples. Il vise en outre à renforcer le dialogue constructif entre l'Érythrée et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Le rapport comporte quatre parties, dont la première présente le cadre général de la situation des droits de l'homme dans le pays, la deuxième met en exergue les réalisations accomplies et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces droits, la troisième met l'accent sur les droits des populations et la quatrième traite de l'engagement de l'Érythrée en faveur de la coopération internationale en matière de droits de l'homme.

PREMIÈRE PARTIE : APERÇU GÉNÉRAL

Contexte de développement postindépendance

4. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Érythrée a été la cible et la victime d'un nouvel ordre international visant à promouvoir les objectifs géopolitiques ainsi que les intérêts économiques des États-Unis et de leurs alliés. Le peuple érythréen s'est ainsi vu refuser le droit à l'autodétermination et à l'indépendance et contraint de recourir à une lutte de libération nationale. Bien que conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (14 décembre 1960), cette lutte de libération nationale n'a pas été reconnue par la communauté internationale. Au bout d'une guerre de libération de 30 ans qui a coûté la vie à plus de 65 000 combattants de la liberté et causé plus de 200 000 martyrs parmi les civils, l'Érythrée a obtenu la victoire le 24 mai 1991.
5. À l'indépendance, le nouveau gouvernement a hérité d'une économie dévastée, d'infrastructures ruinées et de services sociaux inexistantes, et la charge imposée par l'édification de la nation a été excessivement ardue. L'Érythrée s'est attelée à la tâche de reconstruction nationale avec une vision claire de la création d'un État, d'une économie et d'un tissu social viables. Les idéaux du nationalisme, de la justice sociale et de la morale progressiste incarnés par la lutte de libération formaient ainsi la base de cette vision. Aussi, l'État s'est fixé comme objectifs, l'unité nationale et le renforcement de la citoyenneté, la préservation de l'intérêt national et la transformation culturelle. À cet effet, il a adopté une ligne politique indépendante et des approches de développement pragmatiques centrées sur le caractère décisif du facteur humain.
6. Après beaucoup de travail acharné, les bases d'un développement intégral fondé sur la justice sociale ont été jetées. Pour ce qui est du processus politique de construction de la nation, les institutions étatiques se mettent en place à un rythme raisonnable et les différents niveaux d'administration et de pouvoir du peuple évoluent. De même, l'économie progresse de manière constante et s'apprête à décoller après tant d'efforts. Par ailleurs, les capacités et institutions nationales avancent à un rythme raisonnablement satisfaisant. En outre, la stratégie sociale visant à éliminer la pauvreté et à assurer un niveau de vie suffisant aux populations

- L'espérance de vie est passée de 46 ans en 1991 à 63,7 ans (rapport IDH homme / femme 2015)
- Le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 30% à 67% (EDS 2010)
- La population étudiante est passée de 200 000 à 605 932 (MdE 2016), les taux nets d'inscription dans les écoles primaires de 30% en 1993 à 85% en 2015 (Rapport OMD 2015)
- L'accès des ménages à une eau propre et suffisante a augmenté de 85% et l'électricité de 43,5%,
- Un total de 103 801 logements construits. (Rapport OMD 2015, OSN 2015)
- 1100 villages ont eu accès à une eau potable suffisante
- Le taux de mortalité maternelle est passé de 1700 pour 100 000 en 1990 à 352 en 2015 (Rapport OMD 2015, Office national des statistiques (NSO 2015)
- Le taux de mortalité infantile est passé de 93 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 34 en 2015 (Rapport OMD 2015 ou «OSN 2015)
- La mortalité des moins de cinq ans est passée de 151 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 47 en 2015 (rapport OMD 2015 et «OSN 2015)

commence à porter ses fruits (*voir indicateurs dans l'encadré*). Les réalisations exceptionnelles du pays sont largement reconnues malgré le manque de ressources et un environnement régional hostile peu favorable au développement en toute liberté.

7. La politique étrangère de l'Érythrée met en avant l'intérêt national, le respect de la souveraineté, la coexistence pacifique et la coopération fondée sur le partenariat. La campagne d'encerclement diplomatique menée, au cours des 19 dernières années, contre l'Érythrée dans le cadre de la poursuite d'intérêts géopolitiques au niveau de la région n'a pas réussi à faire plier notre nation. En revanche, la politique étrangère de l'Érythrée, sous-tendue par une position politique indépendante, a prospéré tout en poursuivant les objectifs ci-après :

- Promouvoir des relations et une coopération favorables au développement national
- Soutenir la paix, la sécurité et le développement au niveau de la région
- Contribuer à la préservation de la paix, de la sécurité et au développement dans le monde
- Protéger les droits et intérêts des Érythréens vivant à l'étranger et garantir leur participation et leur contribution au développement national du pays

8. Le climat de paix et de stabilité qui prévaut dans le pays traduit l'effet cumulé des différents progrès accomplis sur tous les plans depuis l'indépendance. L'Érythrée demeure une oasis de cohésion et d'harmonie dans une région agitée par des clivages ethniques et religieux. C'est le résultat du travail positif accompli pendant la lutte armée et renforcé par des politiques prudentes mises en œuvre par la suite dans l'Érythrée indépendante. Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire pour parachever le processus de construction nationale, et l'Érythrée, en tant que jeune nation, fait face à des défis que le gouvernement s'efforce continuellement de relever. Cela dit, les processus et structures en place reflètent l'émergence d'une approche systémique mise en œuvre par des politiques et programmes respectueux de tous les droits.

9. En effet, l'Érythrée est le produit d'une lutte pour les droits de l'homme dont les idéaux s'incarnent dans la promotion du respect de la dignité humaine, de la sécurité et du développement. Aussi, les droits de l'homme sont intégrés dans le processus de construction nationale, mais également à tous les niveaux, ainsi que dans tous les secteurs, politiques et programmes. La promotion de l'égalité des droits et des chances est au cœur de tous les efforts consentis, lesquels reposent sur les principes suivants :

- l'interdépendance entre paix, sécurité, droits de l'homme et développement
- l'harmonie entre droits individuels et devoirs collectifs
- l'indivisibilité des droits de l'homme et l'importance d'un développement intégral

- la détermination des priorités par rapport au contexte, aux besoins et à l'objectif d'amélioration de la condition humaine
- la non-politisation des droits de l'homme ainsi que l'encouragement du dialogue et de la coopération

10. Les avancées accomplies dans tous les domaines ont eu des effets positifs notables sur la jouissance des droits de l'homme. De même, l'égalité des droits et des chances est promue et garantie par la législation nationale. En conséquence, des progrès ont été réalisés dans la protection de la dignité humaine, la promotion de l'accès équitable à des services de qualité, la distribution et l'utilisation équitable des ressources, mais également la création d'un capital humain critique et décisif. De plus, la participation citoyenne responsable est renforcée. Par conséquent, l'Érythrée est un état de droit et tous les droits et libertés y sont garantis.

11. La période qui a suivi l'indépendance jusqu'en 1998, marquée par une transformation socio-économique et politique rapide, a toutefois été perturbée par la guerre d'agression de l'Éthiopie (1998-2000) déclenchée sous le prétexte d'un différend frontalier. L'Érythrée fait également l'objet de sanctions injustes de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces mesures font partie des menaces existentielles extérieures qui pèsent en permanence sur le pays et visant à contrecarrer ses efforts de construction nationale. Par ailleurs, l'Érythrée a connu une grave sécheresse au cours de la période 1999-2004. Malgré leur impact, les défis susmentionnés n'ont pas fait reculer la nation dans sa marche vers le progrès. En outre, l'Érythrée n'a ni renoncé à ses droits souverains ni abandonné sa ligne politique indépendante face à ces difficultés. Son engagement et ses efforts en faveur des droits de l'homme se sont poursuivis, et le cadre institutionnel et juridique mis en place y a joué un rôle déterminant.

A. Efforts juridiques et institutionnels en faveur du développement

(i) Création d'un Cadre politique

12. En application à la Proclamation 22/1992, un référendum supervisé par une équipe internationale a été organisé en avril 1993, et 99,8% des participants ont voté en faveur de l'indépendance. A travers le processus et l'issue de ce scrutin, le peuple et ses dirigeants ont montré un niveau de conscience, de dévouement et de capacité suffisant pour édifier une nation. Ainsi, la création d'un environnement et d'une base propices à la construction de la nation reste la première priorité. À cet égard, le Programme national démocratique adopté par le Front de libération du peuple érythréen (FLPE) pendant la lutte de libération a guidé les efforts de transformation de la société après l'indépendance.

13. Après le référendum, le FLPE a, en février 1994, tenu son 3^{ème} Congrès qui a approuvé la Charte nationale et au cours duquel il est devenu le Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ). En tant que feuille de route politique, la Charte exposait la vision de la

construction de la nation et donnait des orientations pour l'instauration d'un ordre constitutionnel démocratique, en définissant des stratégies concernant le processus politique, le développement économique, la transformation culturelle et la promotion de la paix et la sécurité régionales et internationales. Le PFDJ s'est alors fait sien la responsabilité de mobiliser et d'organiser la population au service de la sécurité nationale, du développement et de la formation de l'État.

14. Le Gouvernement de l'Érythrée a été institué en vertu de l'article 4 (6) (a) et (b) de la Proclamation n° 37/1993. Par la suite, une Commission constitutionnelle, créée aux termes de la Proclamation n° 55/1994, a rédigé la première Constitution du pays en 1994, à l'issue d'un processus d'éducation civique et de consultations populaires ayant enregistré la participation active de tous les segments de la société et des parties prenantes dans le pays et la diaspora. La rédaction de la Constitution était un processus endogène qui s'appuyait sur les valeurs consacrées par la Charte nationale. Elle a également pris compte du riche corpus écrit de lois coutumières, dont certaines datent du XVe siècle. L'approbation de la Constitution le 23 mai 1997 par une Assemblée constituante de 862 membres créée en vertu de la Proclamation n° 92/1996 constituait une étape clé dans le processus politique de construction nationale dans l'Érythrée indépendante. Suite à l'adoption de la nouvelle Constitution, un scrutin législatif s'est tenu en fin 1997 pour élire l'Assemblée nationale qui a exercé ses activités jusqu'en 2003.
15. Le système judiciaire composé de juridictions hiérarchisées et du ministère public, sous la direction d'un Procureur général, n'a cessé de se développer, conformément à la Proclamation n° 1/1991. Comme c'est le cas dans tous les pays de tradition civiliste, les lois sont devenues la principale source de droit en Érythrée immédiatement après l'indépendance. La proclamation n°1/1991 relative aux institutions transitoires d'administration de la justice a mis en place des lois transitoires. En conséquence, toutes les lois antérieures ont été abandonnées. Chargé en vertu de l'article 2 (4) et (5) de l'Annonce légale n°14/1993 de rédiger et de codifier les lois, le Ministère de la Justice a élaboré des Lois transitoires. Jusqu'à récemment, les codes transitoires (code civil 2/91, code de procédure civile 3/91, code pénal 4/91, code de procédure pénale 5/91, code de commerce 6/91 et code maritime (7/91) constituaient la principale source de droit en Érythrée.
16. Le gouvernement a également promulgué et mis en application 178 proclamations et 125 annonces légales, y compris 72 proclamations et 82 annonces légales adoptées au cours de la période considérée. Ces dispositions juridiques constituent des sources supplémentaires de droit et tiennent compte des normes internationales pertinentes. La volonté de consolider l'État au travers d'une gouvernance viable est donc manifeste. Le climat de cohésion et d'harmonie sociales, de paix et de stabilité, de respect de la dignité humaine et des droits de l'homme qui prévaut, ainsi que la participation responsable des citoyens illustrent éloquemment ce fait.

17. En outre, compte tenu de sa situation de jeune État, l'Érythrée a institué un tribunal spécial en vertu de la Proclamation n ° 85/1996. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique de «tolérance zéro vis-à-vis de la corruption». Ce tribunal a pour mandat spécifique d'enquêter sur les cas de corruption, d'abus de pouvoir et de détournement de deniers publics. Par ailleurs, des tribunaux militaires inférieurs et supérieurs ont été créés en vertu des articles 4 (2) et 6 de la Proclamation n ° 1/1991. Ils sont chargés de connaître en première instance des infractions militaires de divers degrés de gravité. La Cour d'appel final, la plus haute juridiction de l'Érythrée, connaît en dernier ressort des recours formés contre les décisions rendues par les tribunaux militaires. Ils fonctionnent avec des procureurs et des juges, choisis parmi les membres de l'armée et formés en droit.
18. Le Document de macropolitique publié en novembre 1994 trace la trajectoire de développement du pays et définit les orientations générales d'un développement pragmatique. Il vise à créer une économie viable et compétitive, orientée vers l'exportation, mais également à promouvoir une économie de marché efficace, ouverte et tirée par le secteur privé, le gouvernement jouant un rôle proactif de stimulation des activités économiques et des investissements privés. Aux fins de la mise en œuvre dudit document, divers plans, politiques et stratégies ont été élaborés. Par ailleurs, l'un des 12 objectifs de développement national énoncé dans le document de macropolitique affirme, entre autres, la création d'un *«État libre et souverain où les droits de l'homme sont respectés»*.
19. Tous les efforts susmentionnés montrent que les branches législative, judiciaire et exécutive d'un nouvel État ont évolué progressivement pour asseoir la primauté du droit dans le pays. La trajectoire politique envisagée à l'époque était de promulguer de nouvelles lois sur la mise en place de processus politiques et d'institutions publiques, mais ce travail n'avait pu être achevé. En effet, ce processus politique naturel de construction nationale au sens le plus large du terme a été interrompu par la guerre frontalière avec l'Éthiopie qui a éclaté en mai 1998, ainsi que les menaces extérieures existentielles subséquentes et les actes de belligérance auxquels l'Érythrée fait face. La guerre coûteuse avec l'Éthiopie ainsi que les difficultés liées à la situation de ni paix ni guerre qui s'en est suivie ont affecté négativement l'évolution du processus. Ainsi, les élections (à part les locales et les régionales) ont dû être suspendues vu que les priorités avaient changé et que le pays se devait, avant tout, de relever les défis existentiels, en l'occurrence la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

(ii) Instruments et traités internationaux et régionaux

20. Le Gouvernement de l'Érythrée est partie à plus de 108 conventions et autres instruments internationaux. Il s'agit de 83 adhésions (dont 7 concernent des instruments relatifs aux droits de l'homme), 19 ratifications et 6 autres (4 signatures, 1 accession et 1 statut de membre). Ces instruments pourraient être classés dans 15 domaines fonctionnels avec 13 autres considérés comme une catégorie supplémentaire (signature, adhésion/accession, statut de membre). La plupart de ces instruments, et d'autres auxquels l'Érythrée n'est pas partie,

sont reflétés dans les nouveaux codes nationaux. L'Érythrée est également attachée aux objectifs et principes de la Charte africaine, en témoigne le fait qu'elle ait ratifié et signé la Charte africaine le 14 janvier 1999, mais également la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant le 22 décembre 1999. L'Érythrée est également partie à 16 autres conventions régionales à différents niveaux (ratification, signature et ratification, signature). Cela réaffirme l'attachement du gouvernement à la collaboration et à la coopération en matière de droits de l'homme au niveau régional.

21. En règle générale, les traités et conventions internationaux et régionaux sont pris au sérieux et mis en œuvre avec rigueur. À ce titre, le gouvernement prend le temps nécessaire pour analyser leurs dispositions et veille à ce qu'elles trouvent leur expression dans les actions du pays. Le ministère de la Justice a également rédigé un document de référence sur l'intégration en droit interne des instruments internationaux et régionaux auxquels l'Érythrée est partie. Toutefois, le travail effectué dans ce sens tient compte des dynamiques internes et de l'évolution des capacités institutionnelles et organisationnelles du pays. Il s'agit également d'élaborer des lois et règlements nationaux, tout en développant les capacités nécessaires pour les mettre en œuvre efficacement.

L'aperçu donné ci-dessus donne une indication des progrès accomplis et des défis rencontrés, au cours de la période considérée, relativement aux efforts déployés en faveur de la construction nationale, des droits de l'homme, mais également en termes d'engagement et de coopération aux plans régional et international.

DEUXIÈME PARTIE: MISE EN ŒUVRE, PROGRÈS ET DÉFIS

Des progrès reposant essentiellement sur l'égalité des droits et des chances

22. En Érythrée les progrès et réalisations s'appuient sur le principe fondamental de l'égalité des droits et des chances. L'importance de la mise en œuvre de ce principe, avec ses incidences sur le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme, transparaît dans ce qui suit :
- Il n'existe aucune distinction de caractère discriminatoire, exclusion, restriction ou préférence fondée sur l'appartenance ethnique, la religion, la situation sociale, la langue, l'opinion, le sexe et la race;
 - Des efforts considérables sont déployés pour réduire les écarts de développement entre les différents groupes sociaux et les différentes zones géographiques et, par conséquent, l'équité prime sur toute autre considération. La répartition équitable des richesses et des ressources est également garantie. en tenant dûment compte de la situation particulière des populations rurales, des zones marginalisées/périphériques et des groupes sociaux vulnérables.
 - Les citoyens, y compris ceux de la diaspora, participent activement à la création de richesses et d'opportunités et en bénéficient sur un pied d'égalité pour ce qui est de tous leurs droits.

Aussi, le système en place favorise les responsabilités et devoirs collectifs.

- Par-dessus tout, l'égalité des droits et des chances est consacrée par la législation nationale.

B. Droits politiques/démocratiques et Développement

(i) Progrès accomplis dans la concrétisation des priorités législatives et de gouvernance

23. Dans le souci de consolider l'État de droit en Érythrée, des efforts ne cessent d'être fournis eu égard à l'application des codes transitoires et des proclamations promulgués, à la promotion des droits démocratiques et d'une participation responsable des citoyens, mais également au respect des droits de l'homme. La Charte nationale a joué un rôle décisif dans la mise en place des institutions étatiques, la création de capacités nationales et le renforcement du tissu social. Ainsi, après avoir fait le point sur le chemin parcouru jusqu'ici pour avoir surmonté tous les défis et difficultés rencontrés au cours des 20 dernières années, une nouvelle feuille de route politique a été adoptée en 2016, laquelle accorde une large place aux dynamiques internes, ainsi qu'aux réalités mondiales et régionales. Cela permettra d'impulser une meilleure trajectoire au processus politique et au système de gouvernance, et, à cet effet, une approche systémique de consultations nationales sera adoptée.

24. Le processus de rédaction d'une nouvelle constitution a également débuté en mai 2015. Les faits survenus et les expériences engrangées au cours des 20 dernières années ainsi que la situation du pays et les défis qui s'annoncent sont pris en considération. Ce nouvel effort vise, entre autres, à consolider la ligne politique exposée plus haut. Il renforcera également les fondements de la bonne gouvernance que l'Érythrée avait entrepris de mettre en place peu de temps après l'indépendance, mais dont le processus a été interrompu par la guerre frontalière et les menaces extérieures existentielles actuelles. Comme cela est toujours le cas, il s'agit là encore d'une initiative nationale, portée par les dynamiques internes et dont la population s'est pleinement appropriée.

25. Par ailleurs, conformément à l'article 2 (4) (5) de l'Annonce légale n° 14/993, le ministère de la Justice a procédé à la révision des codes transitoires par le biais d'un Comité de réforme du droit créé à cet effet. Entre-temps, et pour renforcer l'administration de la justice et en améliorer l'accès, les Proclamations n° 166/2012, 167/2012, 168/2012 et l'annonce légale n° 120/2012 ont été promulguées en 2012. Ces nouvelles mesures ont modifié le fonctionnement des tribunaux, amélioré les règles de procédure et introduit de nouvelles lois pour garantir une meilleure application de la justice. Après 11 ans de dur labeur et de consultations nationales, les nouveaux codes civil, de procédure civile, pénal et de procédure pénale ont finalement été publiés en mai 2015. Les nouveaux codes nationaux se caractérisent, entre autres, par ce qui suit :

- ils sont centrés sur les droits humains et s'inspirent des valeurs de libération, de liberté et de démocratie

- ils prennent en compte les riches traditions et valeurs culturelles de l'Érythrée fondées sur des lois coutumières codées centenaires qui consacrent, entre autres, les principes pratiques du droit pénal, fondés sur le règlement pacifique de certains faits réprimés par le nouveau code pénal
- ils traitent de la question des droits civils et politiques dans l'optique d'une meilleure administration de la justice;
- des efforts y sont faits pour inclure les crimes associés aux progrès technologiques et aux interactions complexes de la vie humaine au XXI^e siècle (exemples, crimes commis par le biais de l'informatique, crimes perpétrés contre des aéronefs, crimes liés au trafic de stupéfiants, etc.)

(ii) Droits et devoirs des citoyens à renforcer la gouvernance

26. Un objectif important du processus de construction nationale est l'édification de l'État mais aussi, et surtout, celle de ses institutions juridiques, politiques, sociales et administratives. Cela passe, notamment, par la consolidation des droits démocratiques et une participation responsable des citoyens, mais également le renforcement de leurs moyens d'action pour contribuer activement à la construction des fonctions de l'État. Le triptyque citoyens-pouvoir-participation s'incarne donc dans le processus de construction de l'État en Érythrée.

Processus législatif et Connaissance du public

27. Au cours de la période considérée, le processus d'élaboration des lois a gagné en maturité et sa supervision s'est renforcée. Et surtout, la procédure d'approbation finale des actes législatifs, conformément aux codes transitoires, est devenue plus fiable. À cet égard, le processus de consultations et d'évaluation, dans toutes ses formes, s'est également amélioré. En conséquence, 146 proclamations et annonces légales ont été adoptées au cours de la période considérée. La publication de tous les actes législatifs au Journal officiel des lois érythréennes ainsi que leur vulgarisation à travers les médias ont permis une sensibilisation accrue des populations à leurs droits et responsabilités. Ces textes sont également disponibles et vendus publiquement à un prix symbolique. Divers forums de consultations et de sensibilisation visant à promouvoir le sens de la responsabilité chez la population générale ont également créé un terrain favorable à la mise en application des lois.

Pouvoir citoyen en faveur des droits démocratiques et Participation

28. La participation responsable des citoyens aux affaires publiques est un élément important du processus politique de construction d'une nation. Par conséquent, leur participation au processus d'élaboration et de mise en œuvre des lois nationales, ainsi qu'aux efforts de défense, de sécurité, de développement, entre autres, est essentielle à la consolidation des fonctions de l'État. En outre, le droit de voter et de se présenter aux élections des assemblées à tous les niveaux est garanti et protégé en vertu de la Proclamation 86/1996. Ainsi, les

citoyens vivant dans les six régions administratives sont représentés par les élus des différentes assemblées. Les membres élus à tous les niveaux se penchent, à l'occasion de réunions annuelles, sur diverses questions qui interpellent les administrations locales et régionales et formulent des recommandations à leur endroit. Ils représentent également leur circonscription dans les instances discutant des questions de politique nationale et de développement et servent de relais par lesquels les demandes et besoins de la population sont communiqués aux autorités supérieures.

29. La contribution des citoyens à la construction de l'État par l'intermédiaire de leurs représentants élus a évolué. Cependant, le renforcement des capacités institutionnelles et de la base organisationnelle des assemblées demeure un impératif majeur. Par ailleurs, comme précisé précédemment, les menaces extérieures existentielles qui pèsent sur le pays ont eu un impact négatif sur le rythme et la progression du processus politique.

La gouvernance locale, une base solide de l'État

30. La proclamation n°86/1996 a découpé l'Érythrée en six régions administratives. Elle a également jeté les bases d'un transfert progressif de certaines compétences aux administrations régionales. En outre, elle a renforcé la dynamique de développement, garanti une participation égale et responsable des citoyens, mais également renforcé l'harmonie et la cohésion sociales. Les tribunaux régionaux contribuent à l'amélioration de l'administration de la justice tout en maintenant leur indépendance. Les rapports entre les administrations régionales et les organes techniques de l'État sont également définis pour renforcer les liens entre les différents niveaux de la structure de gouvernance. Les ministères sont chargés d'un certain nombre de tâches fonctionnelles,

notamment en termes de élaboration de politiques et de plans sectoriels, de suivi et d'appui technique et de formation. Quant aux administrations régionales, elles s'occupent de tâches organisationnelles, administratives et d'exécution.

N	Région	Sous-région	Localité	Village
1	Centre	16	83	1,018
2	Sud	12	231	842
3	Anseba	11	113	516
4	Gash Barka	14	193	289
5	Nord-mer Rouge	10	101	89
6	Sud-mer Rouge	4	30	109
	Total	67	751	2,863

Répartition et hiérarchisation de la gouvernance locale

31. Ainsi, les administrations régionales mettent en œuvre diverses activités de développement dans leurs zones géographiques respectives conformément au Plan de développement national. Elles sont également devenues des unités budgétaires de l'État. Sur cette base, elles élaborent, au moyen de consultations régionales, des plans régionaux visant principalement à traduire et mettre en œuvre les objectifs et cibles nationaux en matière de développement. Elles s'occupent des modalités d'exécution dans leur zone respective, tout en développant

des activités spécifiques à leur situation qui renforcent les objectifs nationaux. Elles sont toutefois confrontées à des défis majeurs en termes de capacités institutionnelles et de ressources.

32. Dans ce contexte, le rôle légitime et dynamique que jouent les citoyens dans l'édification nationale s'est renforcé grâce au système de gouvernance mis en place, et la gouvernance locale est y pour beaucoup. Ce processus s'était quelque peu ralenti pendant la guerre frontalière avec l'Éthiopie, mais a été relancé lorsque les combats se sont arrêtés en 2000. Depuis 2003, les communautés dans les villages / localités continuent à élire des assemblées et des administrations locales tous les deux ans. Elles élisent également des tribunaux communautaires composés de trois juges, dont une femme.
33. Même si le le tribunal communautaire n'en est qu'à ses premiers pas, il fonctionne bien dans un système de gouvernance communautaire à trois niveaux. Elle est également en train devenir une importante base pour l'exercice des droits fondamentaux et une participation citoyenne responsable aux affaires publiques, conférant ainsi à l'État une assise populaire accrue. Le gouvernement verse une allocation budgétaire par habitant aux collectivités locales, et leur fournit un appui professionnel et technique à la mesure de la taille de leur population et des besoins des communautés en matière de développement. Ces dernières mobilisent également leurs propres ressources et participent au développement des services sociaux moyennant une modeste contribution (environ 10% du coût) en nature (main-d'œuvre, matériaux) ou en espèces. Aussi, la collectivité locale fonctionne à travers le pays comme une structure démocratique efficace respectueuse des droits et devoirs de chaque citoyen et des communautés. Il , toutefois, du travail à faire pour renforcer les capacités organisationnelles, financières et autres du système, ainsi que son efficacité.

Processus consultatifs traduisant l'unité entre population et dirigeants

34. Les consultations menées avec différents dirigeants, institutions et échelons supérieurs des administrations sont un moyen démocratique efficace pour assurer le respect des droits et obligations des citoyens et des collectivités. Le Président se rend à certaines occasions dans les régions et discute de questions d'intérêt national avec les représentants des populations. Les sujets évoqués portent, notamment sur les réalisations et les défis, et il répond aux suggestions et critiques formulés. Bon nombre de ces questions sont inscrites à l'ordre du jour des réunions du Cabinet afin de les évaluer et d'y donner suite.
35. Les ministres, gouverneurs des régions et administrateurs locaux organisent également des séminaires et des consultations avec les communautés, les cadres, les chefs religieux et d'autres citoyens pour discuter de politiques sectorielles, de législation, de la mise en œuvre des programmes et des défis à relever. Ces initiatives sont également menées au niveau local. Des questions cruciales nécessitant l'attention du gouvernement y sont abordées, comme le montrent les récents exemples ci-après:

- Consultation et engagement du ministre de la Justice sur les nouveaux Codes nationaux, leur mise en application, ainsi que sur le rôle et la responsabilité des citoyens;
- Le ministre des Collectivités locales a organisé en 2015 des séminaires et des consultations similaires dans les six régions, portant notamment sur les avancées et les défis de la législation foncière, ainsi que sur les structures et le développement communautaires. Les réunions sur le foncier ont abordé, en particulier, des problèmes et des défis critiques et mis l'accent sur une utilisation plus efficace des terres à toutes fins. Plus de 5 500 administrateurs locaux, cadres, dirigeants d'organisations nationales, responsables communautaires, chefs religieux et autres représentants de tous les niveaux y avaient participé. Des séminaires similaires organisés à l'intention de l'ensemble des administrateurs régionaux, ont enregistré la participation d'environ 65 878 personnes. Le processus s'est poursuivi à tous les autres échelons administratifs et a pris fin en début 2016. De même, 6 637 personnes au niveau ministériel et 129 445 autres au niveau des administrations régionales ont participé aux réunions consacrées aux systèmes communautaires et au développement local.
- Les administrations régionales et sous-régionales aussi organisent régulièrement des réunions et des consultations pour se pencher sur les problèmes et défis qui interpellent leurs territoires respectifs.

36. L'enjeu fondamental, pour le gouvernement, est d'encourager une mobilisation et une organisation efficaces des citoyens, de renforcer l'unité de pensée et d'action et d'assurer une participation citoyenne responsable, des facteurs essentiels à la réussite de l'effort concerté de transformation à tous les niveaux. Ainsi, les processus de consultations populaires et démocratiques ont été renforcés à tous les niveaux pour assurer la participation des citoyens et accroître leur rôle dans le renforcement de l'État et de son intégrité. Compte de la nécessité d'assurer la continuité des processus de consultations, des efforts supplémentaires s'imposent pour en renforcer l'efficacité et le suivi.

Participation à la vie politique et Rôle du FPDJ

37. Depuis l'adoption de sa Charte nationale en 1994, le FPDJ est devenu le centre de l'action politique en Erythrée et continue de jouer un rôle prépondérant dans la consolidation de l'État. Il a également été l'élément moteur de la création d'un système politique démocratique. En outre, son rôle de premier plan dans la préservation de la sécurité nationale durant la guerre frontalière avec l'Éthiopie et face aux menaces extérieures existentielles qui en ont découlé, a été décisif. Le FPDJ gère également d'importantes institutions économiques qui contribuent de manière significative au développement national. Cela s'est notamment confirmé pendant les périodes critiques de crise économique qu'a

connues le pays et en l'absence de flux d'investissements étrangers significatifs. Par ailleurs, ses capacités de mobilisation et d'organisation à tous les niveaux, à l'intérieur du pays comme dans la diaspora, contribuent au renforcement de l'harmonie et la cohésion sociales, mais également de la participation responsable des citoyens aux efforts de développement.

38. Les valeurs fondamentales de libération, de liberté et de démocratie continuent d'être au cœur du processus de construction nationale. À cet égard, le gouvernement et le FPDJ ne cessent d'œuvrer au renforcement et à l'amélioration de l'éducation de la jeune génération, dans un contexte de transformation culturelle. Le FPDJ joue également un rôle de premier plan dans la transmission de ces valeurs nationales, en tant que patrimoine culturel, à la jeune génération, en particulier. Il travaille à la promotion des six valeurs essentielles suivantes :

- égalité, unité nationale et citoyenneté
- détermination et esprit de sacrifice dans l'intérêt du peuple et de la nation
- haut degré de mobilisation et d'organisation
- autonomie
- un leadership dévoué envers la population et à l'intérêt national
- rôle décisif des femmes

(iii) Système judiciaire et Droit à un procès équitable

Maintien de la justice

39. *L'égalité devant la loi* est garantie et le processus judiciaire ainsi que l'administration de la justice sont assurés par un pouvoir judiciaire indépendant composé de juridictions hiérarchisées et des autorités de poursuites (ministère public), sous la direction d'un Procureur général. L'indépendance du ministère public est également garantie en vertu des dispositions de la proclamation n ° 1/1991 et de la proclamation 37/93 en son article 7. Par conséquent, il s'emploie à assurer la primauté du droit et la protection des droits humains fondamentaux des citoyens. Il offre également des recours judiciaires et administratifs en cas de violation de ces droits.

40. Un important progrès noté dans ce domaine a été le renforcement et l'élargissement du parquet. Jusqu'à récemment, il fonctionnait uniquement aux niveaux national et régional. Pour renforcer davantage ses attributions, des procureurs généraux sont en train d'être nommés dans les sous-régions. Cette mesure contribuera de manière significative au maintien et à la consolidation de la justice à tous les niveaux, y compris à l'échelle locale. A cet effet, les établissements d'enseignement supérieur ont formé de nombreux professionnels du droit qui n'auront besoin que d'une expérience relativement brève pour pouvoir travailler dans ces domaines difficiles.

41. La base institutionnelle et organisationnelle du pouvoir judiciaire a été renforcée conformément à la Proclamation 1/1991 relative à l'administration de la justice. Dès lors, le système judiciaire a été renforcé et élargi au niveau local. Les tribunaux communautaires (au nombre 430 pour l'instant) exercent leur compétence au niveau des villages et des localités. Cette juridiction est le maillon le plus fiable, le plus accessible et le plus pratique de la chaîne judiciaire. Les tribunaux régionaux sont présents dans les six régions administratives, rendent la justice à ce niveau et constituent le deuxième niveau de la hiérarchie judiciaire. La plupart des régions abritent également une haute cour qui est à la fois une juridiction d'appel et de première instance. Une haute cour ayant une division d'appel de dernier ressort siège également dans la capitale et occupe le troisième palier de la hiérarchie judiciaire.

42. Par conséquent, la primauté et le respect du droit ont été renforcés en faisant de l'égalité et de la non-discrimination un enjeu de taille. Les organes judiciaires appliquent les lois à l'effet de prévenir et réprimer les actes criminels, garantir la sécurité et assurer la protection des vies et des biens. Au cours de la période considérée, 432 563 infractions pénales et civiles au total (en moyenne 25 445 par an) ont été enregistrées, dont 304 000 (70,3%) ont fait l'objet de condamnation à l'issue d'une procédure régulière (17 882 en moyenne par an) (voir tableau ci-dessous). Le pourcentage d'affaires clôturées indique que les actions restantes ont abouti à l'acquiescement du défendeur ou à l'abandon des poursuites (42% des affaires pénales et 26% des affaires civiles), les faits allégués ne constituant pas des crimes. Cela démontre que les personnes innocentes sont libres jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée ou faute de preuves. Aussi, des efforts continus sont consentis pour préserver l'intégrité du processus judiciaire. De même, les individus qui abusent de leur position ou violent les procédures légales de base sont traduits en justice et sanctionnés.

Période	Pénale			Civile		
	Affaire	clôturée	% clôturée	Affaire	clôturée	% clôturée
1999/2015	102212	59166	58	330351	244834	74
Moy/an	6012	3480		19,432	14,402	

Tableau comparatif des affaires pénales et civiles

43. La méconnaissance des lois érythréennes a toujours été un défi. Cependant, les efforts continuels déployés pour remédier à cette situation ont contribué au renforcement du maintien de la justice. En prélude à l'entrée en vigueur intégrale des codes nationaux nouvellement promulgués, une vaste campagne de vulgarisation desdits textes est menée à tous les niveaux pour mieux sensibiliser les membres du public à leurs droits et devoirs, aux règles de droit ainsi qu'aux procédures judiciaires. Ce travail de sensibilisation met l'accent sur les valeurs et normes sociales du pays, les réalités de la société et l'unité dans la diversité, les divers mécanismes coutumiers de règlement amiable des litiges, l'évolution du droit et les instruments internationaux auxquels l'Érythrée est partie. À cet égard :

- De vastes discussions et actions de sensibilisation ont été menées pendant près d'une semaine avec l'ensemble des organismes d'application de la loi, en collaboration avec l'Institut de formation de la police.
- Des campagnes régionales ont été organisées à l'intention des membres des assemblées régionales, des administrateurs à divers niveaux, des représentants des différents secteurs, des dirigeants des associations nationales, et des chefs religieux, pour donner des orientations et apporter des éclairages sur les nouveaux codes nationaux.
- Les actions de sensibilisation à travers les médias, notamment les débats à la radio et à la télévision et des articles de presse, ont été renforcées et élargies, grâce à une collaboration entre les ministères de la Justice et de l'Information.
- Le ministère de la Justice a déjà renforcé son programme d'éducation civique et s'apprête à lancer une campagne de sensibilisation du grand public sur les nouveaux codes nationaux.
- Des activités sont déjà en cours pour l'élaboration de matériel éducatif sur le droit et la société destiné aux établissements d'enseignement moyen et secondaire.
- Les préparatifs sont en cours par la traduction des codes nationaux (déjà édités en trois langues - tigrigna, arabe et anglais) dans toutes les langues nationales.

Accès à la justice et couverture judiciaire équitables

44. Le renforcement l'accès aux services judiciaires s'est accompagné d'une amélioration de l'administration de la justice. La majorité affaires, notamment pénales, portées devant la justice, concernent des infractions mineures qui peuvent être tranchées rapidement. Cependant, en raison de la pénurie de juges pouvant siéger à travers le pays les justiciables avaient du mal à plaider leur cause dans leur voisinage. Face à la gravité de la situation, le gouvernement a jugé utile d'agir pour réduire la perte inutile de temps, d'énergie et d'argent dépensés pour se rendre au tribunal le plus proche, un trajet qui pouvait prendre des heures, voire des jours, dans certains cas. A cet effet, des tribunaux communautaires ont été en 2003 en vertu de la proclamation n° 132/2003, et sont composés de trois juges élus par la collectivité, dont l'un, selon la loi, est une femme. Pour renforcer les capacités du système judiciaire au niveau local, les juges des tribunaux communautaires reçoivent une formation juridique de base, en alphabétisation de base, mais également en tenue et gestion des dossiers dans un centre créé par le ministère de la Justice dans un village appelé Meqarka. Ces juridictions comportent les avantages suivants:

- L'arbitrage des litiges civils mineurs à ce niveau a amélioré l'accès des citoyens à la justice au niveau local;
- Les citoyens ont la possibilité d'utiliser leur langue maternelle dans le processus judiciaire.
- Les citoyens peuvent avoir accès à des services judiciaires dans leur voisinage, ce qui permet de réduire l'argent et l'énergie dépensés
- L'initiative permet également aux communautés de trancher les litiges à un certain niveau de compétence et de responsabilité

45. Les affaires attribuées aux tribunaux communautaires sont celles ayant un caractère social et susceptibles d'être réglées au niveau local. Ainsi, les juges sont encouragés à résoudre les différends par la conciliation, conformément à la coutume locale, avant de statuer sur la base du droit national. Les décisions du tribunal communautaire sont susceptibles d'appel devant la juridiction de degré supérieur, en l'occurrence le tribunal régional. Compte tenu de l'efficacité des tribunaux communautaires dans l'amélioration de l'accès à la justice, leur compétence a été élargie à l'effet de promouvoir les droits humains de la population. Ils font un travail de plus en plus important pour remédier aux causes des violations de la loi, renforcer l'ordre public et régler les différends au niveau local. Environ 85% des affaires judiciaires ont été tranchées par des tribunaux communautaires, et plus de 90% d'entre elles ont été réglées par voie d'arbitrage.

Procédure et pratique judiciaires

46. La transparence et l'obligation redditionnelle sont la principale ligne de conduite de la pratique judiciaire. Aussi, des règlements et directives claires garantissant la responsabilité de tous les acteurs ont été adoptés et sont mis en application. En conséquence, les procédures suivantes ont été mises en place pour assurer le maintien de la justice à tous les niveaux :

- Les audiences sont toujours publiques et se déroulent oralement; ce n'est que dans des cas exceptionnels que les tribunaux siègent à huis clos, sous réserve des conditions prévues par la loi. Ainsi, les faits et autres éléments de preuve pertinents sur la base desquels une décision est rendue sont entendus en public.
- Le droit de comparaître devant le tribunal et d'y témoigner est garanti. En outre, toute personne dont les droits ou intérêts sont affectés par l'affaire ou la procédure en question est habilitée à y participer, à exprimer son avis ou à introduire des requêtes.

47. Dans le souci de maintenir l'équilibre de la procédure pénale, eux égards aux intérêts privés et publics, les codes transitoires ont prévu un certain nombre de dispositions tendant à assurer l'équilibre de pouvoir entre les trois acteurs que sont, le tribunal, le ministère public et la police. De plus, les actes répréhensibles contre l'intérêt du défendeur sont traités au sein de chaque structure au moyen d'un certain nombre de dispositions, y compris la garantie des droits de celui-ci. Les victimes ont également la possibilité de participer à la procédure pénale en vue d'obtenir une réparation rapide des préjudices causés par l'infraction.

Affaires judiciaires et Règlement des litiges

48. L'Érythrée a développé un système juridique qui tend plus vers le droit civil en ce qui concerne les règles de fond. Pour ce qui est de son droit procédural, elle suit davantage un

système accusatoire de règlement des différends plus courant en Common Law. Comme indiqué précédemment, la majorité de la population érythréenne croit principalement au règlement à l'amiable des litiges. De ce fait, le droit coutumier s'applique plus dans le pays, surtout en milieu rural et, dans une large mesure, dans les zones urbaines.

49. En matière de jugement, la collecte et l'utilisation des preuves ne sont recevables que conformément à la loi. Aussi, les dépositions de témoins obtenues par la menace ou la violence ou par toute autre méthode illégale sont rejetées. Par conséquent, aucun accusé ne peut être arrêté ou traduit devant la justice sur la base d'éléments de preuve obtenus illégalement. La torture, sous quelque forme que ce soit, ne peut être cautionnée par la législation érythréenne et est passible de poursuites. De plus, notre société fondée sur la famille élargie et des liens communautaires solides ne permet pas à ces pratiques répréhensibles de prospérer. Les renseignements recueillis dans de telles conditions, le cas échéant, sont également écartés de toute procédure judiciaire. En outre, le pouvoir judiciaire surveille régulièrement les conditions de détention, et prend des mesures punitives à l'encontre de tout responsable pénitentiaire reconnu coupable d'abus.
50. Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis pour *améliorer l'orientation et l'information du public*. Les informations sur la procédure applicable lors du jugement sont largement accessibles à toutes les parties concernées. Les tribunaux publient bien à l'avance un avis sur les affaires enrôlées, dans une section spéciale des journaux quotidiens, de sorte que toute personne concernée, impliquée ou intéressée en soit informée. La date, l'heure, les procédures et les exigences applicables sont ainsi rendues publiques. Cela vient compléter les informations communiquées au défendeur et au demandeur leur signifiant, par courrier recommandé, les assignations écrites à comparaître, à l'audience prévue. Le greffe fournit également des renseignements à tous ceux qui sont intéressés ou concernés par son travail quotidien, par exemple une expédition de la décision rendue sur le litige quelques jours après la fin de la procédure judiciaire.
51. La défense publique demeure un défi majeur dans le système judiciaire érythéen. Il n'existe toujours pas de système à part entière de défense publique comme dispositif institutionnalisé fonctionnant en partenariat public-privé. Les défendeurs sourds-muets ou adolescents, ainsi que les individus accusés d'infractions passibles d'une peine d'emprisonnement de rigueur supérieure à dix ans ont légalement droit à une défense publique. Ainsi, le tribunal commet d'office un avocat (un praticien privé) pour représenter tout inculpé se trouvant dans les situations précitées. De même, le ministère de la Justice a désigné des membres de son personnel pour représenter des individus éligibles à la défense publique devant les hautes cours siégeant en dehors de la capitale Asmara.
52. Dans l'ensemble, les principaux défis et tâches de l'administration de la justice sont les suivants:

- Mise à jour des lignes directrices procédurales concernant le système judiciaire et les organismes d'application de la loi
- Renforcement de la coordination entre le pouvoir judiciaire et les autres services repressifs
- Sensibilisation du public à leurs droits, devoirs et responsabilités dans la mise en œuvre effective des nouveaux codes nationaux
- Remédier aux problèmes de capacités qui se posent aux institutions
- Assurer d'une gestion efficace des données relatives au processus judiciaire, etc.

Tolérance zéro vis-à-vis de la corruption

53. L'Érythrée a hérité d'une économie dévastée, d'un tissu social déstabilisé et d'une administration décadente où régnait une culture de corruption systématique instaurée par les régimes coloniaux successifs. Par conséquent, comme expliqué précédemment, un Tribunal spécial a été créé en vertu de la Proclamation n ° 85/1996, et chargé d'enquêter sur les actes de corruption. Sa création procède de la logique de «tolérance zéro contre la corruption».
54. Depuis l'indépendance, les pouvoirs publics mènent une campagne continue de sensibilisation de la population et des institutions étatiques sur le phénomène. Néanmoins, il n'y a pas de corruption liée au développement dans le pays, car les ressources et pratiques au service du développement sont utilisées sans tarder avec un haut niveau de responsabilité envers la population. Cependant, même si des cas de mauvaise administration surviennent au quotidien, ils sont traités avec rigueur par le biais de mesures juridiques ou administratives. Ainsi, des efforts soutenus sont déployés pour combattre les pratiques comme le favoritisme, la corruption, la négligence face à la responsabilité publique, le manquement au devoir, etc. Il s'agit là de comportements hérités des systèmes coloniaux passés, mais résultent également parfois de la faiblesse des capacités et du contrôle institutionnels. Il n'y a, cependant, pas place à la complaisance et des efforts soutenus sont consentis pour accroître la vigilance. Par ailleurs, le renforcement des valeurs fondamentales demeure toujours une priorité.
55. Une étude présentée lors de la Conférence internationale sur les études érythréennes (octobre 2016) par un expert de la NFPS indique que la corruption est insignifiante en Érythrée. L'étude se fonde sur des rapports de police, des consultations, des entretiens informels et des cas allégués de corruption, ainsi que des données générales recueillies au cours des 22 dernières années. L'évaluation de 1919 cas dont 93,3% ont fait l'objet de poursuites dans le cadre d'une procédure régulière conforte la conclusion susmentionnée. Les fonctionnaires et autres citoyens coupables de telles pratiques ont été traduits devant la justice, punis et obligés de restituer les deniers publics détournés ou les biens mal acquis. D'autres individus ont fait l'objet de sanctions administratives, notamment de suspension, conformément à la loi. Les efforts consentis ont permis de renforcer les valeurs fondamentales, promouvoir l'intérêt collectif et le progrès économique. Par ailleurs, il ressort de l'étude que :

- les montants et autres actifs impliqués dans les cas répertoriés sont le plus souvent faibles ;
- les suspects sont principalement des hommes d'affaires et quelques fonctionnaires de rang subalterne
- le degré d'organisation des auteurs montre également qu'ils sont des individus ou groupes de même niveau, mais dans un nombre très réduit de cas, on est monté d'un cran
- la corruption du genre «collusion» ou «extorsion» n'existe pas
- aucun cas signalé ne porte sur la corruption politique / liée au développement

En revanche, et en analysant toute la littérature internationale sur l'Érythrée, l'étude précitée expose la démarche ratée et les arguments fallacieux y associés sur la corruption et véhiculés pour ternir l'image de l'Érythrée.

(iv) Organismes et pratiques d'application de la loi

56. Un effort majeur en matière d'application de la loi est le renforcement de la répartition démographique des services et activités de police. Actuellement, 53 sous-régions du pays sont dotées de postes de police opérationnels. En outre, 34 commissariats de police supplémentaires ont été créés sur la base de considérations démographiques et géographiques ciblant les zones reculées. De même, les commissariats de police disposent d'unités d'intervention spéciales prêtes à être déployées pour toute mission d'urgence. Cela dit, la police reste confrontée à un manque de moyens et d'équipements et des efforts supplémentaires devraient être fournis. En revanche, la création d'une police de proximité a permis de renforcer la présence policière et l'accès aux services de police. Il existe également une police communautaire dont les membres sont élus à l'occasion de réunions des assemblées locales. Grâce à cette initiative, la préservation de la sécurité publique et le maintien de l'ordre sont devenus une responsabilité collective et partagée. Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle expérience qui demande à être consolidée, elle produit les résultats escomptés en matière de sécurité publique.

57. Le respect de la dignité humaine demeure également une priorité de l'action policière. Une importance capitale est accordée à la conduite et la discipline dans la police, et ainsi des règles et procédures respectueuses du droit sont mises en application et contrôlées. Cela a contribué à faire baisser les abus et pratiques ou comportements inappropriés. La Police érythréenne (EPF) prend également des mesures appropriées en cas d'abus et de manquement au devoir de la part d'agents en activité, même si de tels cas sont rares.

58. Même si les rapports d'enquête sont transmis directement aux procureurs, les commissariats de police sont également tenus d'adresser des rapports instantanés à leurs supérieurs hiérarchiques sur toute mesure prise ou opération menée. Sur cette base, le service d'inspection évalue régulièrement la conformité des actions policières aux dispositions légales et règles de procédure établies. A cet égard, toute personne détenue ou faisant l'objet d'un interrogatoire est informée et invitée à rapporter toute allégation d'abus qui, après avoir

été consignée dans le journal de police, est communiqué aux inspecteurs. De ce fait, les abus, le cas échéant, sont traités comme il se doit, mais, comme mentionné précédemment, ils sont très rares. En outre, un bulletin interne de la police érythréenne, rendant compte des bonnes pratiques et des problèmes au sein de la police, est publié régulièrement et permet aux membres de partager leurs expériences.

59. Il est résulté de ce qui précède, et malgré des ressources institutionnelles et autres limitées, que les missions d'application de la loi et de protection de la sécurité publique sont assurées avec succès avec le plein appui des communautés et des citoyens. L'Érythrée enregistre un très faible niveau de criminalité, et les types ainsi que la complexité des crimes, comparativement à de nombreux pays sont également négligeables. L'étude de l'expert de NFPS (mentionnée plus haut en rapport avec la corruption) présentée lors de la Conférence internationale sur les études érythréennes indique également que les crimes violents sont très rares. Par ailleurs, elle révèle les faits suivants sur la criminalité violente:

- Les données relatives aux crimes enregistrés sur une période de 24 ans ont été jugées suffisamment cohérentes et pertinentes pour établir le nombre minimum et maximum d'infractions et leurs typologies
- Les mesures marginales prises ont eu des impacts significatifs sur la réduction des crimes.
- Comparativement à d'autres pays (une analyse comparative de 27 pays de toutes les régions et de différents niveaux de développement a été faite dans l'étude), les taux de crimes violents en Érythrée sont très faibles et sans rapport avec la corruption
- L'impact des crimes violents sur le développement national est minime.
- De même, les rapports publiés par les organisations internationales sur la criminalité en Érythrée souffrent de problèmes d'ordre méthodologique et ne reflètent pas la réalité dans le pays; ce discours de l'Occident a été poussé à l'extrême au point de qualifier l'Érythrée de pays à forte criminalité, alors que l'étude montre que le taux réel d'homicides en Érythrée est l'un des plus faibles au monde.

60. Les faits qui précèdent montrent l'importance de l'application de la loi dans la jouissance des droits de l'homme en Érythrée. Les relations de plus en plus étroites entre la police et la communauté y jouent un rôle déterminant. En effet, l'impact de ces rapports dans le renforcement de la prise de conscience, de la responsabilité et des capacités organisationnelles du public à lutter contre la criminalité et la corruption est très rassurant. À cet égard, il existe des canaux bien établis d'engagement et de consultation du grand public. Les séminaires périodiques et publications visant à sensibiliser l'opinion au respect de l'ordre public, à la responsabilité collective, entre autres, se sont avérés très efficaces. Ils contribuent également à l'édification des membres du public à tous les niveaux et dans toutes les structures, tout en créant une plate-forme d'échanges sur les questions et problèmes d'ordre juridique et de sécurité publique soulevés par les citoyens.

61. Des réunions et consultations sont organisées de façon systématique et permanente, et les données de la Police montrent l'ampleur des efforts déployés. En moyenne, 1100 réunions et séminaires ont lieu chaque année à travers le pays. De même, environ 520 000 personnes en moyenne y prennent part tous les ans. Le processus est transparent, hautement participatif et transformationnel. Ces activités se tiennent à tous les niveaux (national, régional, local), mais également en fonction des milieux sociaux. Elles peuvent ainsi cibler les étudiants, les communautés au niveau des villages ou des localités urbaines, les travailleurs du secteur de l'industrie, les employés des transports, les professionnels et les entrepreneurs, ainsi que les membres de diverses associations et organisations nationales. En outre, des séminaires et des réunions, similaires mais distincts, sont organisés en mettant l'accent sur la circulation routière et la sécurité publique.
62. Les médias aussi mènent régulièrement des actions de sensibilisation axées sur l'ordre public et la prévention de la criminalité. La Police érythréenne anime une émission hebdomadaire à la radio sur l'ordre public, la sécurité publique et la prévention des crimes. Une chronique sur la prévention de la criminalité et la sécurité publique est également publiée chaque semaine dans la presse écrite officielle. La Police érythréenne publie également un magazine bimestriel (intitulé « Police et Communauté »), largement diffusé et très populaire, pour sensibiliser l'ensemble de la population.
63. Dans ce contexte, le renforcement des capacités institutionnelles constitue également une priorité pour la Police érythréenne. Les directives, procédures et codes de conduite standard de la police sont appliqués et régulièrement évalués et mis à jour à la lumière des nouveaux développements et de la situation sur le terrain. La Police travaille de manière continue à la mise à nouveau de ses agents en organisant à leur profit des cours et séminaires de courte durée. Elle organise également, dans le cadre de Plans triennaux, des activités de renforcement de ses capacités, en formant de nouvelles recrues et en recyclant les agents en activité. La formation porte, entre autres, sur la prévention de la criminalité et l'investigation criminelle, le maintien de l'ordre, les techniques de laboratoire et le prélèvement des empreintes digitales, le contrôle et la gestion du trafic routier, l'informatique et la gestion des données. L'efficacité et l'efficacités des services de police sont également renforcées au moyen d'évaluations et d'études. La mise en place d'un système de données informatisé permet également d'assurer une gestion systématique des dossiers criminels, l'enregistrement de toutes les voitures et des infractions routières, tout en facilitant la gestion des finances et du personnel.
64. Par ailleurs, la Police érythréenne a lancé en 2011 son Plan stratégique basé sur une évaluation nationale de la situation de la criminalité et des niveaux de performance des principales activités de police. Elle a également soumis un plan à l'ONUDC dans le cadre de la coopération internationale (en février 2017) et se concentre sur trois domaines :
- Prévention du crime - Réduire le taux de criminalité de 8 à 10% en améliorant :

- les enquêtes criminelles - amélioration des capacités à diligenter les investigations en menant à leur terme les procédures d'enquête portant sur plus de 80% de toutes les affaires, dans un délai de 28 jours, en augmentant le pourcentage de résolution des crimes à plus de 85% et en améliorant les procédures d'arrestation, de perquisition et d'enquête
- Développement des ressources humaines - Actuellement, 7 à 10% des membres de la police érythréenne suivent des formations dans le pays et à l'étranger dans tous les aspects liés aux activités de police, à l'appui des efforts nationaux visant à combattre la criminalité. Cela permet également au pays d'honorer ses obligations régionales et internationales en matière policière, et de coopérer activement à la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

(v) **Libertés fondamentales**

Religion

65. L'Érythrée est un État laïc et le droit à la liberté de culte y est protégé par la loi. C'est aussi une culture respectée par tous les citoyens. La riche tradition du pays faite de tolérance religieuse, de coexistence pacifique et d'harmonie dans une région agitée, souvent déchirée par une forte polarisation religieuse et des luttes intestines, offre un excellent exemple. Par conséquent, des efforts continus sont faits pour renforcer la coexistence pacifique, le respect mutuel et la tolérance entre les religions. Même dans ce contexte de laïcité, le gouvernement a fait sienne l'obligation de veiller à ce que cette tolérance et harmonie religieuses multiséculaires ne soient pas compromises par les nouvelles tendances d'intégrisme islamique ou chrétien qui sapent le tissu social.

66. En général, les organismes religieux ont leurs propres hiérarchies, élisent leurs autorités respectives, en l'occurrence le Synode, le Dar-al-Iftae et d'autres instances décisionnelles, sans l'ingérence d'aucune partie, y compris du Gouvernement. Les institutions religieuses et leurs dirigeants jouent un rôle important dans le renforcement de l'harmonie et de la cohésion sociales dans le pays. Le mécanisme de coordination interconfessionnelle qu'ils ont créé représente un grand atout et les chefs religieux travaillent ensemble à la résolution des principaux problèmes sociaux sans aucune discrimination. Dans cet esprit, les fêtes religieuses chrétiennes et musulmanes sont célébrées à l'unisson dans le cadre de festivités interconfessionnelles organisées par les populations aux niveaux local, régional et national. Par ailleurs, les autorités religieuses encouragent les projets visant à aider les communautés et les groupes vulnérables sans discrimination, ainsi que les actions de plaidoyer conjointes aux échelons local, régional et national. Les quelques exemples suivants, parmi tant d'autres, peuvent donner une idée de la détermination et de l'apport de ces structures dans la société :

- soutien apporté aux familles des personnes déplacées du fait de la guerre frontalière avec l'Éthiopie et de l'occupation subséquente de territoires érythréens souverains
- participation active à la lutte contre le VIH / SIDA

- participation et contribution au projet d'appui aux familles des martyrs
- plaider contre les MGF / E et les mariages précoces

67. Toutefois, la question des nouveaux groupes confessionnels, financés par des sources extérieures est abordée dans le cadre de la Proclamation 73/1995. Ces groupes avaient refusé de se conformer aux exigences de base de la Proclamation et à la procédure administrative établie en conséquence. Ils ont également été responsables d'agissements visant à semer la discorde entre les différentes dénominations religieuses. À cet égard, le Gouvernement a donc renforcé l'application de la Proclamation et demandé aux nouveaux groupes confessionnels de s'enregistrer et de déclarer leur source de financement. La plupart d'entre eux n'ont pas voulu se conformer à ces mesures, étant téléguidés et financés de l'extérieur.

68. Par ailleurs, les Témoins de Jéhovah ont perdu leur statut légal depuis qu'ils ont refusé de reconnaître le «gouvernement temporel» installé après la libération du pays et se sont opposés au processus référendaire organisé en avril 1993 sur l'indépendance de la nation après 30 ans de lutte de libération nationale. Ces groupes ne s'étaient pas conformés aux dispositions réglementaires en vigueur et ont continué à semer la discorde entre les différentes confessions. Ils ont également tenté de déstabiliser le tissu social et de politiser leurs activités. La législation érythréenne interdit la politisation de la religion, et des mesures appropriées sont prises pour restreindre les activités de ce type.

Organisations sociales et liberté de réunion

69. La liberté d'association et de réunion est également garantie par la loi. L'Annonce légale n°5 de 1992 sur «l'enregistrement des organisations non-gouvernementales et des associations nationales» définit également les conditions relatives à la création et au fonctionnement des organisations. Au cours de la période considérée, plus de 33 organisations nationales sont devenues opérationnelles. La législation érythréenne du travail protège également les droits des travailleurs, et le pays compte actuellement près de 190 organisations syndicales.

70. Les associations et les syndicats ont leurs propres statuts, dirigeants élus et militants, et organisent régulièrement des congrès, des conférences, des réunions et autres activités. Les vétérans de la lutte de libération, les communautés locales, les groupes sociaux et culturels forment également des associations qui sont actives dans les domaines sociaux et culturels au sein de leurs communautés. Les assemblées communautaires jouent également un grand rôle en termes de création de plateformes pour discuter et traiter des questions sociales, économiques, culturelles et administratives. Ainsi, nous avons un système bien établi d'associations nationales, de syndicats et d'autres groupements sociaux qui regroupe les quatre catégories suivantes :

- Les associations de la société civile, qui contribuent aux objectifs nationaux de développement intégral : Union nationale des femmes érythréennes, Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens et Confédération des travailleurs érythréens ;
- Les groupes d'intérêts, visant à promouvoir les intérêts professionnels de leurs membres (Association des ingénieurs, infirmiers, chimistes, pharmaciens, médecins, scientifiques agricoles, etc.), des intérêts syndicaux (divers syndicats et fédérations couvrant divers secteurs et métiers, y compris l'agriculture rurale et l'autonomisation économique des femmes);
- Organisations créées pour répondre aux besoins particuliers des citoyens confrontés à des problèmes physiques, intellectuels et de développement dans la société (Association érythréenne des handicapés, Association des sourds, Association des aveugles, Association nationale des personnes souffrant de troubles intellectuels et de développement, etc.
- Associations et organisations communautaires, par exemple, l'association des anciens combattants, les associations communautaires, les groupes culturels et les réseaux, etc.

71. Toutes ces associations sont des organismes autonomes qui, une fois enregistrés, exercent librement leurs activités. Elles collaborent étroitement avec les structures publiques en charge de leurs domaines d'intérêt respectifs. Elles ne sont pas mues par des intérêts particuliers, mais, au contraire, l'intérêt national est la marque distinctive de leurs efforts collectifs et de leurs progrès. Les organisations sociales contribuent ainsi à la mobilisation, l'organisation et la création de capacités nationales. Elles sont également une composante essentielle du dispositif de plaidoyer et de sensibilisation autour des principales questions de développement national. Elles sont engagées de manière continue sur les questions de politiques et de stratégies et participent activement aux efforts du gouvernement en faveur de la transformation et du progrès. Certaines d'entre elles ont tissé des liens aux plans régional et international et établi des relations interpersonnelles dans leurs domaines d'intérêt respectifs. Quand bien même des efforts ne cessent d'être déployés par les organisations nationales pour obtenir le statut ECOSOC à l'échelle internationale et régionale, seules les Associations des Aveugles et des malades du Diabète jouissent d'une reconnaissance continentale. Par conséquent, beaucoup reste à faire à cet égard.

Liberté d'expression

72. Le principe fondamental commun à la Charte nationale, à la Constitution érythréenne de 1997 ainsi qu'aux codes et proclamations nationaux est que les citoyens ont le droit d'exprimer, dans les limites de la loi, leur opinion sans aucune entrave. Les citoyens ont également le droit de recevoir et de répandre des informations et des idées, et ce droit s'exerce sur un pied d'égalité sans discrimination. La liberté d'expression exige, toutefois, le sens des responsabilités de la part de chaque citoyen et est liée à l'intérêt collectif de la nation et de la société. Ainsi, elle est encadrée par la législation érythréenne, qui exige la préservation de la sécurité nationale, de l'ordre public et des valeurs fondamentales de la nation, ainsi que le respect des autres.

73. À cet égard, les *médias publics* ont été renforcés et se font l'écho de la vérité et la réalité sur le terrain en matière de développement national. Ils s'emploient à encourager un système de pensée progressiste, une culture transformationnelle et la diffusion d'information fiables, essentielles pour une société du savoir, tout en contribuant au renforcement de la participation citoyenne responsable. D'autre part, les questions régionales et internationales et de développement sont également traitées au quotidien. Par conséquent, la contribution des médias érythréens à la liberté d'expression est attestée par leur caractère démocratique. Ainsi, il existe des émissions radio dans toutes les langues du pays et les programmes de télévision sont diffusés en Tigrigna, Tigre, en arabe et en anglais. De même, des présentations dans d'autres langues locales sont intégrées dans les programmes existants. Par ailleurs, des efforts sont faits pour développer et renforcer les programmes de radio et de télévision. La presse écrite aussi occupe une place de plus en plus importante dans l'espace médiatique. Les journaux officiels édités en quatre langues (Tigrigna, Tigre, Arabe et Anglais) sont largement diffusés. Divers magazines traitant de sujets spécifiques et publiés par les ministères, agences, associations nationales et organisations civiles se multiplient également dans le pays.
74. Les organes de presse érythréens et leurs programmes encouragent une participation du grand public. Ils constituent une tribune de réflexion critique, d'échange d'idées constructives et de partage de connaissances. Des débats de fond et des avis d'experts sur les politiques publiques, les questions de développement, l'administration, la justice, les valeurs, l'art, la culture et le sports, les affaires internationales, etc. y sont promus. Ils ont des émissions interactives qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs opinions et de formuler des critiques. Des personnes ressources sont également invitées dans les débats à la radio et à la télévision. Des thématiques concernant les droits fondamentaux, le tissu social et les droits connexes, notamment l'égalité des femmes, les MGF / E et le mariage précoce, l'éducation et la protection des enfants et la réinsertion des handicapés, y sont également débattues.
75. *Pour promouvoir la liberté d'expression à travers les œuvres culturelles*, le gouvernement encourage la production et la diffusion de diverses contributions culturelles. De nombreux écrivains produisent et diffusent régulièrement des livres, des œuvres littéraires (dans la plupart des langues du pays), des publications et des documents historiques, des programmes de lecture supplémentaires à l'intention des différents niveaux du système éducatif. Des pièces de théâtres et des films sont également produits par des particuliers et groupes d'artistes dans diverses langues. Des conférences internationales sont également organisées dans le but de promouvoir la recherche et le développement et d'intégrer les talents de l'Érythrée dans la culture intellectuelle internationale. La Conférence internationale sur les langues et le développement en Afrique (1999), la Conférence internationale sur le développement de la petite enfance (2002), la Conférence internationale sur le travail décent (2016) et la Conférence internationale sur les études érythréennes en sont quelques exemples récents. Ces initiatives ont largement contribué à libérer les aspirations et les potentialités de la jeunesse érythréenne. En plus des efforts susmentionnés qui ont joué un rôle clé dans la

consolidation de la culture de la libre expression, des séminaires et débats sont organisés à différents niveaux en vue de promouvoir la pensée critique et la participation citoyenne.

76. L'avènement de la communication par satellite a également ouvert une nouvelle ère dans la culture de l'expression libre chez les Érythréens. En effet, nous assistons à une augmentation exponentielle des antennes paraboliques de télévision qui ont essaimé partout dans le pays, y compris dans les zones rurales et péri-urbaines. Grâce aux décodeurs standards que possèdent la plupart des familles, les ménages ont accès à plus de 600 chaînes de télévision et de radio étrangères par satellite qui diffusent leurs programmes 24 heures sur 24 sans aucune restriction. Les grands groupes comme CNN, BBC, Al Jazeera, CCTV, RT, France 24, Euro News, des chaînes de télévision éthiopiennes et d'autres pays voisins sont disponibles sur Arab Sat et Nile Sat et facilement accessibles via ces décodeurs.

Droits des personnes détenues

77. Au cours des 17 dernières années, des efforts inlassables ont été déployés pour développer et renforcer le système pénitentiaire qui gère 11 centres de détention (dont 1 dans la capitale accueillant uniquement des femmes). En principe, les personnes détenues sont traitées avec humanité, leur dignité, leur sécurité et leur développement sont garantis conformément aux codes nationaux. Par conséquent, les objectifs sous-jacents et le but principal des Services correctionnels et de réadaptation de l'Érythrée (SRCE) restent la réadaptation des délinquants afin qu'ils deviennent des citoyens productifs et respectueux de la loi lorsqu'ils réintègrent la société. En pratique, le Règlement de l'administration pénitentiaire est strictement suivi et mis en œuvre. Les détenus bénéficient de séances d'orientation sur la gestion et la réglementation de leur établissement d'accueil, ce qui leur permet de se familiariser avec leurs droits et devoirs. Ils reçoivent également des directives et informations sur la procédure de communication de tout abus dont ils seraient victimes. À cet égard, les agents de la police pénitentiaire (PP) qui enfreignent le règlement en répondent devant la loi. Par ailleurs, il existe des codes de conduite internes pour faire appliquer les dispositions réglementaires en vigueur.

78. L'augmentation des infrastructures pénitentiaires et des services aux prisons intervenue au cours de la période considérée est une indication de la priorité donnée à la sécurité et au développement humain des détenus.

- 5 centres de détention ont mis en place des unités d'hospitalisation au sein de leurs propres structures sanitaires.
- 1 centre dispose de son propre laboratoire
- 7 centres ont des sections de counseling sur le VIH/SIDA (il n'y en avait aucun en 1999).
- 8 établissements ont mis en place un programme d'enseignement jusqu'au niveau secondaire (il n'y en avait que 2 en 1999)
- 6 centres offrent une formation en informatique et des programmes de formation professionnelle en arts graphiques, électricité, comptabilité, cuisine, couture ainsi qu'en

langue arabe sur demande. En 2016, 323 détenus ont suivi ces formations professionnelles (il n'y en avait aucune en 1999)

79. La promotion de la dignité reste également un objectif important. À ce titre, les prisonniers ont droit à l'éducation, aux loisirs, aux services de santé, à la pratique religieuse, au sport et à la culture, à des séminaires de sensibilisation et à des programmes de renforcement des capacités. À cette fin, l'administration pénitentiaire gère maintenant un réseau de dispensaires, des programmes de formation générale et professionnelle, de sport, de culture, et offre d'autres services. Le programme de sensibilisation est axé sur le VIH / SIDA, les principales maladies comme l'hépatite, la tuberculose, etc., les codes nationaux, l'égalité des sexes, le développement national, l'amour du travail et la culture, les causes et effets du stress psychologique et d'autres sujets d'importance. De même, des activités de sensibilisation et de plaidoyer sur le VIH / sida et la tuberculose sont organisées régulièrement dans les prisons, notamment par les hôpitaux régionaux, mais toutes les structures sanitaires en milieu carcéral disposent de centres de conseil en VIH/SIDA. Par ailleurs, le magazine trimestriel du Centre des services pénitentiaires et correctionnels sert également d'objet de discussions parmi les détenus.
80. Le droit des détenus à la liberté de croyance et de pratique religieuses, sans restriction aucune, est garanti et exercé, conformément à l'article 2 (2-9) du Règlement pénitentiaire. Les prisonniers continuent de prier, de jeûner et d'observer les autres rites pratiqués dans leurs religions et croyances respectives. Dans la plupart des établissements pénitentiaires, cela se fait dans les dortoirs, mais le centre de détention de Sembel, dans la capitale, dispose d'une chapelle et d'une mosquée.
81. Les principaux centres pénitentiaires disposent également de leurs propres structures sanitaires équipées de laboratoires de base. Les cas de maladies graves sont référés aux établissements de santé nationaux. L'hôpital national de référence d'Asmara dispose également d'un pavillon réservé aux détenus. Les données de 2016 indiquent une efficacité croissante des services de santé offerts aux détenus. En 2016, environ 15 378 traitements ont été administrés, dont 11 290 traitements et 620 hospitalisations dans les structures sanitaires en milieu pénitentiaire, et 3321 patients ont été envoyés dans des hôpitaux régionaux de référence dont 147 ont été hospitalisés. Les soins de santé courants sont également fournis par les cabinets dentaires et ophtalmologiques avoisinants alentours et 308 détenus de diverses prisons en ont bénéficié.
82. La politique nationale d'éducation est également mise en œuvre dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Toutes les prisons offrent des programmes d'enseignement général et à partir de 1997, les détenus participaient à l'examen d'entrée à l'université mais cette facilité avait été arrêtée pour des raisons techniques en 2002. L'administration pénitentiaire en consultation avec le ministère de l'Éducation a résolu le problème et les détenus y participent à nouveau depuis 2012. De plus, un accord a récemment été conclu avec le Conseil national de l'enseignement supérieur permettant aux détenus qui obtiennent

des notes de passage à l'examen de fin d'études secondaires de poursuivre leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur.

83. Plusieurs manifestations culturelles et sportives sont organisées dans les centres de détention. Diverses activités sportives en salle et en plein air ont également été introduites pour améliorer la forme physique et le bien-être mental des détenus. Des tournois sont régulièrement organisés au sein des établissements pénitentiaires et entre eux. Les principales prisons disposent chacune d'une troupe culturelle et des activités y sont organisées pendant les fêtes et événements nationaux, ainsi que les célébrations religieuses et lors d'occasions spéciales. En outre, l'accès à la radio, à la télévision, notamment par satellite, et à la presse écrite, leur permet également de rester au fait de l'actualité nationale et internationale.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

(i) Efforts nationaux/macroéconomiques et Cadre d'orientation

84. Les efforts de développement national menés cours des 18 dernières années ont permis de réaliser des avancées notables dans les domaines économique, social et culturel, mais également de la promotion des droits fondamentaux. Le cadre institutionnel et juridique national garantit aux citoyens l'égalité d'accès aux services sociaux financés par les pouvoirs publics dans la limite des ressources disponibles. De même, l'État veille au bien-être social de tous les citoyens, en particulier des personnes ou groupes défavorisés et vulnérables. Dès lors, des politiques et des plans sectoriels sont mis en œuvre pour donner progressivement effet à ces droits.

85. Au sortir du conflit violent né de l'agression éthiopienne sous prétexte d'un différend frontalier, l'Érythrée a entrepris une campagne de développement d'après-guerre baptisée « Warsay-Yikealo » (*abordée plus détail dans la section sur le droit au développement*). Cette campagne de développement d'après-guerre visait à donner un nouvel élan à l'économie, améliorer les conditions de vie, rétablir les structures sociales et renforcer les acquis de la paix mis à mal par la guerre et la sécheresse. Sur le plan stratégique, la campagne a mis l'accent sur les principaux goulets d'étranglement et maximisé les avantages comparatifs du pays afin de réaliser des progrès.

86. Malgré certains facteurs limitants comme le manque de ressources, la situation hostile qui pèse sur le pays et l'environnement régional peu propice au développement, la campagne a enregistré des avancées encourageantes en ce qui concerne le développement économique, social et culturel de l'Érythrée. Le gouvernement et la population, en particulier les jeunes, ont travaillé sans relâche à l'atteinte de l'objectif qui était avant tout intrinsèquement lié à la sécurité nationale, à l'intérêt national et à la garantie d'un avenir viable pour le pays. Cet effort collectif s'est appuyé sur des stratégies de développement intégral et a eu un impact positif sur tous les droits fondamentaux. Les principes suivants ont guidé les actions du gouvernement :

- la défense des droits de l'homme incombe au premier chef à l'État et la garantie de conditions de vie décentes reste au cœur du développement.
- l'engagement de l'État se fonde sur le contexte, les besoins et le bien-être de la société et, de ce fait, les priorités sont fixées en conséquence.
- l'égalité des droits et des chances est consacrée par la législation nationale
- la volonté de préserver la qualité des services et de protéger les droits reste une priorité malgré les menaces extérieures et l'état de belligérance permanent.
- l'optimisation des ressources disponibles dans le meilleur intérêt des populations.

(ii) Conditions de vie décentes pour tous

87. L'Érythrée a élargi et renforcé sa stratégie sociale dans le but de promouvoir des conditions de vie décentes pour tous les citoyens. Il s'agit là d'un paradigme intégré reposant sur les personnes et visant à promouvoir la dignité humaine, la sécurité et le développement. D'où l'accent sur la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'eau, la sécurité de l'environnement et la sécurité sociale. Le paradigme souligne également le rôle décisif de l'éducation comme condition préalable au développement intégral dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de notre peuple.

Sécurité alimentaire et Droits fondamentaux

88. Dans les années qui ont immédiatement suivi l'indépendance de l'Érythrée, 75% de la population dépendait de l'aide alimentaire et les indicateurs sociaux de l'alimentation et de la nutrition étaient au rouge. En effet, les défis agricoles, comme dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, y compris la Corne de l'Afrique, restent énormes et sont exacerbés par des sécheresses récurrentes. L'agriculture érythréenne est, pour l'essentiel, restée archaïque et traditionnelle et les précipitations sont irrégulières. Aussi, en Érythrée la pauvreté est étroitement associée aux systèmes de culture, d'élevage et de pêche artisanale qui, comme nous l'avons vu plus haut, sont traditionnels. Environ 65 à 70% de la population dépend de l'agriculture pluviale qui utilise à peine des intrants agricoles modernes et dont la productivité est faible et insuffisante pour couvrir les besoins de base des ménages. Les stratégies visant à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle reposent sur le principe de l'autosuffisance et la volonté de mettre fin à la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire, et accordent une place centrale au droit à l'alimentation.

89. Le Document de macropolitique, le Cadre et programme nationaux de politique économique (NEPFP) et d'autres plans et stratégies connexes sous-tendent donc cet effort. En outre, la Stratégie et politique nationales de développement agricole guide les actions menées dans ce secteur. Malgré les défis, des efforts ont été faits pour promouvoir la transformation structurelle de l'agriculture et en augmenter la productivité. Ainsi, une des principales tâches

a été d'assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'abordabilité des produits alimentaires. En dépit de certaines lacunes dans les données sur la pauvreté et les données démographiques de fin de période qui peuvent être utilisées pour établir à titre estimatif le nombre et les types de pauvres, le gouvernement considère que le pays a progressé vers l'élimination de la pauvreté et de la faim. Les éléments présentés ci-après donnent une indication des progrès accomplis.

- Selon les dernières données de la Banque mondiale, l'économie érythréenne a enregistré une croissance de 10,9% sur la période 1993-1997 et de 9,0% en 2011-2012¹. Sur la base d'une population estimée à 5,1 millions d'habitants, la Banque mondiale a estimé le PIB par habitant à environ 544 de dollars EU. L'estimation par le gouvernement de la population résidente est de 3,65 millions (2015), ce qui implique un revenu par habitant supérieur au PIB de 2,61 milliards de dollars EU (aux prix courants de 2011). De plus, la Banque présente un scénario favorable à moyen terme où la croissance est principalement tirée par les activités minières. Par conséquent, même si les données sur la distribution des revenus et des richesses ne sont pas facilement accessibles, l'aperçu que donne la Banque de l'économie érythréenne laisse entrevoir une amélioration macroéconomique significative.
- L'élimination de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire sont donc les pierres angulaires des politiques et programmes de développement du gouvernement de l'Erythréen. Un cadre institutionnel et juridique solide a été mis en place et est articulé dans un certain nombre de documents, y compris les récents Plans indicatifs nationaux de développement, 2009-2013 et 2014-2018. L'objectif central est de promouvoir une croissance inclusive, durable et partagée par le plus grand nombre. Étant donné que la majorité de la population érythréenne vit dans les zones rurales et tire ses moyens de subsistance des activités agropastorales et de la pêche, l'adoption d'un programme de développement rural intégré au profit des communautés rurales où la pauvreté est élevée a été une initiative majeure.

90. Le gouvernement met en œuvre un Programme de sécurité alimentaire principalement axé sur l'amélioration de la productivité agricole à travers la modernisation de l'agriculture, y compris le recours aux systèmes modernes d'irrigation. La conservation des sols et de l'eau est également déterminante pour assurer la sécurité de l'environnement et réaliser la sécurité alimentaire. Le pays compte actuellement plus de 624 étangs, 148 petits barrages, 78 barrages moyens et 65 grands barrages opérationnels. Avec les nombreux puits et forages qui ont été creusés, ils ont contribué à l'amélioration de la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, la consommation des ménages et le bétail. En outre, l'Érythrée poursuit une approche à double volets visant à assurer la sécurité alimentaire au niveau national et des ménages de manière durable et consistant en ce qui suit :

¹Source: (<http://www.worldbank.org/en/country/eritrea>), Aperçu, mis à jour 22 septembre, 2015.

- la construction des infrastructures d'eau et d'irrigation nécessaires pour réaliser chaque année suffisamment de récoltes pouvant répondre à la demande intérieure, indépendamment des fluctuations et des aléas des précipitations dans un environnement écologiquement fragile
- le renforcement des revenus individuels des ménages agricoles par le biais d'initiatives au niveau sectoriel et en relation avec des interventions similaires et adaptées à l'échelle nationale. Le programme agricole intégré par étapes vise à relever durablement les revenus des ménages agricoles par la diversification de leurs activités et la fourniture, sous la forme de dons / facilités de crédit à faible taux, d'intrants, notamment une vache, 25 poulets, 2 ruches, 20 arbres (10 arbres fruitiers, 5 pour l'alimentation animale, et 5 de taille pour la production d'énergie), et d'une parcelle de terre de 1000 à 2500 m²).

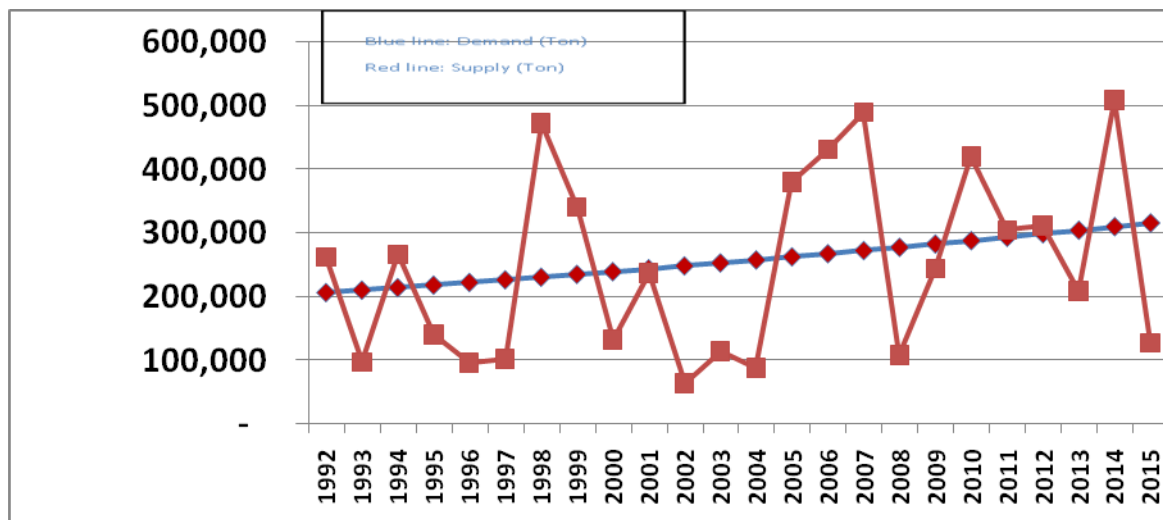
91. À cet égard, l'élimination de la pauvreté, en général, et de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans, en particulier, figure au premier rang des priorités du Gouvernement. En conséquence, il a récemment créé un Comité directeur sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale (CSSP), composé des ministères de l'Agriculture, de la Santé, des Ressources marines, du Commerce et de l'Industrie et de l'Institut érythréen des normes. L'objectif est d'améliorer l'accès à une nourriture saine, nutritive et abordable pour les ménages et a formé un Comité technique (CFPN) chargé de :

- Coordonner les activités relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et forger un partenariat solide entre les parties prenantes, y compris les agences des Nations Unies;
- Assurer l'adéquation nutritionnelle du régime alimentaire des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et mères allaitantes;
- Accélérer la révision des politiques en vue de l'élimination de la malnutrition; et
- Augmenter la production d'aliments complémentaires diversifiés et produits localement.

92. La Politique nationale de lutte contre la pauvreté du Gouvernement et ses interventions très ciblées sur les communautés rurales ont permis d'améliorer les conditions de vie de tous les Érythréens, en particulier ceux qui avaient été laissés pour compte. Les cibles des OMD relatives à l'extrême pauvreté et à la faim ont également été atteintes. Les données à l'appui devraient être disponibles dès que le système statistique sera prêt et que les enquêtes appropriées auront été menées.

93. Comme le montre le tableau ci-dessous, on estime que la demande moyenne annuelle de céréales (indiquée par la ligne horizontale ascendante dans le graphique suivant) en Érythrée au cours des 17 dernières années a varié entre 220 000 tonnes en 1999 et 310 000 tonnes en 2015 (une croissance moyenne de 2,72% par an). L'offre (ligne en zigzag) a varié entre un minimum

d'environ 70 000 tonnes (2002 en période de sécheresse) et un maximum de 510 000 tonnes en 2014. La production de fruits et légumes a également connu une



hausse progressive, passant de 119 061 tonnes en 1999 à 288 700 tonnes en 2014, à une moyenne de 85 000 tonnes par an (la production en 1992 et 1998 était de 42579 et 74925 respectivement). En outre, l'élevage de bétail, la production de volaille, la production de lait et d'autres produits de première nécessité ont également progressé de manière significative, contribuant ainsi à l'effort ci-dessus évoqué.

133. Le gouvernement a également consenti d'importants investissements en faveur de la transformation structurelle de l'agriculture, notamment, dans la diversification de la productivité agricole, la mécanisation de l'agriculture, l'utilisation de systèmes et techniques modernes d'irrigation, la création d'une chaîne alimentaire, l'introduction de la tarification et la gestion après récolte et le renforcement des capacités nationales. Au cours des 17 dernières années

- 4 544 316 tonnes de céréales (moyenne/ annuelle 267 313 tonnes), 3 258 914 tonnes de légumes (moyenne 203 682 tonnes / an) et 1 293 293 tonnes de fruits (moyenne 80 830 tonnes / an) ont été produites; la production annuelle moyenne totale est estimée à 535 090 tonnes.
- L'indicateur social de 2,0 quintal de calories / personne / an pris comme mesure de la disponibilité de la valeur alimentaire et nutritionnelle, couvre idéalement environ 73% - 75% de la demande (3,7 millions de personnes). Tous les paramètres objectifs pris en considération, il s'agit là d'une réalisation importante en matière de disponibilité alimentaire et de couverture des besoins nutritionnels.

- Le rendement annuel moyen au cours des 17 dernières années (avec certaines données non encore remplies pour 2015) est d'environ 535 090 tonnes cultivées sur une superficie moyenne annuelle de 474 168 ha.
- La production est estimée à 1,2 tonne / ha en moyenne, ce qui indique des progrès significatifs. Par ailleurs, il ressort des données du ministère de l'Agriculture que, dans les zones à forte pluviométrie, cette production a été portée à 1,5 ou 2 tonnes, tandis que dans l'agriculture irriguée, elle a atteint 3,0 tonnes / ha.

134. Des progrès sont également réalisés en ce qui concerne l'amélioration de la productivité agricole par l'irrigation. Le gouvernement a entamé la mise en place de systèmes modernes d'irrigation et plus de 58 000 hectares ont été cultivés grâce à la technologie d'irrigation (seulement 9% des terres irrigables). Cela a permis d'augmenter le rendement à l'hectare ainsi que la prévisibilité de la productivité et la possibilité de récolter deux ou trois fois par an, contribuant ainsi à la disponibilité de la nourriture, alors que l'extension de l'initiative est envisagée. Récemment, le programme a été utilisé pour renforcer les moyens des exploitants agricoles et contribuer ainsi à la durabilité de l'agriculture. Ainsi, environ 683 agriculteurs ont été installés près du barrage de Kekebet, plus de 1700 près du barrage de Gerset et des centaines (provenant de plusieurs villages) près du barrage de Logo. Ils se sont vus attribuer chacun des terres et bénéficient des infrastructures d'irrigation, d'électricité et d'eau mises en place par le gouvernement pour promouvoir des modèles d'exploitation commerciale transformés au niveau des ménages. L'expérience a jusqu'ici été positive et prometteuse, et il est question de l'étendre.

135. Dans l'ensemble, les actions menées en matière de sécurité alimentaire ont permis de réaliser d'importants progrès, mais beaucoup reste encore à faire, l'objectif étant d'aller au-delà de l'autosuffisance alimentaire et de constituer des stocks de réserves pour parer à toute éventualité. A cet effet, le gouvernement a mis sur pied la Commission des céréales en vertu de la Proclamation n ° 30/1993 et travaille à la création d'importants stocks pendant les périodes de récolte exceptionnelle. De façon générale, les investissements et progrès réalisés au cours des 18 dernières années ont jeté les bases d'un avenir meilleur, et les droits à l'alimentation et à la nutrition ont été promus, quoique modestement. L'Érythrée progresse sûrement vers la réalisation de la sécurité alimentaire qui garantit la disponibilité, ainsi que l'accessibilité physique et financière d'une nourriture conforme aux normes minimales, en tant que droit pour tous.

136. Dans les périodes difficiles où la pluie a fait défaut et les marchés alimentaires ont flambé, le gouvernement a eu à utiliser ses stocks de réserves à titre de mesures d'urgence. En outre, il a agi de manière proactive pour défendre le droit de la population à l'alimentation par des mesures prudentes de stabilisation du marché, notamment en adoptant des mesures subvention visant à atténuer les problèmes. Le programme de subventions alimentaires *Hidri* traduit l'engagement du gouvernement et gère 201 centres (voir encadré).

137. Il vise à garantir la disponibilité et l'accessibilité des vivres à des coûts abordables, en particulier pour les personnes confrontées à des pénuries alimentaires et la vulnérabilité. Une dizaine, en moyenne, de produits alimentaires essentiels est vendue à des prix subventionnés et certaines denrées à des prix raisonnables afin d'atténuer le problème et d'inverser les prix

Région	Sous-région	Centres
Sud	12	25
Centre	16	64
Gash Barka	14	24
Anseba	11	25
Nord-mer Rouge	10	38
Sud-mer Rouge	4	25
Total	67	201

Répartition régionale Centres Hidri

exagérés du marché alimentaire. La quantité de vivres fournie dépend de la taille de la famille et est considérée comme un droit fondamental à respecter. Pour des raisons logistiques, tous les produits de base ne sont pas disponibles dans certaines régions. Néanmoins, les efforts faits pour assurer une répartition démographique équitable dans toutes les régions et sous-régions, des prix et une distribution rationnels, ainsi que les importantes subventions accordées témoignent de l'engagement du gouvernement. Au cours des 15 dernières années, le pays n'a jamais connu de famine ayant exposé la population à la faim.

138. Le contrôle des normes alimentaires est également effectué pour garantir la qualité et l'innocuité des aliments. L'Annonce légale n° 33/1997 traite de la question des normes dans la société. En outre, la Proclamation n° 156/2006 relative au contrôle phytosanitaire est appliquée dans le but d'empêcher l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles par l'importation de végétaux et de produits végétaux, de contrôler les ravageurs introduits et d'empêcher la présence d'organismes nuisibles dans les plantes et produits végétaux pendant l'exportation. À cet égard, l'Annonce légale n° 114/2006 est strictement mise en application pour réglementer l'importation, la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides. D'autre part, l'Annonce légale n° 113/2006 a pour objet de définir les normes applicables aux usines de transformation du lait et des produits laitiers. Ces mesures ont permis de produire du lait hygiénique et salubre, et ainsi de protéger la santé des consommateurs. Des mesures préliminaires ont également été prises pour promouvoir les centres de stockage du lait dans trois grandes villes et assurer une livraison de qualité et sûre. Trois entrepôts frigorifiques modernes d'une capacité de plus de 17 000 tonnes ont également été mis en place pour conserver les produits alimentaires dans un environnement sûr.

139. En général, les ministères de la Santé, de l'Agriculture et du Commerce et de l'Industrie, en collaboration avec les structures administratives locales, continuent de surveiller les normes de sécurité et de qualité des produits alimentaires, notamment en ce qui concerne les processus et la qualité des livraisons. Cependant, ce problème reste un grand défi en particulier pour ce qui est des produits alimentaires et plantes importés et emballés. Certains des défis majeurs où plus d'efforts doivent être faits pourraient être les suivants :

- l'élaboration ou la révision des procédures de délivrance du certificat d'aptitude aux usines de transformation agricole;
- le renforcement des mesures de quarantaine, et l'administration et la supervision des contrôles aux frontières
- la délivrance des certificats sanitaires et phytosanitaires pour les exportations d'animaux et de végétaux mais également des permis d'exportation et d'importation d'animaux et de plantes ainsi que de leurs produits dérivés

Droit à la santé

140. La Politique nationale de santé de l'Érythrée (2010) favorise l'exercice du meilleur état de santé possible pour tous comme un droit fondamental de chaque citoyen. Le gouvernement subventionne fortement les services de santé, fournis gratuitement et sans aucune discrimination. Les soins de santé primaires constituent la priorité de l'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine, laquelle est mise en œuvre depuis 2000 à travers des cycles de planification stratégique quinquennale. Les principes fondamentaux sur lesquels cette politique se fonde sont l'équité, l'exhaustivité des services, l'efficacité des technologies et interventions, la complémentarité avec d'autres secteurs, la décentralisation, le développement des ressources humaines ainsi que la participation et la mobilisation communautaires. Voici quelques-uns des principaux instruments et plans mis en œuvre au cours des deux dernières décennies :

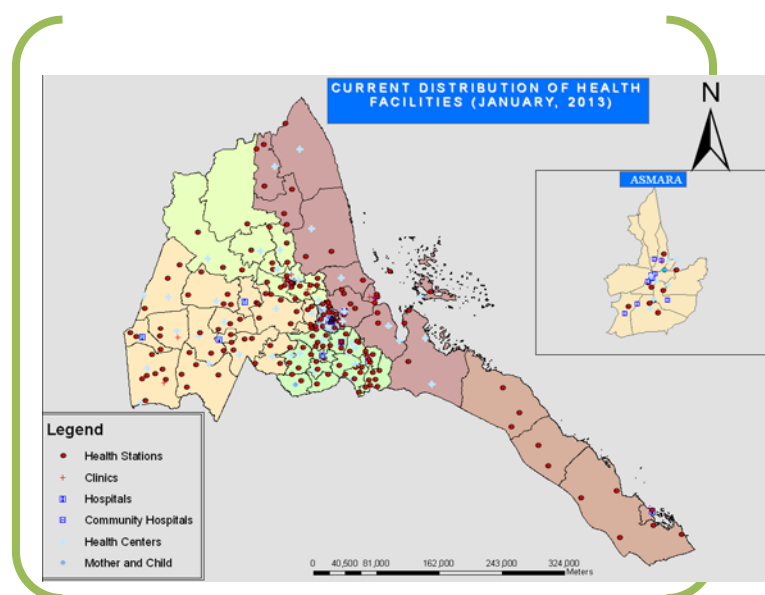
- La Politique nationale de santé de 2010 et le Plan stratégique national de développement sanitaire (2012 - 2016). La politique et la stratégie ont accordé une place particulière à l'offre de services de santé familiale et communautaire dans tous les établissements de santé et communautés.
- La stratégie «Atteindre chaque district» (RED) en matière de couverture vaccinale s'inscrit dans le cadre du programme 'Services de vaccination systématique de proximité' (SOS) introduit et mis en œuvre dans les zones difficiles d'accès.
- La Politique et le plan stratégique en matière de santé des adolescents, visant à promouvoir le droit des adolescents d'être entendus et d'exprimer leurs opinions sur leurs besoins en matière de santé.
- La Prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë (IMAM)
- La Prise en charge intégrée des maladies néonatales et infantiles (IMNCI)
- La Stratégie nationale pour la survie de l'enfant (NCSS) - fin 2008 servant de cadre de référence pour une meilleure intégration des programmes liés à la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI), et donnant la priorité à un ensemble minimum d'interventions efficaces.
- La Politique et stratégie sur l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH (e-PTME)

141. Dans ce contexte, la priorisation des interventions intégrées en faveur de la petite enfance permet la détection précoce de tout problème ou handicap et de réduire leurs effets ainsi que leur gravité, le cas échéant. Les taux élevés de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole, mais également de supplémentation en vitamine A, en particulier, constituent un succès majeur à cet égard. L'intervention précoce est également intégrée dans les programmes de santé scolaire grâce aux efforts concertés des ministères de la Santé et de l'Éducation. Les enfants subissent des examens oculaires, auditifs et dentaires (y compris dans le cadre de cliniques mobiles) et ceux qui ont des problèmes de santé reçoivent les médicaments et le soutien nécessaires. L'identification des problèmes de santé mentale est également menée à un stade précoce dans les écoles.

142. Cependant, diverses pratiques traditionnelles néfastes profondément ancrées dans la tradition et la culture, notamment les mutilations génitales féminines et les mariages précoces, exposent les citoyens à la maladie et au handicap et sont donc systématiquement découragées et combattues. À cet effet, les actions de plaidoyer contre les pratiques traditionnelles néfastes ont été renforcées. En outre, les administrations et les organismes chargés de l'application de la loi prennent des mesures administratives et juridiques appropriées contre ces mauvaises pratiques. Dès lors, les communautés sont mises à contribution pour veiller au respect et à la protection des droits des femmes, permettant ainsi d'atteindre les résultats souhaités.

143. D'une manière générale, une surveillance régulière est assurée au niveau des services hospitaliers et cliniques, des services de soutien d'urgence, des projets d'assainissement total pilotés par les communautés, des points d'eau et des établissements de restauration. Une autre tâche importante consiste à contrôler les effets des substances dangereuses et toxiques sur la santé dans les sociétés minières est également. Les Rapports de Responsabilité sociale des entreprises et les Évaluations des normes sanitaires indiquent un niveau de sécurité élevé dans le secteur minier en Érythrée.

144. La promotion de la prestation équitable de soins de santé est également un axe d'intervention majeur et des services ont été mis en place en mettant l'accent sur les zones rurales et les groupes sociaux laissés pour compte dans le passé. À l'échelle nationale, il existe 340 établissements de santé, comprenant un hôpital national de référence doté de services spécialisés, des hôpitaux régionaux de référence, des hôpitaux communautaires et des postes de santé, des dispensaires (y compris 7 dispensaires de santé maternelle et infantile) et 43 maisons d'attente pour les femmes



enceintes. Aussi, au regard de la répartition démographique des services sanitaires, plus de 60% de la population rurale a accès à des soins de santé dans un rayon de 5 km et 78% dans un rayon de 10 km.

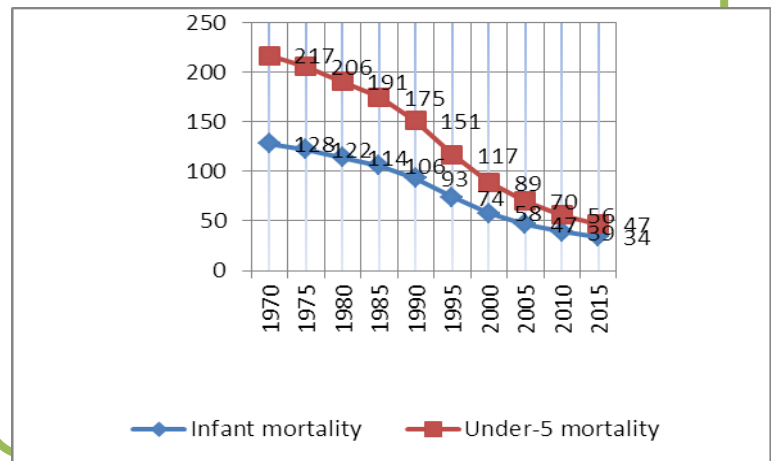
Désignation	1991	2016	Augmentation en %
Poste de santé	72	256	255%
Centre de santé	5	56	1010%
Hôpital	16	28	75%
Total Structures	93	340	266%
Médecin	20	232	1060%
Spécialiste	2	78	3800%
Ratio Médecin/patient	1:40,000	1:15,086	62.3%
Ratio Infirmier/patient	1:9500	1:3000	64.4%

Tableau: Répartition démographique des services de santé

145. La réalisation du droit de l'enfant et de la mère à des services de santé de qualité est essentielle à la promotion de la dignité et de la sécurité humaines. L'Érythrée a fait de remarquables avancées à cet égard. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été réduit de 69%, à 47 décès pour 1000 naissances en 2015. Pendant la même période, le taux de mortalité infantile est passé de 93 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 34 en 2015 et la mortalité néonatale est passée 34 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 18 en 2015.

146. Le système de vaccination efficace et efficient en place a considérablement contribué, grâce à la forte participation des populations locales, aux progrès enregistrés en matière sécurité sanitaire. Les données des OMD, de l'OMS et du PNUD indiquent qu'en Érythrée le taux de vaccination chez les enfants

Taux de mortalité infantile par 1000 naissances vivantes, 1970-2015. - UN-IGME 2015



d'un an est de 98% (monde = 84%, Afrique 73%, Amérique 94% et 94% en Europe). La couverture vaccinale est pratiquement universelle, accessible à tous les enfants et à toutes les femmes en âge de procréer. Les réalisations de l'Érythrée en matière de vaccination dépassent largement les performances sous-régionales et à l'échelle du continent africain, selon des données mondiales des Nations Unies. En 2010, les taux de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole en Érythrée étaient de 99%, contre 79% pour la région de l'Afrique de l'Est et australe, et 81% et 78% respectivement pour l'ensemble de l'Afrique. Le document sur le statut de l'Érythrée comme pays exempt de poliomyélite est également

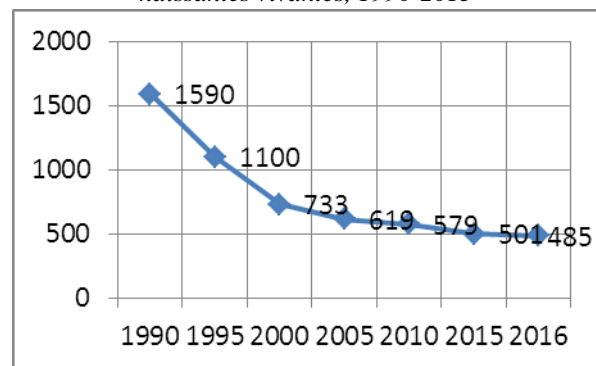
reconnu par la Commission de régionale de certification pour l'éradication de la polio en Afrique (ARCC).

147. De même, l'Érythrée est le premier pays d'Afrique de l'Est à éliminer le tétanos maternel et néonatal. Bien que des épidémies de rougeole sporadiques aient été constatées, en particulier chez les adultes non immunisés, les décès d'enfants liés à la rougeole ont été réduits à des niveaux inférieurs à la moyenne. Dès lors, la maladie n'est pas considérée comme un problème de santé publique pour les enfants de moins de 5 ans, en particulier après l'introduction de la deuxième dose de rougeole en 2013. Ce succès est intrinsèquement lié aux efforts déployés en faveur de la protection du droit et de la sécurité de la mère et de l'enfant à travers le pays.

149. Comme l'indique le tableau sur les tendances de la mortalité maternelle, selon les estimations de l'OMS, de l'UNICEF, du FNUAP, du Groupe de la Banque mondiale et de la Division de la population des Nations Unies (OMS, 2015), pour la période 1990- 2015, le taux de mortalité maternelle est passé de 1 590 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 501 en 2015, et devrait se situer à 485 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2016. En conséquence, le TMM a diminué de 70% de 1990 à 2016. Le taux annuel de réduction du ratio de mortalité maternelle pendant la période 1990-2016 a été estimé à 4,6%.

150. La politique de santé de l'Érythrée porte également sur la sécurité et la protection contre les principales maladies et menaces pour la santé. Ses cibles principales sont le paludisme, la tuberculose, le VIH / SIDA et d'autres maladies transmissibles. Le paludisme étant endémique en Érythrée et considéré comme une préoccupation majeure de santé publique, le gouvernement a lancé en juillet 1999 une stratégie destinée à « Faire reculer le paludisme ». Depuis 1999, la morbidité globale liée au paludisme a diminué de 90%, tandis que la mortalité globale due au paludisme a diminué de 86%. D'ailleurs, la réussite exemplaire de l'Érythrée a été reconnue par l'Union Afrique qui lui a décerné, le 30 janvier 2016, le Prix de l'excellence Alma dans la lutte contre le paludisme. L'incidence de la tuberculose d'environ 90 pour 100 000 est également le taux le plus bas de la région de la Corne de l'Afrique et d'Afrique de l'Est. Une comparaison entre 1990 (l'année précédant l'indépendance de l'Érythrée) et 2014 est donnée dans le tableau ci-contre.

Estimations Taux de mortalité maternelle par 100000 naissances vivantes, 1990-2015



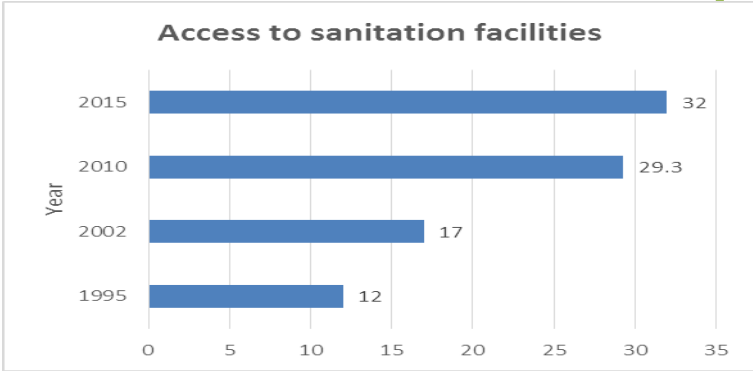
Indicateurs	1990	2014	Réduction
Incidence TB	243	78	68%
Prévalence of TB	478	123	74.3%
Mortalité liée à la TB	12	4.7	60.8%
Mortalité TB/VIH		2	
Incidence TB/VIH		4.9	

151. L'Érythrée a également pris des mesures pour enrayer la propagation du VIH/SIDA. La prévalence du VIH, estimée actuellement à 0,9% chez la population générale, a été inversée alors qu'elle était déjà faible. Le respect et la protection des droits des personnes infectées constituent également une tâche majeure à laquelle s'attèle le gouvernement avec le soutien total et la contribution décisive de tous les acteurs non étatiques. La création de l'Association des personnes vivant avec le VIH / SIDA (appelée *Biddho* ou Défi en langue locale!) a également été une mesure importante pour éviter la stigmatisation et la marginalisation de cette couche de la population. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a apporté son assistance à 5 654 personnes infectées et affectées par le VIH / sida, au moyen d'une aide mensuelle en espèces de 35 USD destinée à améliorer leur régime alimentaire et renforcer leur système immunitaire, un volet essentiel pour la survie des patients. L'Union nationale des étudiants et des jeunes (NUEYS) a également créé le Groupe de marketing social érythréen et mène des actions de sensibilisation, des programmes d'éducation, de soutien et de distribution de préservatifs à l'appui des efforts de prévention des pouvoirs publics.
152. La lutte contre la cécité représente également un impératif majeur en Érythrée. Grâce au succès du programme de supplémentation en vitamine A, les cas de cécité sont désormais très rares. Les efforts de prévention du trachome, de la cécité due à la cataracte et des problèmes de santé connexes sont également poursuivis avec vigueur. L'hôpital ophtalmologique de la capitale et les principales cliniques ophtalmologiques des différentes régions effectuent des opérations de la cataracte et offrent des traitements pour les maladies et lésions oculaires. De même, la chirurgie du trichiasis est couramment pratiquée dans certaines cliniques ophtalmologiques régionales. Il ressort d'une enquête menée par le ministère de la Santé en 2009 que l'incidence de la cataracte est relativement faible, et l'est davantage chez les femmes. Au total, 5 694 opérations de la cataracte ont été réalisées au cours de la période considérée et 3 846 personnes chez qui le glaucome a été diagnostiqué ont été traitées avec succès. De plus, des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement sont également menées dans le cadre de la stratégie préventive et d'intervention précoce.
153. Soucieux de répondre aux besoins des aveugles de cataracte en Érythrée, le laboratoire *Fred Hollows IOL High Tech* fournit des LIO (lentilles intraoculaires) aux hôpitaux et cliniques ophtalmologiques. Il a commencé ses activités au milieu de l'année 1995 et a depuis produit plus de 2,2 millions de lentilles, et ainsi permis à plus de 2 millions de personnes (y compris des Érythréens) de recouvrer la vue. Le laboratoire répond à la demande des marchés intérieur et d'exportation vers l'Asie, l'Afrique, l'Europe et l'Océanie. Ses produits font l'objet d'un contrôle de qualité de la part d'institutions de contrôle qualité internes et internationales. La qualité et chaque étape du processus de fabrication sont gérées suivant un ensemble de procédures opérationnelles standard. Le laboratoire a été certifié ISO 9001, ISO13485, MDD et CE Mark par un organisme international en 2000. Ces certifications confirment sa conformité aux normes européennes et internationales de qualité

en matière de fabrication de dispositifs médicaux, permettant ainsi l'exportation à l'échelle mondiale des LIO produits en Érythrée.

148. L'Érythrée déploie également des efforts concertés pour assurer la disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments essentiels. AzelPharma Industry, créée en 2001, fabrique plus de 48 produits couvrant 7 domaines thérapeutiques et la liste va s'allonger dans un proche avenir. Les médicaments sont vendus à des prix subventionnés et parfois à des prix abordables et sont disponibles en vente libre ou sur la base d'une autorisation médicale pour les médicaments délivrés sur ordonnance. L'Érythrée importe des médicaments supplémentaires, mais un important travail est mené à ce sujet en termes de contrôle de leur qualité.
154. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, complété par des pratiques d'hygiène régulières, est l'une des conditions essentielles d'un développement humain et d'un bien-être durables. Les maladies diarrhéiques sont l'une des trois principales causes de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et de morbidité chez la population générale (HMIS, 2014). Cette situation est en grande partie due au manque d'accès à l'eau potable, à l'insalubrité et aux mauvaises pratiques en matière d'hygiène. Aussi, la promotion de la salubrité environnementale, de l'accès à l'eau et de l'assainissement reste un objectif important. Ainsi, l'Érythrée s'était engagée à réaliser les OMD relatifs à l'accès à l'eau potable (72%) et à l'assainissement (54%) à l'horizon 2015 et a investi considérablement pour y arriver.
155. Actuellement, l'axe d'intervention prioritaire en matière de santé environnementale est l'Assainissement total piloté par les communautés (ATPC) en milieu rural, dans lequel les villages sont encouragés à fabriquer des latrines (de leur choix) et à rendre leur village «exempt de défécation à l'air libre». Le programme envisage également de s'étendre aux zones urbaines d'Asmara et aux capitales régionales. D'autres mesures d'hygiène comme le lavage des mains, l'utilisation d'eau potable (promoteurs de WASH (eau, assainissement et hygiène)), la ventilation dans les cuisines et la sensibilisation à la pollution de l'air et de l'eau sont également encouragées.
156. Les données de l'Enquête démographique et sanitaire (2010) en Érythrée ont révélé que 70% des ménages érythréens (35% des ménages urbains et 90% des ménages ruraux) n'ont pas accès à des toilettes, contre 74% (39% en zone urbaine et 96% en zone rurale) en 2002. La situation s'est améliorée à un taux d'accroissement annuel de 1,4% de 1995 à 2010 et devrait atteindre 32% en 2015. L'approche ATPC est également élargie pour promouvoir l'accès à l'assainissement et à l'eau potable, l'hygiène alimentaire et l'hygiène personnelle, ainsi que la propreté de l'environnement familial. La mise en œuvre de cette approche s'est traduite par des progrès considérables en matière de WASH depuis 2008. En juillet 2015, plus de 911 villages étaient enrôlés et 663 villages déclarés exempts de défécation à l'air libre (EDAL), ce qui indique que plus de 24% de la totalité des villages sont exempts de défécation à l'air libre.

157. Dans l'ensemble, tous les progrès réalisés en faveur du droit à la vie et à la santé ont eu un impact positif sur l'espérance de vie. En effet, l'espérance de vie à la naissance est passée de 48 ans en 1990 à 63 ans en 2013. Nous le devons en partie à la réduction de la mortalité infantile et juvénile, ainsi qu'à la baisse de la mortalité adulte due au paludisme et aux autres maladies transmissibles potentiellement mortelles.



Droit à l'eau

158. Le ministère des Terres, de l'Eau et de l'Environnement travaille à l'intégration du principe fondamental du développement durable dans les priorités et stratégies de développement de la nation, ainsi qu'à l'atténuation de la dégradation de l'environnement. Dès lors, l'inversement du processus de perte des ressources en eau et l'amélioration de l'accès durable à l'eau pour tous les citoyens reste un impératif. À cet égard, la réglementation et les outils de gestion mis en place par le gouvernement, y compris la loi n° 162/2010 sur l'eau, le Règlement 42/1998 sur l'eau potable, le document de stratégie sur la qualité de l'eau, la stratégie d'assainissement planifié de l'Érythrée et de nombreux autres instruments, sont mis en œuvre. Il existe également des dispositions réglementaires sur la protection et la réhabilitation de l'environnement. En outre, des règlements et directives sont prévus pour renforcer davantage le respect et la protection du droit à l'eau pour chaque citoyen. Ils porteront, entre autres, sur la gestion des services d'approvisionnement en eau en milieu urbain, le système national de tarification de l'eau, les procédures internes de règlement des doléances et le règlement des différends entre les différents usagers.

159. À l'indépendance, seul quelque 7% de la population rurale de l'Érythrée avait accès à l'eau potable. Le gouvernement a investi des ressources considérables dans la sécurité de l'eau et la promotion des droits relatifs à l'eau. Ainsi, selon les estimations actuelles, 85,5% de la population y ont accès (voir le tableau ci-dessous : progrès en matière d'accessibilité de l'eau par année depuis 1999) à des systèmes sécurisés d'approvisionnement en eau (milieu rural 79,5%, urbain 95%). Le budget d'investissement total dépensé depuis l'indépendance (jusqu'en 2014) pour réaliser ces progrès s'élève à plus de 6.355.429.524 Nakfa (403.519.334,86 USD).

Année	2001	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Milieu urbain	50			63		90				>90	>90	>90	>90	>90	>90	95
Milieu	20			25	41	59	65	71	74	77		78				79.5

rural															
Total	30		33		71	73			78	79	80	82	83	85	85.5

160. Le gouvernement ambitionne d'atteindre 90% de disponibilité et d'accessibilité de l'eau à un coût abordable à l'horizon 2018. Il s'agit là d'un véritable défi, si l'on sait que près de 20,5% des zones rurales n'ont pas accès à l'eau potable. De ce fait, la planification et la gestion globales des ressources en eau sont repensées sérieusement depuis une dizaine d'années, dans un contexte de sécheresse chronique, de baisse du niveau des nappes phréatiques et de déficit de données hydrogéologiques. Comme indiqué plus haut, la question de l'assainissement et de l'hygiène personnelle et domestique est aussi un enjeu majeur.

Éducation et droits de l'homme

161. L'éducation est une question de justice sociale et est garantie et protégée en tant que droit par toutes les dispositions du cadre institutionnel et juridique mis en place par l'État. Le principe fondamental est le droit de chaque citoyen d'avoir un accès équitable à une éducation continue et de qualité. L'égalité en matière d'éducation est consacrée par la législation nationale et contrôlée par les organismes de réglementation compétents. Elle est également mise en œuvre par les administrations locales et régionales. La Politique nationale d'éducation, révisée en 2012, a consolidé davantage l'engagement de l'État dans le secteur en mettant en exergue son rôle crucial dans le développement national. L'éducation est donc associée à l'unité nationale, la citoyenneté, la promotion de l'intérêt national et la construction d'une morale progressiste. Par conséquent, elle se fonde sur le contexte, les besoins et l'idéal d'amélioration du bien-être de la société et est mise au service de la promotion de la dignité humaine, de la sécurité et du développement du peuple érythréen. L'éducation est gratuite en Érythrée!

Accès et Couverture équitables

162. Au cours de la période considérée, la situation de l'éducation a connu des améliorations en termes d'accès et de couverture. Les efforts consentis en faveur du développement intégré de la petite enfance, se sont traduits par une augmentation de 264% de l'accès à l'enseignement préscolaire. En général, le niveau préscolaire est devenu un élément important de l'éducation des enfants. Ces derniers représentent 14,8% (tranche d'âge 0-4 ans) et 13,4% (tranche d'âge 5-9 ans) de la population. Même si le système n'en est qu'à ses premiers pas, il montre des signes de progrès dans la réalisation du droit des enfants et crée la base institutionnelle d'une intervention précoce. Actuellement, le système préscolaire comprend un réseau de 483 établissements avec un effectif de 1 456 enseignants et 38 443 élèves. Le taux de scolarisation aux niveaux primaire et moyen a également augmenté de 70,1% et 104,7% respectivement, tandis que dans le secondaire une hausse de 89,3% a été notée. Le système scolaire comprend un réseau de 1 411 écoles pour un effectif de 605 932

élèves et 14 709 enseignants. Ensemble, ils constituent un pilier important du système éducatif national axé sur le développement national.

Niveau	Établissements			Nbre élèves 2015	% augmentation élèves 1999-2015	Total 2015	% filles
	1999	2015	% Augmentation		Enseignants		
1. Préscolaire (pré-primaire)	88	483	449	45,233	263.72	1456	97.4
2. Tous niveaux							
• Élémentaire	593	955	61	353,859	70.07	8346	56.7
• Moyen	110	352	220	141,746	104.7	3563	24.2
• Secondaire	37	104	208	87,664	89.3	2800	19.1
Total	740	1411	90.70	583,269		14709	
3. Total niveau de base	703	1307	85.90	495,605	54.6	11909	81

Tableau: Augmentation de la couverture et de l'accès à l'éducation

163. La répartition démographique des services éducatifs s'est également améliorée, reflétant l'accent mis sur les zones rurales et péri-urbaines, permettant ainsi de réduire ainsi les disparités existantes. En 2015, les élèves des zones rurales représentaient 62% des effectifs de l'élémentaire, 48% du cycle moyen et 41,3% du niveau secondaire. À cet égard, le fait que plus de 60% des élèves arrivent jusqu'au cycle moyen traduit la réalisation du droit à l'éducation au niveau de base

Niveau	Nbre élèves ruraux	%	Tot élèves
Élém.	223858	61.9	361684
Moyen	70112	47.7	147031
Base	293970	60%	508715
Secondaire	40139	41.3	97217

% Élèves ruraux sur Total élèves

(67% de la population vit dans les zones rurales). Les données montrent également que 65 écoles de trois régions (dont dix internats) ont promu le droit à l'éducation des enfants nomades. L'effectif total de ces écoles est de 6 844 élèves, dont 43% de filles. Un atelier national sur l'éducation des nomades a également été organisé en 2011 pour consolider les acquis et élaborer des stratégies et projets d'élargissement de l'initiative.

Politique d'éducation en langue maternelle

164. L'Érythrée a une politique linguistique progressiste reposant sur une base institutionnelle et juridique solide. Il n'y a pas de langue officielle et toutes les langues nationales sont traitées de manière égale. Pour des raisons pratiques et compte tenu de leurs avantages relatifs, le tigrigna et l'arabe, ainsi que l'anglais (pour des raisons fonctionnelles) sont utilisés comme langues de communication. Cependant, elles n'ont aucun avantage juridique sur les

autres langues. Les langues érythréennes sont ainsi progressivement promues et utilisées dans l'administration, le système judiciaire, le système éducatif, la culture, les médias et d'autres aspects de la vie quotidienne. L'éducation en langue maternelle en tant que droit, notamment, est garantie et protégée comme un d'élément essentiel du maintien de la justice sociale. Le droit de chaque enfant d'apprendre dans sa propre langue maternelle ou dans toute autre langue locale de son choix au niveau primaire est mis en œuvre en tant que politique et est également consacré par la loi. La politique encourage également la possibilité de continuer à apprendre la langue maternelle comme matière au-delà du cycle élémentaire, mais cela n'a pas été intégralement mis en œuvre en raison de certaines circonstances et de limites de capacité.

165. Les écoles primaires dispensant un enseignement en langue maternelle sont libres d'accès et ce droit est respecté, quelle que soit la taille de la population scolaire. Le niveau d'utilisation des langues maternelles dans les six régions a ainsi considérablement augmenté, variant d'un minimum de 3 langues dans la région du sud de la mer Rouge à un maximum de 6 langues d'enseignement dans la région de Gash Barka. Cette politique permet d'assurer la justice sociale, l'émancipation sociale, la transmission des valeurs fondamentales comme patrimoine culturel, mais également l'efficacité de l'éducation dès le plus jeune âge. Le mythe selon lequel l'énorme coût économique et de gestion de la politique d'éducation en langue maternelle serait un fardeau pour le gouvernement et la société et entraverait le progrès a été brisé par sa grande valeur.

166. La situation des enfants non scolarisés reste une question cruciale d'équité dans le secteur de l'éducation. Une étude du ministère de l'Éducation (2016) en a identifié les causes et formulé des recommandations à l'effet d'y remédier. L'étude a révélé que 33,7% des enfants n'arrivent pas à s'inscrire dans les niveaux préscolaire, élémentaire et moyen. Les données montrent également que les enfants non scolarisés font 64 123 (73%) du groupe d'âge des 5 ans, 65 063 (19%) de la tranche d'âge des 6-10 ans) et 91 410 (41%) de la tranche d'âge des 11 à 13 ans). Ainsi, un programme d'Éducation élémentaire complémentaire (ECE) a été introduit dans le but de remédier à la situation des enfants de 9 à 14 ans non scolarisés. En 2016, le nombre de bénéficiaires du programme s'élevait à 6751 enfants (dont 46% de filles) de 108 villages des zones défavorisées. Au cours de cette période, 81% des inscrits ont terminé le programme de trois ans et poursuivent actuellement leurs études dans des établissements d'enseignement moyen classiques.

Pertinence de l'offre éducative

167. Concernant la pertinence, les classes d'âge aux différents niveaux d'études (tableau ci-contre) sont fixées par une politique. En conséquence, la scolarisation des enfants à l'âge voulu s'est améliorée. En dépit de certaines irrégularités et de quelques retards dans la mise en œuvre, la

Cycle	Durée	Âge
Préscolaire	2 ans	4-5
Élémentaire	1-5	6-10
Moyen	6-8	11-13
Secondaire	9-12	14-17

définition des groupes d'âge dans le système scolaire contribue efficacement à la réduction des coûts d'opportunité attribuables à divers facteurs.

168. En général, les taux bruts de scolarisation (TBS) et les taux nets de scolarisation (TNS) ont augmenté à tous les niveaux du système scolaire. Bien que le TNS soit important au niveau primaire, il reste beaucoup à faire dans les autres étapes pour satisfaire aux exigences de la politique et de la réglementation en place. Aussi, le ministère de l'Éducation s'efforce continuellement de remédier à ses effets multiples en termes de coût d'opportunité, de valeur économique de l'éducation et d'aspects de la gestion de la planification de l'éducation ayant des implications sur la réalisation des droits. Le tableau ci-dessous offre un aperçu général des progrès réalisés concernant le TBS et le TNS au cours de la période considérée.

	Élémentaire						Moyen						Secondaire					
	TBS			TNS			TBS			TNS			TBS			TNS		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F
1999	80	86	73	51	53	48	58	66	51	14	15	13	25	31	19	16	18	14
2015	105	111	98	82	85	79	77	80	72	38	37	38	30	32	28	18	18	18

Tableau: Comparatif du TBS et du TNS à tous les niveaux au cours de la période sous revue

169. Le cycle d'enseignement secondaire comprenait trois années avant 2003, mais il a été réformé parallèlement à l'examen complet des programmes d'enseignement mené par le ministère de l'Éducation. En conséquence, la durée a été allongée d'une année, soit un total de quatre ans. Dans le cadre de ce programme révisé, la 12^{ème} année d'études pour tous les élèves du secondaire se déroule à l'école secondaire de Sawa (dans les locaux du Centre d'éducation et de formation de Sawa) pour un certain nombre de raisons convaincantes. L'entrée à l'université est basée sur les notes obtenues aux examens nationaux de fin d'études secondaires. Dès lors, le regroupement de tous les élèves dans un établissement secondaire pour leur dernière année d'études secondaires permet de créer des règles du jeu équitables et d'assurer une concurrence plus forte sur la base du mérite. Cette expérience est cruciale dans la consolidation de l'harmonie et la cohésion sociales et favorise l'échange d'expériences.

170. La réalisation du droit des élèves à acquérir une éducation de qualité au niveau approprié a également connu des améliorations, en particulier aux niveaux primaire et moyen. La pertinence de l'instruction par rapport à l'éducation d'une nouvelle génération imprégnée des connaissances, compétences, capacités et attitudes voulues s'est améliorée, mais beaucoup reste à faire en termes de transformation qualitative. D'un autre côté, les efforts visant à réduire les abandons et renforcer l'efficacité du système scolaire se prolongent indûment et, malgré des améliorations constantes, le chemin à parcourir reste long. Garantir le droit de chaque citoyen à une éducation de qualité reste donc une priorité.

171. Dans ce contexte, le Ministère de l'Éducation n'a cessé de réviser les programmes d'études, les méthodes d'enseignement et l'organisation scolaire, aux fins de garantir la qualité de l'éducation. Les niveaux de rendement et les objectifs pédagogiques font l'objet

d'évaluation et la transformation du dispositif de contrôle pour assurer l'efficacité et l'efficacit  du syst me scolaire est consid r e comme une priorit . Les efforts d ploy s visent, dans l'ensemble,   transformer le processus d'enseignement-apprentissage en une approche centr e sur l'apprenant, et ainsi la gestion des enseignants et l'organisation des  tablissements scolaires ont  t  adapt es aux changements en cours. Malgr  les efforts et les  normes investissements r alis s ainsi que les progr s accomplis, la qualit  reste un d fi majeur. Des mesures plus soutenues sont toutefois pr vues pour les cinq prochaines ann es et une politique de z ro abandon apr s la fin des  tudes secondaires est mise en  uvre.

172. Comme indiqu  ci-dessus, tous les  l ves du secondaire terminent leur 12^{ me} ann e et passent l'Examen national de fin d' tudes secondaires   l' cole secondaire Warsay Yikeal bas e au Centre d' ducation et de formation de Sawa, pendant qu'ils terminent leur formation du service national. Les diff rents parcours d' tudes suivants sont  galement propos s aux candidats   l'Examen national de fin d' tudes secondaires en fonction de leur performance, sans que personne ne soit laiss  de c t  en termes d' ducation et de formation :

- les candidats qui obtiennent des notes de passage rejoignent les  tablissements d'enseignement sup rieur et poursuivent des  tudes menant   des certificats et dipl mes et,   leur sortie, sont d ploy s dans divers organismes publics et institutions nationales.
- les  l ves qui n'obtiennent pas des notes satisfaisantes pour  tre admis dans les  tablissements d'enseignement sup rieur continuent leurs  tudes au Centre d'enseignement technique et professionnel de Sawa ; ils y acqui rent des comp tences techniques de niveau interm diaire et sont  galement d ploy s sur les lieux de travail.
- Les autres qui  chouent compl tement ont la possibilit  d'acqu rir le niveau minimum d'une ann e de comp tences professionnelles pratiques au centre professionnel r cemment cr e dans le cadre de certains des projets de d veloppement transformationnel du gouvernement (ils accueillent plus de 6000 stagiaires   la fois) et sont directement employ s sur le march  du travail.

173. Dans la logique de la croissance modeste de l' conomie et des efforts de stabilisation macro conomique en cours, le gouvernement a mis en place un nouveau syst me de r mun ration en 2016, se traduisant par une augmentation substantielle des salaires dans la fonction publique. Dans cet esprit, les dipl m s qui passent par les diff rents parcours susmentionn s sont directement recrut s et int gr s dans le syst me de r mun ration moyennant un salaire normal. Ainsi, le titulaire, d'un certificat a droit   un salaire brut de 2 000 Nafka (consid r  comme le salaire minimum dans le syst me), d'un dipl me de 2 ans, gagne 2500 nafka, celui d'un dipl me de 3 ans, 3000 nafka, 4 ans, 3500 nafka et 5 ans, 4000 nafka. Le syst me est un processus dont la finalisation demande du temps et couvrira   terme l'ensemble des agents de l'administration publique. Un service national / communautaire obligatoire d'un an consacr    des activit s de d veloppement national sera instaur    tout autre moment appropri .

Égalité entre les sexes dans l'éducation

174. Le droit des filles à l'éducation est garanti et protégé par la législation nationale, ainsi que toutes les proclamations et politiques. Malgré les nombreux défis, l'indice de parité entre les sexes dans l'éducation s'est amélioré. En 2014-2015, sur les 605 932 élèves des cycles primaire et secondaire, 274 050 (soit 45,3%) étaient des filles. Ainsi, l'indice de parité entre les sexes (IPS) a atteint 0,83 au niveau primaire, 0,82 au cycle moyen et 0,83 au secondaire. Ce succès traduit les efforts et progrès réalisés pour garantir le droit des filles à l'éducation et leur assurer la possibilité de poursuivre les études à des niveaux plus avancés.
175. Dans certains groupes ethniques et en milieu rural, certaines pratiques culturelles, la pauvreté, le rôle social dans la famille, les stéréotypes sexistes et, dans de très rares cas, des pressions religieuses, continuent d'entraver le droit des filles à l'éducation. Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les administrations locales, organisations civiques, chefs religieux et comités de parents, continue de sensibiliser les communautés, et une transformation importante est en train de se produire. Les assemblées et administrations locales ont également pris des mesures énergiques pour faire respecter le droit des filles à l'éducation. Des incitations sont également introduites pour soutenir les familles dans le besoin ayant du mal à envoyer leurs filles à l'école. Dans certaines zones ciblées, le gouvernement a mis en place des internats pour offrir de réelles possibilités, en particulier aux filles, de poursuivre leurs études jusqu'au niveau secondaire.

L'alphabétisation, un moyen de garantir la continuité de l'éducation et l'autonomisation des adultes

176. L'Érythrée considère l'éducation comme un processus permanent. Un enjeu fondamental reste l'éradication de l'analphabétisme dans la société. Le programme d'alphabétisation des adultes a commencé en 1994 sous l'égide du FPLE et sur la base des programmes et des expériences de la lutte de libération. Il s'agissait d'une initiative vaste axée l'éradication de l'analphabétisme chez les combattants de la libération du FPLE en 1972 et des campagnes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans les zones libérées par le FPLE entre 1983 et 1991. L'enseignement en langue maternelle avait également été mis en œuvre à l'époque, aussi bien dans le cadre des programmes d'alphabétisation que d'éducation des adultes.
177. L'analphabétisme demeure le principal obstacle au développement et à la révolution technique dans le secteur agricole et la vie sociale. Le programme d'alphabétisation des adultes a été introduit à petite échelle sous forme de projet pilote entre 1994 et 1999 et 52 360 adultes (dont 87,72% de femmes) y avaient participé. La politique d'éducation en langue maternelle est également mise en œuvre dans le cadre du Programme d'alphabétisation des adultes. Au cours des 16 dernières années, différents plans stratégiques triennaux ont été mis en œuvre pour concrétiser les droits des citoyens à l'alphabétisation. Au cours de cette période, environ 1 000 000 (dont 88,13% de femmes) ont participé au programme avec un taux d'achèvement de 80%. Le programme d'alphabétisation des adultes

qui s'étale sur une durée de trois ans, enregistre un niveau de participation moyenne estimée à environ 62 500 personnes par année. Dans de nombreuses localités, ceux qui ont terminé le programme ont pu trouver un emploi dans des entreprises locales de leurs villages.

178. Des cours du soir sont également dispensés, pour l'essentiel, dans les zones urbaines. Il s'agit d'un créneau qui n'a pas été beaucoup utilisé compte tenu des énormes efforts consacrés à l'élargissement de la couverture géographique des services éducatifs et des équipements sociaux à travers le pays. En 2015-2016, le nombre d'apprenants en cours du cours a augmenté et 4 088 élèves s'étaient inscrits aux niveaux élémentaire, moyen et secondaire dans toutes les régions. Environ 2 648 (74,6%) ont terminé leurs études et 1044 (25,54%) ont décroché. Les inscriptions ont également augmenté en particulier dans les régions du nord de la mer Rouge, de Gash Barka et du sud. L'élargissement du programme aux zones semi-urbaines (exemple Afabet, Maymene et Maydema) a été un fait nouveau important. L'accès facile des participants à l'Examen national de fins d'études secondaires dans leurs localités est également une motivation pour poursuivre leurs études tout en étant productif au travail. Toutefois, l'efficacité et l'efficacé du système patissent du faible niveau d'inscription (le ratio élèves-enseignant est de 1:13). De ce fait, l'optimisation des ressources reste un impératif.

179. En 2016, un atelier national réunissant toutes les parties prenantes a été organisé pour évaluer les progrès du programme d'éducation des adultes. L'atelier a procédé à l'évaluation des avancées notées et des défis rencontrés au cours des 25 dernières années en ce qui concerne la réalisation du droit de chaque citoyen à la formation continue. Des rapports au niveau national et régional, ainsi que des documents de recherche et plusieurs thématiques y ont été présentés. Les conclusions et recommandations de l'atelier sont maintenant utilisées pour redéfinir la politique et le plan stratégiques du pays en matière d'éducation des adultes. La Journée internationale de l'alphabétisation est également célébrée dans tout le pays et donne l'occasion de mobiliser en permanence toutes les parties prenantes pour atteindre l'objectif fixé.

Continuité de l'éducation et formation de capital humain

180. Le développement national durable exige un capital humain qui s'insère dans les divers secteurs de l'économie, les services sociaux, le développement culturel et d'autres aspects de la vie. A cet effet, des efforts soutenus ont été faits pour promouvoir les droits et possibilités en termes d'enseignement supérieur et de formation polytechnique

Nom	Nbre de diplômés	% Total
Institute of Technology	13,571	45.55
Institute of Agriculture	4840	16.24
College of Business and Economics	4,694	15.75
College of Marine Science & Technology	1420	4.77
College of Arts and Social Science	1,476	4.95
College of Health Science	3515	11.8
College of Medicine and Dental Science	278	0.933
Total	29,794	100

Nbre de diplômés des établissements d'enseignement supérieur au cours de la dernière décennie

gratuits. Ainsi, le gouvernement a décentralisé l'enseignement supérieur et la seule université (l'université d'Asmara) d'une capacité d'accueil d'environ 4000 d'étudiants a été scindée en sept établissements d'enseignement supérieur répartis à travers le pays. Les locaux et installations de l'Université d'Asmara sont également utilisés par l'École de médecine Orotta et comme centre de recherche et de développement, en plus d'accueillir certains programmes de niveau master. La population étudiante de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de l'Érythrée à la fin du 2^{ème} semestre (année académique 2015/2016) se chiffrait à 10 231 étudiants, dont 6 891 (67,4%) étaient inscrits à des programmes de premier cycle; 3 295 (32,2%) à des programmes menant à l'obtention de deuxième cycle et 45 (0,4%) à des programmes de troisième cycle de niveau master. Les établissements d'enseignement supérieur suivants sont opérationnels et contribuent à la formation du capital humain (*voir le tableau ci-dessus*):

- Eritrea Institute of Technology (Institut de technologie d'Érythrée), situé dans la région Centrale, offre aujourd'hui des programmes de licence et de maîtrise en ingénierie, sciences pures et sciences de l'éducation.
- Le *College of Health Sciences* et *Orotta School of Medicine and Dental Science*, offrent des programmes de licence en médecine, en pharmacie, en technologie médicale, en santé publique, en sciences infirmières et dans des domaines connexes.
- Le *College of Marine Sciences and Technology* à Massawa (région du nord de la mer Rouge) offre des programmes de premier cycle en génie maritime et en sciences de la mer.
- Le College of Arts and Social Sciences (Collège des arts et des sciences sociales) à Adi-Keyih (région du Sud) offre des programmes de lettres et sciences humaines.
- Le Business and Economic College à Halhale (région du Sud) offre des programmes de certificat et de diplôme en économie, gestion des entreprises et finances;
- Le Hamelmalo Agriculture College à Hamelmalo (ouest de l'Érythrée) offre des programmes menant à l'obtention de certificat, diplôme de premier cycle et maîtrise en génie agricole et en sciences végétales et animales.

181. L'indice de parité entre les sexes dans les établissements d'enseignement supérieur a également connu une évolution et une croissance favorables. À l'exception de la légère disparité constatée au College of Business and Economics en 2015/16, le rythme de croissance est encourageant (*voir tableau ci-dessous*). Le taux actuel de participation féminine de 41% dans l'enseignement supérieur constitue un progrès remarquable. En outre, le droit et la possibilité accordés aux étudiantes en science et technologie, santé et médecine, agriculture et sciences et technologies marines sont autre une indication des efforts déployés pour promouvoir la formation d'un capital humain solide au service d'une croissance économique diversifiée pour l'Érythrée.

n	Établissement d'enseignement supérieur	Composition féminine en %			
		2009/10	2011/12	2014/15	2015/16
1	Eritrea Institute of Technology	33.8	41.1	33.6	35.92

2	College of Health Sciences	35.7	35	43.4	45.67
3	Orota School of Medicine	22	25.9	26.8	28.4
4	Hamelmallo Agricultural College	32	37	43.0	50.37
5	College of Marine Science and Technology	13.3	17.6	27.8	37.8
6	College of Business & Economics	28.6	33	40.5	36.1
7	College of Arts & Social Sciences	22.8	24.9	44.9	48.75

182. Des programmes d'Enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) sont dispensés dans huit écoles techniques de niveau intermédiaire (pendant deux ans après la dixième année du niveau secondaire). Le nombre d'écoles est passé de 4 en 1999 à 8 en 2016. Le nombre d'inscriptions a également augmenté, passant de 908 en 1999 à 3 613 en 2016. Environ 700 à 800 apprenants en sont diplômés chaque année. Le Centre de formation professionnelle de Sawa, créé en 2007, abrite également cinq écoles de formation professionnelle avec 19 spécialités. Il forme en moyenne 2 000 étudiants par an dans le cadre d'un programme de certificat d'un an destiné aux sortants du secondaire. Le Centre apporte une contribution importante au processus de diversification et de professionnalisation de l'enseignement.

No	Domaine	M	F	Total
1	Gestion & Affaires	115	953	1068
2	Machines modernes	514	83	597
3	Technologie de bâtiment 01	658	115	773
4	Technologie de bâtiment 02	473	63	536
5	Technologie agricole	234	25	259
Total		1994	1239	3233

183. Dans le cadre de l'élaboration du programme d'EFTP, 72 manuels portant sur 34 métiers ont été révisés et de nouveaux ont été élaborés en collaboration avec des enseignants et d'autres parties prenantes. Diverses institutions intervenant dans la formation professionnelle ont également apporté leur expertise à cette entreprise. Un appui professionnel est également fourni à divers établissements d'enseignement technique et professionnel afin d'assurer la qualité de la formation. En outre, 25 instructeurs d'EFTP sont sortis de l'Institut érythréen de technologie (EIT) en juillet 2016.

Le droit de participer au contrôle et à la gestion de l'éducation

184. Les établissements d'enseignement font la promotion d'une culture de gestion et de contrôle démocratique et participative de l'éducation. Surtout, les apprenants sont encouragés dès leur plus jeune âge à participer au processus éducatif et à sa gestion. C'est un aspect important que prévoient toutes les politiques, proclamations et réglementations relatives à l'éducation. Des réunions sont régulièrement tenues avec les élèves à tous les niveaux et les élèves assument leur part de responsabilité dans la gestion de l'environnement d'apprentissage et des progrès à réaliser. Des conseils d'élèves sont mis sur pied à différents niveaux. De plus, pour cultiver l'esprit de responsabilité, les élèves élisent leurs préfets et

leurs représentants au Comité scolaire. Le droit des parents et même des communautés à participer à la gestion et au contrôle des établissements d'enseignement est ainsi promu. Le Règlement sur l'organisation des établissements scolaires prévoit la création d'un comité scolaire tripartite composé d'enseignants, de parents et d'élèves. Le comité a également pour mission de promouvoir les droits des élèves et en particulier des filles en matière d'éducation.

Droit de participer à la vie culturelle

185. L'Érythrée se relève d'une longue guerre de libération qui a coûté la vie à plus de 65 000 martyrs, un lourd tribut payé pour la défense des droits de l'homme et des valeurs fondamentales. De même, quelque 21 000 personnes ont perdu la vie lors de la dernière guerre frontalière avec l'Éthiopie. La lutte de libération et le sacrifice payé ont jeté les bases d'une culture nationale sur laquelle l'État érythréen est fondé. Cette culture incarne les valeurs de la libération, de la liberté et de la démocratie acquises au prix d'énormes sacrifices. Elle affirme la citoyenneté, l'unité, le progrès, la paix et la stabilité du peuple érythréen. La transmission de ces valeurs en tant que patrimoine culturel à la prochaine génération est donc un aspect important du processus d'édification de la nation. Dans ce contexte, le respect de la diversité, en particulier culturelle, est garanti par la législation nationale.

Lois, proclamations et politiques

186. Les codes nationaux, la Charte nationale, le Document de macropolitique et tous les autres instruments énoncent clairement la responsabilité du Gouvernement de travailler au renforcement de la culture nationale. Des mesures diverses et variées ont été prises pour garantir, protéger et concrétiser le droit de chaque citoyen de participer à la vie culturelle, contribuer activement à sa promotion et d'en bénéficier, mais également d'accéder aux progrès de la science et de la technologie. Les idéaux et approches communautaires de la vie culturelle sont également intégrés dans tous les programmes et politiques publics. Ils constituent un élément essentiel d'un système global et comprennent des institutions d'éducation, de défense et de sécurité. Les médias, sous toutes leurs formes et dans tous leurs programmes, contribuent également à cette entreprise. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés et se reflètent dans l'harmonie et la cohésion sociales, mais également la paix et la stabilité dont jouit la nation.

187. Conformément aux dispositions du Code civil transitoire de l'Érythrée, le respect et la protection des auteurs, en ce qui concerne la publication, la production et la reproduction de leurs œuvres, sont garantis par la loi. Cette protection couvre toutes les œuvres de l'esprit, notamment œuvres littéraires, compositions musicales, œuvres dramaturgiques, œuvres radiophoniques ou audiovisuelles, œuvres chorégraphiques ou pantomimes dont la production est réduite à l'écriture ou autre, œuvres figuratives ou illustratives, cartes, plans, croquis, travaux plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou à

d'autres sciences. Par ailleurs, toute autre œuvre, fruit de l'intelligence de son auteur et présentant un caractère original, est respectée et protégée. Cependant, de nombreux défis et obstacles subsistent en raison du manque de capacité institutionnelle et organisationnelle à surveiller et faire respecter ces droits, et des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les droits d'auteurs sont également exercés par les ayants-droits du producteur après son décès pour une durée de cinquante ans à compter de la date de publication de l'œuvre. Les codes civil et pénal de l'Érythrée offrent également une protection à ce type d'œuvre et toute violation de cette disposition est passible de poursuites civiles ou pénales.

188. La protection des productions scientifiques, artistiques et littéraires est également assurée. Une avancée significative à cet égard est l'adoption de la Proclamation n° 177/2015 sur le patrimoine culturel et national. Elle réaffirme l'effort et l'engagement continus pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel du pays. La capitale Asmara est devenu un site du patrimoine mondial au bout d'une vingtaine d'années de travail acharné. En 1997, le gouvernement avait élaboré une stratégie et lancé un projet pilotés par une structure mise en place et chargée de la préservation des bâtiments historiques. Au cours du processus, un document, consolidé par des photos et des croquis, concernant 4300 bâtiments, 257 rues, 38 espaces publics ouverts, a été élaboré. Ainsi, le dossier de candidature d'Asmara soumis à l'UNESCO en février 2016 a conduit à sa nomination à l'inscription au Patrimoine mondial. Le 8 juillet 2017, l'UNESCO a inscrit Asmara sur la Liste du patrimoine mondial. Il convient de noter que l'Érythrée a également ratifié des traités relatifs à la culture, notamment la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel du 16 novembre 1972, la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954, et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.

Promotion du réseau des institutions et structures culturelles

189. Le Gouvernement érythréen s'emploie à promouvoir l'accès et la participation aux expressions culturelles, ainsi que la jouissance de celles-ci, y compris par la transmission du patrimoine culturel. Le *réseau des institutions culturelles* a été renforcé et élargi pour soutenir les idéaux de transformation culturelle. Ainsi, les cinémas, musées, centres culturels, clubs d'arts et de littérature, bibliothèques, centres sportifs, clubs et activités, et organisations (de divers types) ont prospéré, en dépit de nombreuses contraintes et difficultés. Différents clubs culturels, folkloriques, artistiques, de théâtre et littéraires de divers groupes ethniques se forment aux niveaux local, régional et national, traduisant la beauté de la culture nationale ainsi que le dynamisme d'un peuple uni et riche par sa diversité culturelle.
190. Les institutions culturelles complètent également l'action des autres secteurs de l'État et contribuent au développement ainsi qu'au renforcement des capacités du capital humain. Cet aspect transparaît dans l'amélioration constante des connaissances, des compétences, des capacités professionnelles et techniques et l'attitude des citoyens. Elles font partie des infrastructures en place destinées à promouvoir les droits et la participation aux activités

culturelles. La promotion de diverses formes de musique, de danse et de théâtre reflétant les valeurs d'unité, de sacrifice, d'engagement et d'ardeur au travail est l'œuvre de différentes troupes culturelles, notamment des groupes culturels et folkloriques, intervenant au niveau communautaire à travers le pays. Quelque 65 troupes culturelles spécialisées sont également actives aux niveaux national et régional, notamment des groupes de la section Culture du FPDJ, de la police, de l'armée, de l'armée de l'air, des troupes des groupes ethniques formées au niveau régional mais également d'entités privées.

191. Les festivals culturels organisés tous les ans aux niveaux national et régional et dans les communautés de la diaspora érythréenne renforcent également les efforts en cours. Ces festivals incarnent la riche diversité si chère à la culture des neuf groupes ethniques que compte la société érythréenne. Des festivals de jeunesse sont également organisés tous les deux ans au Centre d'éducation et de formation de Sawa et coïncident avec la cérémonie annuelle d'accueil des membres du service national. Ils incarnent tous la culture nationale et sont utilisés avec succès pour encourager la participation des jeunes, transmettre les valeurs fondamentales de la nation en tant que patrimoine culturel à la nouvelle génération et contribuer à la transformation culturelle. Les jeunes, à travers ces festivals et toutes les autres initiatives décrites ci-dessus, assurent les deux aspects de la transformation culturelle. D'une part, ils héritent de la culture et des valeurs accumulées par la société, garantissant ainsi leur assimilation. D'autre part, ils participent à leur promotion de par leur contribution, leur créativité et leurs innovations.

192. La production et la diffusion de livres, de films, de pièces de théâtre et d'œuvres d'art visuel connaissent également des avancées et les jeunes en sont l'élément moteur. La création de la maison d'édition *Hidri Publishers* (HP) en 1995 favorise également la publication de livres dans toutes les langues érythréennes. HP est un membre fondateur et actif de l'Association érythréenne des éditeurs (ERIPA) créée en 2001 pour élargir et développer l'industrie de l'édition. À ce jour HP a,

- publié des livres dans six des neuf langues locales, à savoir le tigrigna, l'arabe, le tigre, le kunama, le nara et le bilen;
- réimprimé et traduit des publications étrangères en langues érythréennes dans le cadre d'accords et autres arrangements, notamment des livres d'histoire, de langue, de culture, de philosophie, de fiction et d'autres genres; environ 85% des livres sont originaux et le reste est traduit ou réimprimé ;
- conçu un dictionnaire électronique (appelé ERIDIC), sur la base du dictionnaire anglais-tigrigna-arabe publié en 1998 par le FPLE pendant la lutte de libération;

2008-2016	Chan t	Cassett e de musiqu e	Clip s	Film s	Scénari o	Livr e	Magazin e	Brochur e	Bulleti n	Brochur e	Total
	3340	768	652	612	104	986	296	179	159	51	7147
Moy/A	418	96	82	77	12	123	37	22	20	6	893

n											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Droit de jouir des avantages du progrès scientifique et de ses applications

193. La transformation culturelle consiste à mettre à disposition les derniers développements scientifiques et technologiques, renforcer les connaissances et la prise de conscience des populations et assurer leur participation et leur contribution. Un objectif important énoncé dans le document de macropolitique du gouvernement est le développement de la science et de la technologie. Aussi, le gouvernement s'emploie à créer des conditions favorables au travail, la créativité et à l'innovation pour les populations. L'Agence érythréenne pour le développement de la science et de la technologie, créée en vertu de la proclamation n° 122/2002, vise à promouvoir et coordonner l'application de la science et de la technologie au développement, ainsi qu'à renforcer les capacités de recherche et d'innovation. Les étudiants des établissements d'enseignement supérieur présentent chaque année des innovations dans divers domaines scientifiques et technologiques au niveau individuel et collectif, par le biais d'initiatives propres ou dans le cadre de projets de recherche aux résultats remarquables et prometteurs. Les élèves et autres enfants aussi créent des innovations à leur propre niveau, présentées également chaque année lors de Festivals nationaux. En outre, le gouvernement travaille à la mise sur pied d'un centre destiné à encourager l'innovation scientifique et technologique, et un comité a été désigné pour mener une étude à cet effet.

Un nouveau système de récompense

194. Des modèles et des citoyens exemplaires dans différents domaines sont honorés et encouragés par différentes distinctions. Le prix *Zagre*, le prix *Soira*, le concours de musique *Shingruwa* et le prix *Raimoq* pour les meilleurs artistes, en sont quelques exemples. Par ailleurs, la distinction des agriculteurs et autres travailleurs exemplaires, entre autres, est devenue partie intégrante des efforts de transformation culturelle du pays. Il ne fait aucun doute qu'il reste beaucoup à faire dans tous ces domaines, mais les bases sont désormais jetées. En particulier, les innovations scientifiques et technologiques développées et présentées par les enfants et les jeunes à l'occasion des festivals annuels sont devenues un levier important de la transformation culturelle de la société. Les innovations créées par des particuliers sont également récompensées par le Président lors des festivals nationaux.

(iii) Promouvoir des conditions de vie décentes

195. Des efforts considérables sont déployés à l'effet d'améliorer les conditions de vie, notamment dans les domaines du logement, des services publics, des transports et des communications. Cependant, même si des parcelles d'habitation ont été distribuées et de nombreuses maisons construites, beaucoup reste à faire dans ce sens. L'accès à l'électricité est passé de 22,9% en 1995 à 43,5% (81% en milieu urbain et 22,6% en milieu rural) en 2015, mais le défi énergétique continue de poser un problème majeur pour le

développement. Dès lors, l'Érythrée s'est engagée dans une stratégie globale en matière d'énergie qui comprend également la promotion de sources d'énergies alternatives. Le transport routier a également augmenté d'environ 62% et plus de 70% des villages (environ 1790 villages) sont actuellement desservis par une flotte de près de 1769 bus. En 2016, la capacité de chargement du transport par autobus dans un sens à l'échelle nationale a atteint 53 000 passagers contre 17 000 en 1991.

196. Les nouvelles technologies de communication aussi se développent également. Le nombre d'abonnés au GSM est passé de 16 168 en 2004 à 501 865 en 2016 (une augmentation moyenne d'environ 40 474 abonnés par an). Le système couvre l'ensemble du pays car des infrastructures appropriées ont été installées dans la plupart des localités, mais davantage d'efforts sont en cours pour en étendre la capacité. De même, les réseaux de téléphone conventionnel et la technologie sans fil fixe couvrent environ 80% du territoire national.

197. Le service Internet a commencé à fonctionner avec une faible capacité et de façon limitée en l'an 2000, mais enregistre un accroissement annuel considérable. La largeur de bande demeure faible, l'Érythrée n'ayant pu rejoindre le projet de connexion par câble à fibre optique en mer lorsqu'il a été lancé il y a 12 ans en raison de contraintes financières à l'époque. Mais le gouvernement est en train de négocier avec des sociétés étrangères et la connexion Internet à large bande via fibre optique sera bientôt disponible. En dépit de la faiblesse de la bande passante et de la vitesse, l'accès à Internet ne fait l'objet d'aucune restriction et les cybercafés sont présents partout. Ils fournissent des services au public dans le respect des lois nationales et sont devenus un moyen utile d'information et d'échanges. Les médias sociaux gagnent également en popularité auprès des jeunes, des professionnels et des entreprises.

(iv) Sécurité et Protection sociales

La sécurité et la protection sociales sont promues comme une condition essentielle à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens, en particulier dans les zones défavorisées et au sein des groupes sociaux vulnérables. Le cadre institutionnel et juridique nécessaire a été mis en place, avec, notamment, de la Proclamation 135/2003 relative au régime national de retraite, la Proclamation 136/2003 relative au régime de pension du secteur public et la Proclamation 137/2003 sur le régime de prestations aux survivants des martyrs, promulguées à l'appui des dispositions pertinentes des Codes transitoires. En outre, la proclamation relative au travail prévoit des prestations à court terme pour invalidité, maladie, maternité, accident du travail, ainsi que des allocations familiales. La Direction de la sécurité sociale, créée au sein du Ministère du travail et du bien-être social, est chargée de la gestion et du suivi des régimes de retraite et de la situation des familles des martyrs.

Soutien aux familles des martyrs

198. Le régime de prestations aux survivants des martyrs (créé en vertu de la proclamation n ° 137/2003) est l'un des plus importants programmes de protection sociale du gouvernement. Il est administré par le Hidri Trust Fund (Fonds d'affectation spéciale Hidri) et dépense en moyenne 311 millions nafka (soit environ 20 millions de dollars US) chaque année. Un montant de 4 046 137,757 nafka (soit environ 269 742 517 USD) a été dépensé en 2004-2016, en termes d'allocations mensuelles versées aux bénéficiaires pour leur assurer des conditions de vie décentes. Ce programme est mis en œuvre et contrôlé par les différents services du Ministère du travail et du bien-être social et en collaboration avec les administrations locales et régionales. Par ailleurs, le gouvernement encourage les activités d'autofinancement au moyen de dons et de petits crédits. A l'appui de ces efforts, le gouvernement a également cédé un tiers des actions de plusieurs entreprises d'État privatisées au Fonds d'affectation spéciale Hidri.
199. La participation des communautés dans le pays à ces initiatives est importante. Celles-ci soutiennent, à travers leurs structures, réseaux et associations au niveau local, les familles des martyrs dans leurs activités agricoles, notamment de récolte, et d'autres affaires sociales. Le soutien apporté par les jeunes aux familles des martyrs est également significatif. Divers employés du gouvernement, des membres de l'armée, de la police et des étudiants participent également à cette entreprise.
200. Les Érythréens de la diaspora sont également impliqués à un projet visant à aider financièrement les familles des martyrs. Chaque volontaire érythréen soutient une ou plusieurs familles à raison de 360 dollars EU par an pendant au moins deux ans. Plus de 15 000 familles bénéficient de ce programme important, ce qui montre la contribution importante des Érythréens de la diaspora aux projets de développement et de sécurité sociale. Le projet a également permis de tisser des liens et relations familiaux qui sont des valeurs intrinsèques de la société érythréenne. C'est une relation qui transcende les liens de parenté et avec les familles élargies et qui est essentielle pour faire face collectivement aux défis et problèmes.

Régime de pension

201. Le Ministère du travail et du bien-être social travaille à la mise sur pied d'un mécanisme de gouvernance et à l'identification d'un système efficace de collecte des cotisations, et éventuellement de gestion du régime de pension une fois ces cotisations collectées. Le régime de retraite des employés des services publics est le seul programme actuellement en place. Le fonds de pension de la fonction publique est fonctionnel, mais davantage d'efforts sont nécessaires pour qu'il soit pleinement mis en œuvre. Les cotisations dues par les employeurs et les travailleurs sont retenues sur le salaire de base de ces derniers. La condition de base dans l'administration du fonds est que le montant des paiements dus ne dépasse pas le montant des décaissements disponible, et le fonds est censé se reconstituer. L'objectif du ministère est de s'assurer que ce régime de retraite couvre tous les travailleurs des secteurs public et privé.

202. Après l'éclatement de la guerre frontalière avec l'Éthiopie, le gouvernement érythréen s'est vu imposer la tâche de maintenir le droit aux prestations des anciens fonctionnaires et membres de l'armée et de la police de l'ancien gouvernement éthiopien en Érythrée. Le régime mis en place confère au gouvernement éthiopien la responsabilité de garantir le droit à prestation de ces 27 406 retraités ordinaires et de leurs personnes à charge survivantes. Malgré la situation de guerre, de belligérance et d'hostilité qui prévaut, le Gouvernement érythréen a maintenu leurs prestations, qui s'élèvent à environ 24 millions de nafka par an (soit environ 1,6 million de dollars EU). Le gouvernement érythréen a jusqu'ici pris en charge cette dépense de prestations d'un coût total de 432 millions Nfk (soit 28,8 millions USD).

Faire face aux effets de la guerre, des catastrophes et de la sécheresse

203. Les effets anthropiques et les calamités naturelles ont également eu un impact négatif sur les moyens de subsistance de la population érythréenne. La guerre de 1998-2000 avec l'Éthiopie a forcé plusieurs centaines de milliers de personnes à abandonner leur foyer pour se réfugier dans des zones plus sûres, fuyant l'invasion éthiopienne. Les évaluations faites par des chercheurs de l'Université d'Asmara en 2001-2002 ont montré l'ampleur de la destruction aveugle causée par l'agression éthiopienne. Les dégâts provoqués sur 304 écoles (dont 254 écoles primaires) avaient perturbé la scolarité de 140 365 enfants à l'époque. 90 centres de santé et six hôpitaux avaient été totalement ou partiellement détruits. Des lieux de culte, des installations de communication, des routes, des systèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau et des équipements énergétiques ont été bombardés ou saccagés. Des troupeaux entiers de bétail ont été décimés ou chassés vers l'autre côté de la frontière par l'armée éthiopienne. Le rapport a estimé la valeur monétaire totale des dégâts à 717,5 millions de dollars. La pire conséquence humanitaire a été le déplacement interne de plus de 90 000 citoyens (60% d'enfants).

204. La Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés (ERREC), en coopération avec toutes les parties prenantes, avait donc mis en place des camps provisoires et fourni un soutien humanitaire à plus de 90 000 personnes déplacées. Cette situation a été davantage aggravée par la sécheresse qui a sévi de 1999 à 2004 dans certaines parties du pays. À cette occasion, le peuple érythréen a assumé ses responsabilités et fait preuve de solidarité pour accueillir les citoyens déplacés en partageant les ressources des communautés et leur apportant un soutien psychologique. Cet acte historique, d'une importance capitale, traduisait l'esprit de solidarité qui caractérise la société érythréenne. Suite à la signature de l'accord de cessation des hostilités, la plupart des déplacés internes sont rentrés chez eux. Cependant, les personnes déplacées dont les villages sont toujours occupés par l'Éthiopie ont été réinstallées à titre provisoire dans les communautés voisines de leur choix. Elles bénéficient des services sociaux tels que l'éducation, la santé, le transport, la communication et l'approvisionnement en eau potable. Des efforts sont faits pour inscrire, autant que

possible, leur réintégration parmi les priorités de développement aux niveaux national et local.

205. Le gouvernement éthiopien avait également expulsé plus de 85 000 Érythréens et Éthiopiens d'origine érythréenne pendant la guerre frontalière de 1998-2000. Ils étaient, pour l'essentiel obligés d'emprunter des routes dangereuses situées le long de la ligne de front. La plupart des citoyens expulsés ont été réintégrés dans les zones urbaines. Quelque 28 350 d'entre eux se sont portés volontaires pour être réinstallés dans des zones agricoles rurales et tous les soutiens et services nécessaires leur ont été apportés par le gouvernement, et ils ont réussi à devenir autosuffisants. La recherche et la réunification des familles séparées ainsi que la restauration des moyens de subsistance à la normalité ont également fait l'objet d'un effort majeur. Toutefois, seuls 239 des milliers d'enfants laissés derrière lors de l'expulsion de leurs parents ont pu retrouver leur famille. Malgré les difficultés, d'importants programmes de réadaptation et de réintégration ont été mis en œuvre pendant la période considérée pour aider les victimes.
206. Dans le souci de reconforter les enfants déplacés et expulsés, le Ministère du travail et du bien-être social, le Ministère de l'Éducation et l'Union nationale des étudiants et jeunes ont déployé des efforts concertés pour répondre à leurs besoins psychosociaux, notamment par la promotion d'activités de loisirs. Tous les enfants déplacés et expulsés ont également été dotés de matériel scolaire et d'uniformes. Des services psychosociaux, notamment des conseils, leur ont été fournis, et des activités culturelles comme la musique, la danse, la narration et les théâtres communautaires ainsi que des manifestations sportives ont été organisées. En outre, NUEYS a conçu et mis en œuvre un programme de sensibilisation aux risques liés aux mines terrestres dans les zones touchées.
207. Le déminage a également occupé une place centrale dans les efforts de protection et de sécurisation des populations des zones touchées par la guerre frontalière. Une Autorité nationale de déminage chargée de toutes les politiques d'action anti-mines et une organisation nationale de déminage chargée de l'enlèvement physique des mines terrestres et des munitions non explosées ont été créées, et ont rendu des services inestimables pour atténuer la grave menace que font peser les mines sur la vie des populations.
208. Pendant la guerre frontalière et par la suite, certaines parties de l'Érythrée ont été frappées par la sécheresse, exposant les citoyens à une pénurie de nourriture et d'autres produits de base. En conséquence, le gouvernement de l'Érythrée a demandé le soutien de la communauté internationale, mais la réponse a été insuffisante, et les ressources disponibles ont ainsi été mobilisées pour faire face aux problèmes et venir en aide aux zones les plus durement affectées. En 2011, l'Érythrée a également connu une éruption volcanique dans sa partie sud-est. Les cendres volcaniques et le tremblement de terre ont causé des dégâts sur le bétail et les biens des communautés touchées. Le gouvernement a réagi à cette catastrophe naturelle en déplaçant les communautés dans des endroits plus sûrs et en leur apportant des fournitures d'urgence. Par ailleurs, les inondations ayant provoqué le déplacement de

communautés dans la sous-région de Foro en 2015 ont également été prises en charge en répondant aux besoins d'urgence et en déplaçant la population affectée vers un endroit plus sûr. De manière générale, ces situations humanitaires ont toutes été contenues principalement en mobilisant et en organisant les ressources locales disponibles.

209. Malgré les conditions difficiles qui ont suivi les années de conflit et de sécheresse, le Gouvernement de l'État d'Érythrée a également beaucoup investi dans le rapatriement volontaire et la réintégration des réfugiés érythréens du Soudan. L'effort concernait les personnes qui y avaient séjourné de façon prolongée depuis la lutte de libération et ceux qui avaient fui pendant la récente guerre frontalière avec l'Éthiopie. Au cours de la période 2001-2004, environ 81 712 réfugiés (dont 41 877 femmes) sont rentrés volontairement du Soudan et se sont installés à des endroits de leur choix dans les six administrations régionales d'Érythrée grâce au programme de rapatriement du gouvernement qui se poursuit toujours. Les communautés hôtes accueillent à bras ouverts les rapatriés et partagent leurs ressources avec eux.

Protection de la famille en tant qu'institution sociale

210. La famille a toujours été l'institution sociale de base essentielle à la stabilité du tissu social et au développement global de la société érythréenne. En particulier, le rôle de la famille dans l'éducation de la nouvelle génération et la transmission des valeurs en tant que patrimoine culturel est déterminant. Dès lors, la protection de la famille s'est vue accorder une attention particulière. Toutes les dispositions institutionnelles et juridiques relatives aux relations familiales sont appliquées et contrôlées pour assurer que les hommes et les femmes majeurs jouissent du droit, sur leur consentement, de se marier et de fonder une famille librement et sans discrimination, mais également d'avoir des droits et devoirs égaux en ce qui concerne toutes les affaires familiales. En particulier, le Code civil transitoire garantit le droit à la succession, sans distinction de sexe ou d'âge, pour tous les membres de la famille concernés par l'héritage. Même si la législation prévoit l'égalité des droits et des chances, les attitudes et les pratiques culturelles constituent encore des obstacles majeurs aux perspectives de changements et les rendent lents et graduels. Toutefois, le gouvernement de l'Érythrée a montré un engagement ferme et une forte volonté politique de promouvoir l'égalité et d'éradiquer la discrimination existante en considérant la participation égale des femmes comme essentielle au développement et à l'édification d'une société juste.

(v) Droits relatifs au travail et conditions de travail

Égalité des droits et emploi / recrutement

211. Les Codes transitoires et la Proclamation n ° 118/2001 relative au travail garantissent la protection et interdisent la discrimination en matière d'emploi. Il faut noter que des efforts continus sont déployés pour mettre en œuvre la nouvelle proclamation sur le travail qui remplace et abroge toutes les proclamations antérieures. La législation du travail est un

instrument progressiste qui a été testée dans la pratique pour concilier la prospérité économique avec le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Elle reflète également l'essence des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) auxquelles l'Érythrée est partie. En application des conventions internationales du travail sur le travail décent, les possibilités d'emploi et la justice sociale, le gouvernement a ratifié sept des huit conventions fondamentales. D'autre part, même si les préoccupations concernant les pires formes de travail des enfants sont injustifiées, les préparatifs sont en cours en vue de la ratification de la huitième convention, à savoir la convention sur les pires formes de travail des enfants (n° 182).

212. La situation dans le domaine du travail, comme toutes les autres questions, est mise en relation avec la situation générale du pays. Le fait est que toute la nation est mobilisée et organisée dans le cadre de la campagne de développement d'après-guerre pour travailler et contribuer par des efforts collectifs et responsabilités partagées au développement national et à la survie face aux menaces extérieures existentielles. Il s'agit d'une considération essentielle et d'une nécessité pour assurer la sécurité nationale et influe sur tous les aspects de la vie, les conditions de travail, l'embauche et les perspectives d'emploi. Néanmoins, conformément à l'article 118 (7) de la Proclamation sur le travail, le droit au travail est garanti et protégé. En conséquence, les demandeurs d'emploi peuvent s'adresser à l'Unité des services à l'emploi du Ministère du travail et du bien-être social, à une agence d'emploi privée ou directement à un employeur, conformément à l'article 5 de la Proclamation. Cependant, les textes réglementant les agences d'emploi privées étant toujours en cours de rédaction, les demandeurs d'emploi ne peuvent utiliser que les deux autres voies indiquées.
213. Dans ce contexte, les principaux objectifs et stratégies du Ministère du travail et du bien-être social sont la promotion du travail décent qui garantit les droits en matière d'emploi et de recrutement. La direction du Travail avec ses trois piliers est donc bien présente dans tout le pays, et s'emploie à promouvoir les politiques et stratégies du gouvernement. Des syndicats ont été formés et des conventions collectives conclues. Des mécanismes de règlement des conflits du travail par voie de conciliation ou d'arbitrage ont également été institués dans toutes les régions du pays. En outre, les services de l'emploi et les inspections du travail veillent au respect de l'égalité des chances et surveillent les conditions de travail, notamment en matière de sécurité et de santé au travail. 45 comités de santé et de sécurité au travail existent dans le pays.
214. Le respect des droits relatifs au travail contribue à l'élimination de la pauvreté, au renforcement de la justice sociale et au maintien de la paix. Par conséquent, la discrimination entre les travailleurs, notamment en matière de formation et d'emploi des groupes vulnérables, est interdite. Par ailleurs, des efforts sont faits pour renforcer les capacités des victimes de guerre et des personnes vulnérables comme les combattants démobilisés, les réfugiés et les personnes déplacées afin de les rendre productifs. De plus, les efforts visant à renforcer la participation des femmes aux activités économiques et à offrir des possibilités d'emploi et de recyclage aux jeunes ont accentués. La Confédération

nationale des travailleurs érythréens (NCEW) s'emploie également à promouvoir des programmes de formation professionnelle et technique destinés à améliorer les compétences des travailleurs et à trouver des possibilités d'emploi.

Restrictions concernant l'âge et application

215. Le travail des enfants est combattu aussi bien au plan juridique qu'administratif par le biais du contrôle judiciaire et des inspections du travail. Si des infractions liées au travail des enfants sont commises en violation du Code pénal transitoire, la police et les procureurs s'en saisissent et portent l'affaire devant la justice. Conformément à l'article 143, paragraphe 1, de la proclamation sur le travail, les inspections du travail surveillent en permanence les lieux de travail, veillent à l'application des dispositions pertinentes et prennent des mesures correctives, le cas échéant, notamment traduire les contrevenants devant la justice.
216. Il convient de noter que le gouvernement a introduit une politique portant la durée de l'éducation de base à huit années (contre sept jusqu'en 2002), laquelle est progressivement rendue accessible à tous les enfants. Dans ce contexte, l'article 9 de la Proclamation n° 118/2001 sur le travail dispose que toute personne âgée de 14 ans a la capacité de conclure un contrat de travail. Toutefois, si un tel contrat est considéré préjudiciable aux intérêts ou à la scolarité de l'individu, il n'est pas exécuté à l'égard d'une personne âgée de moins de 18 ans, conformément à l'article 69 de la Proclamation sur le travail. Cette disposition est strictement contrôlée et surveillée par les services compétents en collaboration avec les administrations locales.

Rémunération et progrès

217. Le terme «Rémunération» comprend, pour l'essentiel, le salaire ou traitement ordinaire de base ou minimum et tout autre avantage, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier. L'article 41 (2) de la Proclamation sur le travail stipule que les salaires ne doivent pas être inférieurs au salaire minimum fixé par la convention collective applicable et limite la durée normale de la journée de travail à 8 heures au maximum, en prévoyant 24 heures consécutives de repos par semaine. Le code du travail a également été mis en conformité avec la convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération. Ainsi, l'égalité des salaires de départ s'applique non seulement à un même travail mais aussi à un travail différent, mais de valeur égale.
218. Dans ce contexte, les conventions collectives conclues entre syndicats et employeurs s'appliquent en vertu de la Proclamation sur le travail. Il s'agit là d'un moyen de garantir le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale » pour les Erythréens. Le dernier rapport de la Direction du travail révèle que, à ce jour, 136 conventions collectives enregistrées sont opérationnelles sous la tutelle du Ministère du travail et du bien-être social. À cet égard, toutes les entreprises ayant conclu des conventions collectives ont respecté le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, en tenant compte des

conditions et pratiques nationales, ainsi que des dispositions de l'article 102 (3) de la proclamation sur le travail. Dès lors, le principe de l'égalité de rémunération est déterminé sur la base des conventions collectives.

Année	Nbre de conventions	Augmentation en %	Nbre de travailleurs			
			F	Total	% de F	Augmentation en %
1991	50		3,550	10,450	34	
1999	100	100	6,957	20,850	33.5	99.5
2015	136	36	8,609	23,124	37.1	11

Tableau: Conventions collectives enregistrées

219. L'évaluation objective permet également de différencier les salaires conformément au principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. En effet, les emplois ou les postes dépendent du volume, de la complexité et de la difficulté des tâches à accomplir, et leur rémunération est fixée en conséquence. Conformément à l'article 102 (3) de la Proclamation sur le travail, l'évaluation des performances fait donc partie intégrante des conventions collectives. Les employeurs et les travailleurs ont donc le droit d'évaluer le travail effectué au niveau de leur entreprise. En général, l'employeur ne peut faire aucune retenue sur le salaire d'un employé, sauf disposition contraire de la loi ou accord écrit explicite.

220. La sécurité sociale est également garantie par la loi, mais également d'autres proclamations pertinentes, notamment la Proclamation 135/2003 portant création du Régime de pension national et la Proclamation n°136/2003 portant création du régime de pension du secteur public. Ces systèmes devraient couvrir les principaux programmes de prestations de sécurité sociale, allant des prestations à court terme comme les indemnités de licenciement et les congés de maternité, aux prestations à long terme comme les allocations de vieillesse et d'invalidité. La Proclamation n° 136/2003 relative au régime de pension national régit le système de retraite des secteurs public et privé. Même si les dispositions s'appliquant aux fonctionnaires ont déjà été édictées dans la Proclamation n° 136/2003 relative au régime de pension du secteur public, un projet de loi régissant les salariés du privé reste à être adopté, dans l'attente d'un nouveau plan d'action et de nouvelles orientations. Le régime de retraite pour le secteur public est un système contributif qui requiert la cotisation aussi bien de l'employeur (le gouvernement) que du travailleur.

Compétences des travailleurs et mise à niveau

221. Le Ministère du travail et du bien-être social s'emploie sans cesse à améliorer les services et actions en faveur de l'emploi. L'objectif visé est d'offrir aux personnes les meilleures possibilités d'emploi et d'améliorer leurs compétences pour leur permettre de participer activement et équitablement au développement. Dans cette optique et dans le souci de renforcer le capital humain des entreprises, la Proclamation 118/2001 sur le travail prévoit

un mécanisme appelé contrat spécial, conclu entre un employeur et un apprenti pour promouvoir la formation professionnelle. Ainsi, conformément à l'article 33 de la Proclamation sur le travail, le contrat spécial d'apprentissage doit être mis en application et faire l'objet d'un suivi, mais également prévoir au moins une clause de formation professionnelle que l'apprenti devrait recevoir, ainsi que sa durée et l'argent de poche fourni dans ce cadre. L'article 102 (7) de la Proclamation sur le travail oblige aussi les employeurs et les travailleurs à négocier collectivement sur des questions d'éducation et de formation professionnelle.

222. Par ailleurs, un contrat spécial d'apprentissage oblige l'apprenti à suivre avec diligence les instructions et directives qui lui sont données en cours de formation et à s'efforcer de terminer avec succès sa formation. De plus, l'article 20 (6) de la Proclamation sur travail fait obligation à l'employeur de prendre les mesures voulues pour former son employé.

Droits du travail et travailleurs expatriés

223. Les possibilités d'emploi sont étendues aux expatriés en cas de pénurie de compétences dans certaines professions. Dans ces circonstances, le gouvernement, non seulement offre des possibilités d'emploi aux expatriés, mais également facilite le transfert de connaissances, de compétences et de capacités professionnelles au profit des employés locaux grâce au travail collaboratif. De même, dans les régions où il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail, les citoyens érythréens sont autorisés à travailler à l'étranger pour acquérir des compétences et des avantages économiques.

Année	Expatriés en Érythrée			Érythréens travaillant à l'étranger			
	Homme	Femme	Total	Année	Homme	Femme	Total
1999	1,121	160	1,281	1999	661	798	1,459
2010	1,192	199	1,391	2010	225	246	571
2012	604	92	696	2012	89	545	634
2013*				2013	36	157	193
2014*				2014	65	354	419
2015*				2015	13	201	214

Tableau : Nombre d'expatriés et de nationaux travaillant à l'étranger

Conditions de travail, mécanismes et mesures de contrôle

224. Au cours de la période sous revue, l'accent a été mis sur le contrôle de l'égalité des chances en matière d'emploi et de traitement, l'interdiction du travail des enfants, la garantie de la santé et de la sécurité au travail, le maintien de conditions de travail minimales, le droit de former des associations, la négociation collective et le renforcement des capacités en vue de leur revalorisation. Cependant, ces conditions de travail ne sont que des normes

minimales prescrites, et ainsi l'employeur et l'employé sont encouragés à s'accorder sur des conditions de travail plus favorables au profit de ce dernier. À cet égard, les parties contractantes déterminent le montant du salaire, mais celui-ci ne peut être inférieur au salaire minimum fixé par la convention collective applicable à l'entreprise concernée.

225. Les exigences de l'article 23 de la Proclamation 118/2001 sur le travail ont été strictement observées et ont fait l'objet d'une surveillance effective au cours de la période considérée. Par conséquent, aucune discrimination entre les citoyens et les travailleurs migrants sur le lieu de travail n'a été constatée. Ainsi, les considérations telles que la race, la couleur, la nationalité, le sexe, la religion, l'ascendance, la grossesse, la responsabilité familiale, l'état matrimonial, l'orientation politique ou le statut social de l'employé n'ont été un motif de licenciement. Par ailleurs, au regard des progrès et de la nécessité croissante de consolider les conditions de travail minimales, le Ministère du travail et du bien-être social procède actuellement à la rédaction d'amendements à apporter à la Proclamation sur le travail.

226. Dans ce contexte, les inspecteurs du travail ont eu à surveiller régulièrement les conditions de travail, conformément aux dispositions pertinentes de la Proclamation sur le travail. L'objectif a été de garantir le respect des conditions minimales de sécurité, de santé et d'environnement ainsi que la fourniture d'équipements de protection sur le lieu de travail. Les employeurs, qui ont violé les principes et conditions de base en vigueur, ont été traduits en justice. Une comparaison de la situation au cours de l'année où la guerre frontalière avec l'Éthiopie a éclaté (1998) et en 2015 est présentée dans le tableau suivant :

Année	Nbre d'établissements inspectés	Résultats des inspections			
		Conditions respectées	Directive donnée	Avertissement	Référé(e) aux autorités judiciaires compétentes
1998	1,548	322	1,094	131	1
2015	1505	239	1036	142	78

Comparaison des inspections du travail et des mesures prises

227. La relation et la procédure tripartites ont également été renforcées dans les relations de travail en Érythrée. Le conseil du tribunal des relations de travail a joué un rôle important à ce sujet. Il est composé de 2 représentants des salariés, 2 représentants des employeurs et 1 représentant de l'État et a fonctionné dans l'ensemble des six régions administratives du pays. Au cours des 16 dernières années, le conseil a servi de mécanisme régulateur solide entre les partenaires dans les cas de violation des droits et obligations reconnus par la loi. Cela a permis de consolider les relations entre les trois parties et de jeter les fondements du travail collaboratif. Le processus de création d'un Conseil consultatif du travail est également en cours. Les tribunaux (les tribunaux du travail et le conseil des relations de travail), qui sont une combinaison de juridictions ordinaires, ont tranché en toute indépendance les affaires relatives au travail.

Année	Conflits du travail réglés par voie judiciaire et résultats						Total
	Réglé par voie de conciliation	Conciliation refusée	Réglé par décision de justice	Litige rejeté	Audience fixée	Affaire renvoyée	
2000	10,801	0	50	248	134	3	11,236
2006	8,669	451	244	93	149	16	9,622
2010	10,662	255	92	24	60	30	11,123
2015	14,501	107		59	14	0	14,681

Tableau: Conflits et règlements

228. La Proclamation érythréenne sur le travail classe les conflits du travail en deux catégories, à savoir les conflits collectifs du travail et les conflits individuels du travail. Ces deux types de litiges ont leurs propres mécanismes de règlement. En cas de conflit survenant entre l'employeur et l'employé, ils tentent d'abord de le régler par voie de conciliation, soit au niveau de l'entreprise, soit par le biais du mécanisme de conciliation impliquant le NCEW et le Ministère du travail et du bien-être social. Cependant, à défaut d'un règlement par voie de conciliation, les parties peuvent recourir à l'arbitrage ou saisir le tribunal du travail de première instance. Dans le cas d'un conflit individuel du travail, la sentence arbitrale à ce niveau a le même effet que la décision du tribunal du travail de première instance. Mais, s'il s'agit d'un conflit collectif du travail, la décision à ce niveau a le même effet que la décision du Conseil des relations de travail. Toute partie insatisfaite de la sentence arbitrale peut interjeter appel devant la juridiction supérieure compétente.

Syndicats et dynamique organisationnelle

229. Des syndicats ont été constitués sur les lieux de travail. Une mise à jour importante de la Proclamation n° 8/1991 de 1991 sur le travail, figurant dans la Proclamation 118/2001, a été la clarification et la consolidation du droit de s'organiser sur le lieu de travail. Elle repose sur le niveau de développement actuel et les transformations en cours, notamment en ce qui concerne les droits du travail en Érythrée. La proclamation reflète également les principes énoncés dans les conventions et recommandations de l'OIT. En outre, la Proclamation amendée a renforcé davantage la conviction ferme que les travailleurs et les employeurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit de constituer des organisations de leur choix et de s'affilier à des organisations de leur choix en vue de défendre leurs intérêts respectifs.

230. A l'indépendance en 1991, il y avait 60 syndicats avec un total de 5760 adhérents (3450 hommes et 2220 femmes). Ce nombre est passé à 211 en 1998 (14679 hommes et 7118 femmes). Le tableau ci-après rend compte de cette évolution :

Nombre de syndicats de base par nombre de travailleurs selon le sexe				
Année	Homme	Femme	Total	Total nbre de syndicats
1999	14 964	7 350	22 314	219
2005	11 817	7 287	19 104	257

2011	12 868	8 496	21 364	235
2015	18 720	7 280	26 000	168
Moy annuelle	14 592	7 603	22 195	220

231. L'autonomie des syndicats en Érythrée est effectivement garantie en vertu de la proclamation 118/2001 sur le travail. Elle est également encouragée par les dispositions du code civil transitoire et du nouveau Code civil publié récemment. Les organisations syndicales ont leurs propres statuts, élisent librement leurs représentants, organisent leur propre administration et leurs activités et élaborent leurs plans d'actions. De même, elles tiennent des congrès régulièrement et dans les délais, organisent des conférences, des réunions et des activités visant à renforcer leur capacité organisationnelle et accroître leur visibilité au sein des communautés élargies et parmi leurs membres. L'acquisition de la personnalité juridique par ces organisations n'est soumise à aucune restriction.

232. Aussi, toute ingérence susceptible de restreindre leurs droits est interdite aux pouvoirs publics. Le rôle des autorités se limite à la promotion de l'intérêt national, au renforcement de la participation et contribution des syndicats au développement local et national, ainsi qu'à la promotion des principes démocratiques en leur sein. La liberté syndicale est ainsi respectée, et aucune ingérence des autorités publiques visant à limiter ou entraver l'exercice légal des droits fondamentaux des syndicats n'a été constatée. Aucune organisation syndicale n'a été dissoute ni suspendue par une autorité ou décision administrative. Le gouvernement consulte fréquemment et entretient en permanence le dialogue avec ces partenaires sociaux sur les grandes questions de politique, de mise en œuvre et de progrès. C'est le cas notamment lors de la révision de la législation du travail et dans la mise en œuvre des politiques du travail. Afin de renforcer le dialogue social, le Ministère du travail et du bien-être social a élaboré des directives pour la mise sur pied d'un comité consultatif composé de représentants de l'État, du patronat et des travailleurs.

Rôle des syndicats dans l'amélioration des conditions de travail

233. Le mouvement syndical érythréen a vu le jour dans les années 1950, et on peut affirmer avec certitude qu'à l'époque, il était l'un des très rares dans ce domaine en Afrique. Son développement a été brièvement ralenti par l'occupation éthiopienne de l'Érythrée. L'Union nationale des travailleurs érythréens (NUEWr) a été créée en 1979 sous l'égide du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) et a joué un rôle essentiel dans la lutte pour la libération du pays. La Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) est l'organisme qui chapeaute les syndicats érythréens organisés en cinq fédérations. La NCEW, ramification de l'Union nationale des travailleurs érythréens (NUEWr), a également été créée en 1994 lors d'un congrès ayant réuni les représentants des syndicats de base et des fédérations, ce qui en a fait une structure décentralisée et indépendante. C'est le seul mouvement syndical actuel et l'une des organisations de la société civile en Érythrée.

234. La NCEW dirige l'action syndicale dans le pays avec l'ambition de contribuer à la création d'une main-d'œuvre hautement disciplinée, organisée, éduquée et qualifiée en Érythrée. Elle œuvre également à la promotion de conditions de travail et de vie décentes. À cette fin, la NCEW encourage le dialogue social entre les partenaires sociaux (État, patronat et travailleurs) pour traiter des questions d'intérêt commun relatives à la politique économique et sociale, y compris les défis complexes de l'amélioration de la compétitivité économique, mais également de l'équité sociale aux niveaux international, national, sectoriel et de l'entreprise. Malgré ses maigres ressources, la NCEW s'investit également dans l'éducation et la formation des travailleurs, en vue de renforcer leurs compétences organisationnelles et professionnelles et de les rendre plus productives et compétitives sur le marché du travail. Un centre de formation des travailleurs, créé dans la ville portuaire de Massawa, s'apprête à démarrer ses activités sous peu.

235. Actuellement, le principal employeur de la main-d'œuvre syndiquée est le gouvernement. En collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la Confédération syndicale internationale (CSI) et des organisations multilatérales, la NCEW organise des formations et des séminaires sur le travail et des questions connexes afin de promouvoir des relations de travail modernes et harmonieuses dans le pays. La NCEW s'efforce également de renforcer les partenariats avec les syndicats et les organisations de développement à l'échelle régionale et internationale. En outre, elle joue un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de travail à travers le dialogue social. Les relations sincères développées entre la NCEW, l'EFE et le gouvernement présentent un avantage énorme à cet égard. Cette relation tripartite a permis l'édification de rapports de travail harmonieux favorables au développement économique et à l'amélioration de la productivité. Les syndicats travaillent à la mise en œuvre et au renforcement des dispositions de l'article 90 de la Proclamation n ° 118/2001 sur le travail.

Position de principe contre le travail forcé

236. La proclamation n ° 118/2001 sur le travail constitue la base juridique de l'abolition du travail forcé en Érythrée. Le mécanisme d'exécution de ses dispositions repose sur un système judiciaire efficace, essentiel à la poursuite effective des contrevenants et à l'application stricte de sanctions pénales. Tout accusé a le droit de se défendre conformément aux procédures judiciaires établies. Dans la pratique, les inspecteurs du travail et la police érythréenne jouent tous deux un rôle important dans l'application de la loi. Les inspecteurs du travail, en particulier, surveillent régulièrement les lieux de travail pour s'assurer que les conditions de travail prescrites par la loi sont respectées, tandis que la police a le pouvoir d'identifier les contrevenants et de prendre des mesures à leur encontre. Au cours de la période considérée, il n'a été enregistré aucun cas de violation nécessitant des mesures juridiques.

Conférence internationale de solidarité syndicale

237. Dans le cadre de son engagement concret à renforcer la solidarité syndicale, la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) et la Confédération syndicale internationale (CSI), a organisé une Conférence internationale de solidarité syndicale du 23 au 25 mars 2016 à Asmara, en Érythrée. La conférence était avait pour thème « Forum international de la solidarité – Promotion du travail décent ». Des présentations très riches et intéressantes ont été faites, notamment, sur l'intégration régionale et l'unité syndicale; le Mouvement syndical en Afrique - défis et marche à suivre; Le Mode de développement économique de l'Érythrée - perspectives et défis de la justice sociale; Gouvernance des migrations de main-d'œuvre et engagement syndical; dialogue tripartite sur l'élimination du travail forcé et la réalisation du travail décent en Afrique.

238. La Conférence a adopté des résolutions sur toutes ces questions et a noté les énormes défis et problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs, en particulier africains, dans le contexte de l'ordre international inéquitable et injuste actuel. Elle a également pris note des conflits qui déchirent de nombreuses régions et qui ont des répercussions sur la paix, la sécurité et le développement. Dans ce contexte, une des résolutions soulignait ce qui suit en ce qui concerne l'Érythrée :

- *« Félicite les travailleurs et les syndicats érythréens pour leur résilience et leur détermination à continuer de consentir des sacrifices et progresser dans la reconstruction et la réhabilitation de leur nation et de leur peuple ;*
- *Note en outre que la situation socio-politique érythréenne exige un dialogue ouvert et sincère de la part des différents acteurs, d'autant que la prolongation du service national est intrinsèquement liée à la situation de «ni guerre ni paix» résultant du non respect par l'Éthiopie de ses engagements au titre de la décision finale et contraignante internationale sur la délimitation et la démarcation de la frontière par la Commission frontalière Érythrée-Éthiopie (EEBC) créant ainsi un climat d'incertitude et d'insécurité, mais également qu'aux sanctions de l'ONU, qui posent également de sérieux défis en matière de développement. »*

TROISIÈME PARTIE : CONSTRUCTION NATIONALE ET DROIT DES POPULATIONS

Droit au développement

239. Le droit du peuple érythréen au développement fait partie intégrante des principes de l'édification de la nation. Ses caractéristiques principales favorisent des transformations

globales dans la société avec des retombées positives en termes de préservation de la paix, de sécurité et de développement. Dès lors, les principes d'équité et de justice sociale, la création de conditions favorables au développement et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la nation constituent l'essence même du droit au développement en Érythrée. À cet égard, la promotion de l'égalité des droits et des chances est poursuivie comme la principale motivation du droit au développement. L'objectif de réduire l'écart de développement entre les différentes régions et localités reste une priorité majeure et une plus grande attention est accordée aux couches de la société les plus défavorisées et les plus vulnérables. Les stratégies centrées sur la personne et les approches communautaires continuent à prospérer à travers les structures et organismes de gouvernance aux niveaux local, régional et national. En outre, la responsabilité collective a prévalu, alors que la dichotomie droits individuels/collectifs est neutralisée. Par conséquent, les citoyens sont non seulement des bénéficiaires du droit au développement, mais ils en sont également des acteurs actifs et responsables.

240. L'ordre international inéquitable et l'application prolongée de mesures coercitives continuent de porter atteinte au droit au développement des peuples et des nations, mais également d'annihiler les efforts de nombreuses nations, y compris l'Érythrée, visant à construire un avenir viable. À cet égard, les projets géopolitiques et intérêts égoïstes des puissances hégémoniques occidentales sont devenus des vecteurs pour dénigrer, isoler et déstabiliser les nations souveraines ciblées en fomentant des crises et prétendant les gérer ensuite. En outre, les inégalités mondiales, les asymétries des relations commerciales et des opportunités, le pillage des ressources naturelles, la réalité démographique et la dégradation de l'environnement sont également des défis de l'heure. Ils ont eu comme conséquences : instabilité, sous-développement, migration et déplacement. L'Érythrée, victime de cet état de fait, s'efforce de garantir le droit du peuple au développement malgré toutes les difficultés évoquées. Dans ce contexte, des paramètres essentiels du droit au développement ont déterminé les efforts consentis pour assurer la sécurité, l'intérêt et la survie et, surtout, la paix et la stabilité de l'Érythrée en tant que nation. Quels sont ces paramètres?

(i) Égalité souveraine et position politique indépendante de l'Érythrée

241. Malgré les nombreux défis et adversités, aucun effort n'a été ménagé pour promouvoir le droit de l'Érythrée à un développement dicté par son indépendance politique. L'Érythrée a mis en avant l'appropriation nationale qui veille au respect de nos priorités en matière de développement et à un contrôle total de leur mise en œuvre. Cette option se fonde sur le contexte, les besoins et les objectifs de mieux-être du peuple érythréen et veille à la pertinence des interventions de développement. Si des efforts prudents ont été déployés pour relever les défis actuels en matière de développement, les interventions stratégiques à long terme visant à garantir un avenir viable ont permis de déterminer les priorités du développement national. À cet égard, la réflexion et la pratique axées sur l'autonomie ont été de mise. Cette démarche a permis de mobiliser davantage et de mieux organiser les ressources locales disponibles et de les mettre à profit en tant que capacités nationales.

L'Érythrée s'est détournée de l'aide étrangère qui favorise la dépendance et ne compte plus sur l'aide extérieure, y compris alimentaire. Elle a également rejeté la prééminence des ONG internationales et de leurs projets et approches fragmentaires qui visent à pérenniser la dépendance et à promouvoir la corruption.

242. En revanche, la coopération internationale fondée sur l'esprit de partenariat est encouragée. Conformément à l'intérêt national de l'Érythrée, des efforts soutenus sont déployés pour promouvoir la compréhension mutuelle, ainsi que le respect et les avantages réciproques. Avant tout, l'Érythrée continue de promouvoir la coexistence pacifique dans le cadre d'une stratégie plus globale de bon voisinage, mais également de cultiver des relations harmonieuses, de complémentarité et de coopération saines basées sur des partenariats, des efforts toujours contrecarrés par les projets géopolitiques des puissances occidentales et leurs alliés dans la région. Elle s'est toutefois concentrée sur les dynamiques internes en tant que facteur décisif de développement.

(ii) Répartition et utilisation équitables des richesses et ressources de l'Érythrée

243. L'Érythrée s'efforce encore de briser les chaînes du sous-développement. Dès lors, elle a adopté une approche systémique qui favorise la répartition équitable des richesses, des services et des possibilités, soutenue par des politiques et programmes macroéconomiques prudents, et grâce auxquels un développement inclusif, diversifié et durable est train de prendre forme. Dans la pratique, des éléments importants, notamment la priorisation des secteurs, les considérations démographiques, la mobilisation des ressources, la participation responsable et l'atténuation de la vulnérabilité constituent la base de cette approche systémique.

244. Tout d'abord, le droit au développement est promu au travers d'une approche de développement équilibrée favorable à la hiérarchisation des secteurs. L'accent est continuellement mis sur les secteurs critiques dans le contexte de la nouvelle dynamique de développement. Au cours des 18 dernières années, des investissements importants ont été réalisés dans les principaux axes prioritaires, notamment le secteur social, le capital humain et l'infrastructure économique. Les efforts visant le secteur social, ont porté notamment sur les services de base, à savoir l'alimentation, l'eau, la santé, l'environnement, la sécurité sociale et l'éducation, et permis l'amélioration des conditions de vie de la population. Les programmes intégrés suivants (dont certains ont bénéficié de prêts d'institutions internationales) permettent d'avoir une bonne idée des progrès accomplis:

- Programme de soutien aux familles des martyrs (programme Hidri)
- Fonds érythréen de développement communautaire (FEDEC)
- Programme de développement intégré de la petite enfance (IECD)
- Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME)
- Programme HAMSET de lutte contre le VIH / SIDA, le paludisme, les maladies sexuellement transmises et la tuberculose (HAMSET)

- Programme en faveur l'universalisation de l'enseignement primaire par l'instruction dans la langue maternelle
- Programme de développement des ressources humaines (HRDS)

245. Les facteurs démographiques ont été pris en compte également dans les initiatives menées dans les domaines des infrastructures économiques, de l'industrie, des services socioculturels, des établissements administratifs et la décentralisation des possibilités d'investissement à travers l'Érythrée. À cet égard, la réduction des écarts de développement entre les régions du pays a été un objectif majeur. Par ailleurs, plus de 70% de la population vit dans les zones rurales et s'adonne à des pratiques agricoles et de pêche traditionnelles inefficaces. L'accent est mis de façon continue sur ce facteur limitatif pour combler la disparité entre zones rurales et zones urbaines et développer les zones côtières. L'Érythrée regorge de ressources marines situées sur son littoral long de 1300 km et dans ses 362 îles. Dans cette perspective, les programmes de développement rural intégré et de développement côtier ont été lancés et étendus au cours des 18 dernières années.

246. Le programme de développement rural intégré met un accent particulier sur la transformation de l'agriculture. Dans la logique des mesures prises en faveur de la conservation des sols et de l'eau et de la construction de nombreux barrages, des projets agricoles axés sur la modernisation, la mécanisation, l'irrigation et liés à la transformation agro-industrielle se mettent en place, mais davantage d'investissements seront nécessaires. L'agriculture familiale, les programmes de microcrédit et les initiatives d'autofinancement ont ainsi été promus pour renforcer les moyens des groupes les plus défavorisés des zones rurales. Le programme a contribué à la promotion de la dignité humaine et des valeurs culturelles et continuera d'être une priorité.

247. Le programme de développement côtier a également été élargi, mais il reste beaucoup à faire afin d'en maximiser le potentiel. Pour l'essentiel, il s'agit d'une entreprise novatrice favorisant des actions intégrées, multisectorielles et coordonnées qui accroissent la participation des populations et les avantages qu'elles en tirent. Au plan stratégique, le programme permet également de maximiser les avantages comparatifs des zones côtières et s'inscrit dans le cadre de la politique de diversification économique. Par ailleurs, l'initiative vise à jeter les bases de la transformation à long terme des ports érythréens en pôles économiques pour la région et au-delà. En conséquence, on assiste progressivement à la modernisation des installations portuaires, à l'expansion de l'industrie manufacturière ciblée et des infrastructures économiques, ainsi qu'à la mise en place de zones franches d'exportation. Les efforts visant à accroître la contribution du secteur de la pêche et du tourisme maritime et côtier se sont également poursuivis, mais les progrès ont été limités par le manque d'investissements viables et les problèmes d'infrastructure. Dans l'ensemble, beaucoup reste à faire, mais malgré les défis actuels, des premiers pas prometteurs ont déjà été faits dans ce sens.

248. La distribution équitable des richesses et des ressources cible également les franges les plus vulnérables de la société. Les efforts spéciaux déployés pour promouvoir le développement intégral chez au niveau de l'ensemble des groupes ethniques s'attaquent à la marginalisation et aux inégalités en termes de possibilités de développement héritées de l'époque coloniale. Les interventions en faveur de l'égalité et l'autonomisation des femmes, la promotion du bien-être et du développement des enfants et le développement des personnes handicapées ont également été renforcées. Mais tout cela fait ressortir l'importance de la maîtrise des richesses et des opportunités en Érythrée.

(iii) Souveraineté sur les richesses et ressources de l'Érythrée

249. Vers la fin des années 40, l'Érythrée était très connue pour ses PME et ses industries artisanales. Cette situation a été complètement bouleversée par les politiques coloniales successives et les adversités à son égard. Même les initiatives privées nationales prometteuses lancées après l'indépendance ont été également freinées par la guerre frontalière et la situation d'hostilité prolongée qui a suivi. Mais, une priorité récente du gouvernement a été de s'appuyer sur le succès de l'intervention stratégique de la campagne de développement dénommée *Warsay Yikealo* et de redoubler les efforts, mais également de consolider la modeste croissance économique enregistrée au cours de la dernière décennie. À cet égard, les proclamations et procédures adoptées dans les domaines du commerce et de l'investissement ont été mises en œuvre suivant les limites et contraintes de la situation actuelle et méritent d'avantage d'attention.

250. Le gouvernement a mis l'accent sur la promotion de l'investissement intérieur et des capitaux nationaux comme moyen de création de capacités nationales. Cependant, compte tenu de la situation hostile et des contraintes de développement actuelles, le gouvernement a également agi de façon proactive et investi dans des secteurs vitaux, notamment la transformation agro-industrielle, l'infrastructure économique, l'industrie du bâtiment, l'industrie manufacturière ciblée axée sur la substitution des importations et l'exploitation minière. L'effort est faible mais prometteur et confirme les potentialités de l'Érythrée.

251. Depuis l'indépendance, plusieurs usines et établissements économiques qui avaient été nationalisés par le gouvernement militaire colonial d'Éthiopie en Érythrée ont également été privatisés conformément à la Proclamation No 83/1995 (amendée par la Proclamation 114/2001) pour stimuler l'investissement intérieur et la formation de capitaux nationaux. En outre, d'autres établissements économiques et usines ont été privatisés avec la vente de leurs actions dans le cadre d'un arrangement à trois niveaux, au titre duquel, 1/3 des actions est détenu par l'État, 1/3 a été acquis par le gouvernement au profit du Fonds d'affectation spéciale des Martyrs, et le 1/3 restant a été cédé à des particuliers érythréens. D'autres études sont en cours pour élargir cette expérience.

252. La politique d'investissement énoncée dans la proclamation 59/1994 est de type libéral et encourage l'investissement direct étranger (IDE). Cela s'explique par le besoin de transfert de capitaux et de technologies, mais également de création d'emplois. Cet effort se heurte, toutefois, à des contraintes énergétiques et infrastructurelles, qui ont été les cibles principales des actions menées cours des 18 dernières années. Par ailleurs, les conspirations futiles visant à dérailler la croissance économique et empêcher les flux d'investissements d'atteindre le niveau souhaité se sont poursuivies dans le cadre général des actions hostiles dont le pays fait l'objet. Néanmoins, l'investissement afflue, mais il en faut davantage pour accroître durablement sa part et sa contribution à la croissance économique du pays.
253. Le volume des investissements directs étrangers s'est accru, particulièrement dans le secteur minier. Conformément à la Proclamation n ° 68/1995 sur les activités minières, l'Érythrée applique une politique prudente en matière d'exploitation des ressources naturelles et d'industrie extractive. Il en va de l'avenir viable de la nation et ainsi beaucoup d'efforts ont été faits pour intégrer cet aspect dans l'économie nationale et réinvestir les dividendes en conséquence. Environ 23 entreprises interviennent aujourd'hui dans le secteur et deux sont déjà au niveau de la production et d'autres s'appêtent à débiter leurs activités dans une année ou deux. De plus, les avantages en termes d'intérêt national sont maximisés grâce à l'acquisition de 40% des parts (dont 10% de redevances). La maximisation et la gestion de l'intérêt national sont également assurées par la création de la Compagnie nationale des mines de l'Érythrée (ENAMCO) en vertu de la Proclamation n° 157/2006. En outre, des mesures sont prises en faveur de la protection de l'environnement et les rapports de responsabilité sociale des entreprises indiquent que la sécurité écologique est garantie.
254. Dans ce contexte, la transformation structurelle et l'augmentation des capacités nationales sont l'objet d'une attention toute particulière. L'investissement dans le capital humain a commencé à remédier aux déficits des capacités en matière de développement. Des progrès ont été accomplis dans la consolidation du rôle décisif du facteur humain en investissant dans le savoir, les compétences, les capacités professionnelles et techniques et surtout l'attitude de la jeune génération. Cependant, de plus larges efforts sont encore nécessaires pour accroître la productivité et résoudre les problèmes d'efficacité et d'efficacité. D'un autre côté, l'introduction de la technologie, en particulier la mécanisation, l'automatisation et la numérisation, progresse, mais nécessite des investissements et des efforts supplémentaires pour atteindre le niveau souhaité.

(iv) **Orientation pragmatique du développement macroéconomique**

La Campagne de développement Warsay Yikealo

255. Des rapports internationaux montrent que l'Érythrée avait réalisé avant 1998 une croissance économique annuelle encourageante de 7% au cours des quelques années qui ont suivi l'indépendance. Cette tendance a été perturbée par la guerre frontalière et les actions hostiles et la situation de ni paix ni guerre qui l'ont suivie. La grave sécheresse de 1999 à

2004 a également eu un impact négatif sur le développement national ainsi que les moyens de subsistance des populations. Après les combats acharnés entre l'Éthiopie et l'Érythrée et la soumission du différend à l'arbitrage international, l'Érythrée a proclamé la campagne de développement *Warsay Yikealo* (*l'appellation elle-même signifie les combattants de la liberté - Yikealo et Warsai - Service national / générations postindépendance en 2002 à l'unisson*) pour pallier les effets de la guerre et de la sécheresse et mettre le cap sur les objectifs suivants:

- donner un nouvel élan à la situation économique et renforcer les progrès de la nation
- rétablir les structures sociales de base
- améliorer les conditions de vie
- consolider les acquis de la paix obtenus au prix d'énormes sacrifices

256. Le programme a donc été mis en œuvre en s'attaquant aux goulots d'étranglement critiques, en maximisant les avantages comparatifs et en mobilisant les ressources disponibles. A cet égard, la conservation des sols et des eaux, la productivité agricole, les systèmes d'irrigation, le développement des zones côtières, l'infrastructure économique, les capacités nationales et le capital humain ont été d'importants axes d'intervention. Ces efforts ont également permis à la nation d'amortir les effets du complot économique extérieur et de réaliser des progrès tangibles. L'Érythrée a pu se débrouiller toute seule et est désormais prête à réaliser les progrès et la transformation qui lui permettraient de franchir un saut qualitatif dans les prochaines années. En conséquence, un paradigme de développement élargi a été adopté.

Le principe du développement élargi

257. Après une décennie de mise en œuvre et de progrès de la campagne de développement Warsay-Yikealo, l'Érythrée a déclaré en 2015 un nouveau principe et une nouvelle approche du développement. Ainsi, l'Érythrée a été divisée en quatre lignes de front de développement, à savoir les lignes de front de l'Est, de l'Ouest et du Centre et une ligne de front concernant la diaspora érythréenne. Des efforts doivent être faits pour maximiser les avantages comparatifs de chaque ligne de front sur la base des objectifs de développement nationaux. Des stratégies de gestion et de redistribution rationnelle des ressources et des services essentiels dans les domaines de l'énergie, des infrastructures hydrauliques, des biens d'équipement et machines et du capital humain ont été définies. En outre, les moyens existants ont été mobilisés, organisés et mis à profit en tant que capacité nationale en vue de mener des efforts mieux concertés. Les mécanismes structurels chargés de coordonner les actions des ministères, des administrations et des forces de défense seront également maximisés pour en assurer la cohérence, la complémentarité et la mobilisation effective.

(v) Droit au développement et Enjeux ayant une incidence sur le tissu social

Éducation de la nouvelle génération

258. En substance, le processus de construction nationale en Érythrée est en train de former une nouvelle génération de jeunes et leur autonomisation continue d'être une priorité du gouvernement érythréen. L'Érythrée poursuit une politique favorable à la jeunesse dans tous les secteurs, politiques et programmes. Au regard du rôle considérable que joue la famille en tant qu'institution sociale, une approche plurielle comprenant trois systèmes intégrés a été établie. Ce sont le système éducatif national, le programme national d'été pour les jeunes et le service national.
259. Comme nous l'avons vu précédemment, de nets progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation et, malgré certains problèmes de qualité, elle joue un rôle central dans la formation de la nouvelle génération. Elle met l'accent sur le nationalisme et la citoyenneté, la science et la technologie, la préparation physique et la formation, et a été un élément essentiel de la transformation et du développement culturels. S'inscrivant en complément du système éducatif, le programme de travail d'été des élèves du secondaire est fonctionnel depuis 1994. À ce jour, 19 éditions ont été organisées à un coût énorme avec la participation d'environ 400 000 élèves (34% de femmes) et 20 000 animateurs. Le programme initie les jeunes au service communautaire et à la culture du travail. Il leur inculque aussi le sens de l'unité nationale et de l'autonomie, mais également l'esprit de groupe et la détermination. L'expérience acquise à ce jour a brisé le mythe selon lequel l'énorme coût financier du programme n'est pas à la mesure de son rendement économique, ses retombées sociales en termes d'éducation de la nouvelle génération étant si importantes.
260. Dans le cadre de son volet reboisement, plus de 22 millions d'arbres ont été plantés. Le taux de réussite est de 74% à plusieurs endroits et de 95% dans les établissements scolaires. Environ 14 000 km de terrassements et 11 000 km de canaux ont également été aménagés dans diverses zones cibles du pays. Les étudiants en formation technique et professionnelle ont également réparé plus de 150 000 portes, bureaux et fenêtres dans le cadre de travaux d'entretien des écoles et autres bâtiments publics. De plus, les participants ont eu à contribuer à des campagnes de sécurité routière, des programmes d'alphabétisation, la réparation de systèmes d'approvisionnement en eau (dans les zones rurales) et à la promotion d'activités culturelles dans les communautés voisines.
261. L'initiation de la jeunesse à la vie organisée par l'intermédiaire de l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens (NUEYS) est également une autre facette de ce programme. NUEYS est une organisation de type associatif intervenant jusqu'au niveau des villages. Elle est ouverte à tous les jeunes et étudiants érythréens âgés de 14 à 40 ans, sans aucune discrimination, qu'elle se fonde sur l'appartenance ethnique, la religion, le sexe, le handicap, etc. Peut être membre principal de NUEYS tout membre actif qui s'inscrit aux sessions de formation de sensibilisation et aux cours de leadership et se porte volontaire pour promouvoir la mission et les objectifs de l'organisation parmi les membres ordinaires. L'organisation compte à ce jour plus de 17 000 membres principaux et 220 000 membres ordinaires. NUEYS organise les jeunes à travers un réseau de groupes et de sous-groupes

dans toutes les sous-régions et les écoles. Actuellement, les femmes sont représentées à plus 42% à tous les niveaux de la direction de l'organisation.

262. Des activités de sensibilisation et d'éducation sur le civisme, le genre, les droits de l'homme et la santé sont régulièrement organisées. Elle s'efforce également de promouvoir l'autonomisation des jeunes grâce à la formation professionnelle, à des mesures de microcrédit et à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, l'organisation anime des programmes médiatiques dans toutes les langues du pays ciblant principalement les jeunes, et publie son propre magazine, "The Youth", diffusé en 7 langues.
263. L'organisation contribue également à la mobilisation des jeunes pour la défense nationale, la campagne de développement Warsay-Yikealo, mais également pour entreprendre des actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès d'un large segment de la société en mettant davantage l'accent sur les enfants et les jeunes. Elle bénéficie d'une grande visibilité au niveau des écoles et des établissements d'enseignement supérieur. NUEYS mène une campagne d'éducation continue et un programme de divertissement ciblant les enfants, et des associations d'enfants sont mises sur pied dans chaque sous-région. Ces dernières font la promotion de clubs de médias et de programmes médiatiques pour enfants diffusés à travers la télévision, la radio et les journaux. De plus, un certain nombre de jeunes Érythréens de la diaspora participent, à titre bénévole, aux activités de développement national à travers les programmes de stages des volontaires de NUEYS et le service national.
264. L'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens est membre actif de différentes organisations de jeunesse régionales et internationales. Actuellement vice-présidente de l'Union Panafricaine de la Jeunesse (PYU), membre du Comité Exécutif du Réseau Africain des Adolescents et des Jeunes en matière de Population et de Développement (AFRI-YAN), elle est également membre du Comité Exécutif de la Fédération mondiale de la Jeunesse démocratique (FMJD). Elle est par ailleurs un membre actif de l'organisation de jeunesse CIN-SAD, du Conseil de la jeunesse afro-arabe (AAYC), de l'Union panafricaine des étudiants (AASU), de l'Initiative des jeunes du bassin du Nil, de UN United Builders Net Work (Réseau uni des bâtisseurs de la paix -UNOY). NUEYS organise un certain nombre de forums de jeunes auxquels participent des représentants de différentes organisations de jeunesse du monde entier.
265. L'Érythrée a introduit le service national (Proclamation no 82) en 1994. Aucun citoyen érythréen ne peut être dispensé de l'accomplissement de ce service pour des motifs de religion, de sexe, d'appartenance ethnique, ou autre, si ce n'est l'âge, le handicap ou la maternité. Notons également les éléments suivants :
- L'article 11, paragraphes (1) à (3), indique expressément que l'âge d'éligibilité est compris entre 18 et 40 ans. Le service national est limité à 18 mois par la loi; 12 mois sont consacrés à des missions civiles / publiques et se passent au Centre d'éducation et de formation de Sawa.

- En temps de paix, les membres du Service national n'ont aucune autre obligation une fois qu'ils ont rempli leur devoir de service. Mais ils font en théorie partie de l'armée de réserve et peuvent être rappelés si une guerre devait éclater.
- Le système est pour l'essentiel conçu comme une architecture d'incitation des jeunes à se préparer et à contribuer au développement national. Mais il a également été mis en place dans le contexte d'une démobilisation massive des membres de l'armée de la lutte de libération et des efforts soutenus déployés pour assurer un cadre solide de coopération régionale en matière de sécurité et de développement. De ce fait, le Service national était en quelque sorte considéré comme une architecture de sécurité préventive qui permettrait à la jeune nation de maintenir une très petite armée régulière avec la possibilité de mobiliser la force nécessaire si et quand elle est confrontée à des menaces existentielles.

266. Depuis sa création, le Centre d'éducation et de formation de Sawa a formé plus de 500 000 membres du service national et joué un rôle dynamique dans la défense nationale, le développement national et la promotion des valeurs fondamentales de libération, de liberté et de démocratie. En outre, le Centre organise un programme de formation technique et professionnelle de deux ans qui a formé plus de 17 000 personnes au cours des dix dernières années. Cela démontre l'importance du centre comme outil d'éducation des jeunes, de transformation culturelle et de développement des ressources humaines.

267. La démobilisation à l'issue du service national est un élément important du système. Une Commission de démobilisation a été créée en 2001, en vertu de la Proclamation n ° 113/2001, immédiatement après la signature de l'Accord de cessation des hostilités entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le programme prévoyait une démobilisation complète de l'armée en trois phases, et avec l'appui des partenaires internationaux. Pendant la première phase (2001-2005), plus de 105 000 personnes ont été démobilisées dans les délais prévus. Mais les phases ultérieures ont été ralenties lorsque l'Éthiopie a rejeté la décision de l'EEBC par une lettre officielle de son défunt Premier ministre à l'ONU (en septembre 2003) et que les partenaires internationaux se sont soustraits à leur responsabilité de prendre les mesures appropriées. Cependant, en dépit de ces obstacles majeurs, un processus de démobilisation à grande échelle se poursuit.

268. La guerre et la situation d'hostilité continue qui s'en est suivie sont le fait de la violation flagrante par l'Éthiopie du droit international et des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de paix d'Alger signé entre les deux pays. En l'absence de mesures appropriées du Conseil de sécurité de l'ONU contre l'Éthiopie, explicitement prévues dans l'Accord d'Alger, l'Érythrée n'a d'autres options que de prendre des mesures de légitime défense consistantes aux menaces auxquelles elle fait face. Aussi, l'Érythrée s'est vu contrainte de prolonger le service national au-delà de la durée légale de 18 mois pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. La configuration normative des devoirs de service national est donc affectée en raison de l'occupation continue par l'Éthiopie des territoires érythréens souverains et de ses intentions clairement affichées de déstabilisation de notre pays.

L'allégation implicite et fausse de travail forcé concernant le Service national

269. L'Érythrée n'a cessé de réfuter les accusations de travail forcé dont ferait l'objet les membres du service national, également soulevées lors de certaines sessions du Comité de l'OIT. Selon ces allégations, «l'Érythrée a imposé un Service national obligatoire et indéterminé et lancé la Campagne de développement *Warsai-Yikelao* (WYDC) en 2002 comme une pratique généralisée de travail forcé». Le gouvernement érythréen rejette ces allégations et a toujours déclaré que «le Service national constitue une exception pour le terme « travail forcé » en vertu de l'article 3 (17) de la Proclamation 118/2001 et que les obligations civiques normales, les travaux tels que définis dans le Code pénal, notamment les services communautaires rendus en cas d'urgence, ne peuvent être considérés comme du travail forcé. Dans ce contexte, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Selon les articles 6 à 8 de la proclamation n° 82 de 1995 relative au service national, les citoyens âgés de 18 ans et plus ont l'obligation d'accomplir le service national pendant 18 mois. Cette disposition est compatible avec les 3 éléments de la définition sur les «obligations civiques normales» prévues à l'article 2, paragraphe b) de la Convention 29 et considérées comme des exceptions (service militaire obligatoire, travail / service exigé dans les cas de force majeure et services/travaux exécutés dans l'intérêt de la collectivité).
- Le Code de procédure pénale de l'Érythrée contient des dispositions régissant l'arrestation et la détention de personnes du chef d'une infraction pénale avec des directives claires pour l'abolition du travail forcé, telles que stipulées dans la convention 105.
- L'Érythrée fait face à des menaces extérieures existentielles, y compris l'occupation de ses territoires souverains par l'Éthiopie, et cette situation est l'une des raisons de la prolongation de la durée du service national. Mais comme expliqué précédemment, elle a toujours libéré les conscrits du service militaire actif. Cela confirme la légitimité du service en cours consistant à recourir à des travaux à caractère militaire et autre en cas d'urgence, conformément aux dispositions de la Convention 29.

Droits fonciers et Gestion foncière

270. Environ 70% de la population érythréenne dépend de l'agriculture pour sa subsistance et la terre occupe donc une place centrale dans le maintien d'un développement socio-économique solide. La base institutionnelle et juridique de la question foncière est définie par la Proclamation foncière n° 58/1994, qui stipule clairement que la terre est administrée par l'État. Le gouvernement à son tour garantit le droit des citoyens d'en jouir conformément à la loi. Elle contient également des dispositions relatives à l'utilisation des terres par d'autres parties intéressées. La proclamation garantit ainsi le droit de tous les citoyens majeurs (18 ans et plus) des zones rurales d'accéder à la propriété foncière à des fins agricoles et d'habitation, à la condition qu'ils remplissent leurs obligations nationales définies par la loi et celles énoncées dans ladite Proclamation.

271. Le droit d'utilisation des terres agricoles est à vie et donne à l'utilisateur la motivation et le désir de travailler dur sur la parcelle de terre occupée et de la gérer de manière planifiée. Étant donné que la sécurité alimentaire figure au premier rang des priorités du gouvernement, la garantie de l'accès à la terre est une étape importante de l'amélioration de la productivité. La proclamation favorise également la gestion durable des terres. En conséquence, les droits d'occupation et la gestion foncière sont devenus un enjeu important pour l'autonomisation des villageois. Sur la base des dispositions de la Proclamation foncière, les habitants d'un village donné sont organisés en comités et participent activement, en tant que bénéficiaires et acteurs, aux processus décisionnels concernant la terre, notamment, en ce qui concerne l'identification du potentiel foncier et le traitement des demandes d'attribution. Cela a assuré le sentiment d'appartenance et encourage les agriculteurs à gérer leurs terres comme il se doit.

272. L'équité dans l'attribution et la gestion des terres est également garantie. Les données indiquent que 32% des terres sont attribuées à des ménages dirigés par une femme. Les femmes deviennent de plus en plus indépendantes dans la vie économique du ménage et la société. Une attention particulière est accordée aux orphelins afin de garantir leurs droits économiques et sociaux. Dans les zones urbaines, les citoyens ont le droit d'accéder à la terre à des fins commerciales et résidentielles, aucune discrimination n'existe quant au processus d'attribution. Cependant, il y a une disparité entre le nombre de demandeurs et le nombre de parcelles attribuables aux usagers. Pour pallier cette situation, le gouvernement a conçu un système informatisé de gestion hiérarchisée des demandes afin d'en faciliter le traitement. À ce jour, 33 375 demandeurs dans les zones urbaines et 70 464 en milieu rural ont pu accéder à la terre à des fins d'habitation. En outre, 5 869 parcelles de terrain ont été attribuées à des fins commerciales et industrielles et 3 385 parcelles de terres à l'agriculture commerciale.

Efforts de développement en faveur des communautés et villages isolés

273. L'Érythrée abrite des communautés pastorales et semi-pastorales ainsi que de très petits établissements humains installés dans des endroits dispersés, en particulier dans les régions d'Anseba, de Gash Barka, du nord de la mer Rouge et du sud de la mer Rouge. Cette situation constitue un obstacle à l'amélioration des moyens de subsistance, au développement de l'agriculture et de l'élevage et à la fourniture de services sociaux adéquats. En outre, elle influe sur les actions menées en faveur de l'égalité des droits et des chances. Au cours des 15 dernières années, des efforts ont été déployés pour résoudre ce problème et le résultat obtenu jusqu'ici est encourageant mais de portée limitée. Cependant, les actions mises en œuvre dans ce sens sont révélatrices des efforts consentis pour transformer les moyens de subsistance des communautés défavorisées.

274. Les réalisations en cours dans l'une des quatre administrations régionales susmentionnées (région d'Anseba) sont représentatives des efforts consentis et des progrès accomplis. Dans cette région, quatre sous-régions sont ciblées et les actions ci-après y ont été menées:

- Sous-région de Kerkebet - Un plan directeur pour l'installation et l'autonomisation de 2000 familles dans un endroit appelé Himbol Qechech y est mis en œuvre et avec déjà l'attribution de parcelles à 700 familles d'une des zones cibles, la mise en place d'un service d'approvisionnement en eau et l'installation d'un système solaire photovoltaïque. Une école primaire et un centre de santé y ont été construits et des logements sont en cours de réalisation. En outre, 685 agriculteurs se sont installés dans le village d'Amalayit, et chacun a reçu 5 Ha de terres. Ils sont désormais autosuffisants et ont pu accroître leurs revenus en approvisionnant les marchés voisins.
- Sous-région de Selia - 15 millions de nafka investis pour construire 152 maisons (450 m² pour chaque famille) ainsi que des infrastructures socio-éducatives, notamment une école, un centre de santé et un système d'approvisionnement en eau. Le projet d'approvisionnement en eau d'un montant de 4,4 millions de nafka est également en voie d'achèvement.
- Sous-région de Habero - Près de 60% de la population de la sous-région s'est installée dans 16 localités administratives, qui sont aujourd'hui desservies par 7 écoles élémentaires, 7 établissements d'enseignement moyen et un établissement d'enseignement secondaire. De plus, il y a 5 centres de santé dans la zone qui permettent aux populations d'avoir accès à des services de santé à proximité de leurs habitations, à l'exception d'une localité pour laquelle le centre de santé le plus proche se trouve à une distance de plus de 18 km. Dans les villages sédentaires, beaucoup de familles ont reçu des terres pour y mener des activités agricoles et 70 d'entre elles pratiquent déjà l'horticulture commerciale et vendent leurs produits dans les zones urbaines avoisinantes.
- Sous-région de Hamelmalo - trois villages reculés sont ciblés, et des infrastructures ainsi que des services sociaux dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau, l'administration sont déjà en place.

275. Cette politique est également mise en œuvre dans d'autres régions comme l'illustrent les exemples suivants:

- Région du nord de la mer Rouge : 850 familles de zones dispersées se sont installées dans la localité de Kubkub, sous-région d'Afa'bet ; des établissements d'enseignement élémentaire et moyen y ont été construits et beaucoup de ces habitants poursuivent maintenant des études secondaires et supérieures; 4 systèmes d'alimentation en eau fonctionnant à l'énergie solaire y ont été installés; l'endroit dispose désormais de moulins à farine, d'une boulangerie, de boutiques, de restaurants et d'autres services. Des réalisations similaires ont été observées dans la localité de Qelhamet de la même sous-région.
- Sud de la Mer Rouge- installation des villages dispersés de Seblale, Gaharie, Wiewa ', Bagea'do, Gahertafan et A'dayin à Wade; introduction de l'agriculture commerciale à petite échelle; mise en place de services sociaux, eau, éducation, santé, de transport desservant le port d'Assab et Beylul.

Érythréens de la diaspora

276. L'Érythrée possède une importante diaspora à travers le monde qui a contribué de manière significative à la lutte de libération. Le FPLE avait, pendant la lutte de libération nationale, créé des organisations de jeunes, de femmes, de travailleurs et communautaires dans de nombreuses villes à l'étranger. Un important objectif stratégique de la politique étrangère de l'Érythrée après l'indépendance est également de garantir les droits de ces expatriés et d'accroître leur contribution au développement national. Les Érythréens vivant à l'étranger sont donc considérés comme un atout pour la nation, ce qui est conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les communautés de la diaspora ainsi qu'à la résolution de l'UA sur le rôle et la contribution de la diaspora africaine.
277. Depuis l'indépendance, un département chargé de superviser les activités de la diaspora érythréenne a été créé et renforcé. De même, la création d'une Commission pour le renforcement du rôle des Érythréens vivant à l'étranger, en vertu de la proclamation 121/2002, a également été un développement crucial à cet égard. Par conséquent, les Érythréens de l'étranger sont devenus plus fortement mobilisés, beaucoup mieux organisés et leurs capacités se sont considérablement accrues. Aujourd'hui, plus de 560 associations, structures communautaires et réseaux spécialisés de professionnels et d'entreprises actifs sont répertoriés. Par ailleurs, divers comités s'activent également autour de questions comme les festivals, les manifestations culturelles et sportives, l'éducation des enfants, le soutien au Fonds d'affectation spéciale pour les martyrs en Érythrée, aux quatre coins du monde.
278. Les communautés érythréennes expatriées gardent de liens très solides avec leur pays d'origine. Leur contribution est également importante bien qu'elles soient victimes d'hostilité et d'intimidation. Le stratagème continu de certains pays occidentaux visant à entraver leur contribution au développement de l'Érythrée et rompre leur lien avec la patrie en est un bon exemple. En particulier, la taxe de réadaptation et de reconstruction (RRT 2%) instituée en vertu des Proclamations n° 62/1994 et 67/1995 a été la cible de cette attitude hostile. La RRT s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les compatriotes vivant à l'étranger. Leur contribution en termes d'envois de fonds a également été bloquée et sabotée à bien des égards, ce qui a empêché le gouvernement de l'Érythrée de mettre leur apport au service du développement national. Néanmoins, leur lien avec la patrie reste solide et ils continuent à visiter leur pays régulièrement. Au cours des 10 dernières années, environ 95 000 Érythréens en moyenne par an se sont rendus dans le pays et en 2016 ils étaient 126 000. Ils visitent leurs familles, constatent les progrès réalisés en matière de développement et participent à divers événements et activités. Dans l'ensemble, le rôle des Érythréens vivant à l'étranger a été consolidé et reflète les dimensions politiques suivantes eu égard à ladite taxe :
- la taxe a garanti l'égalité des droits et des chances des Érythréens de la Diaspora à bénéficier des richesses et ressources nationales

- a facilité leur intégration dans les pays d'accueil et été un facteur de réussite
- s'est révélée être un mécanisme essentiel pour travailler ensemble au renforcement de leur sécurité sociale et économique ainsi qu'à la préservation de leur culture et de leurs valeurs sociales
- renforcé leur rôle et leur participation au développement national de l'Érythrée.

Migration et Trafic d'êtres humains

279. Comme indiqué précédemment, l'Érythrée a également renforcé sa dynamique de développement. En conséquence, les moyens de subsistance, les aspirations, les possibilités et la participation des populations, ainsi que l'harmonie sociale se sont renforcés, garantissant l'égalité des droits et l'amélioration des conditions de vie de tous. Même si des défis subsistent, notamment économiques, et que les menaces extérieures existentielles continuent de peser, le pays vit dans la paix et la stabilité. La migration clandestine fait partie d'un réseau mondial de trafic d'êtres humains en pleine expansion, cependant, certaines de ses causes sont liées au complot dont la nation fait l'objet.

280. Dans ce contexte, les facteurs d'attraction encouragés par certains pays occidentaux pour attirer la jeunesse érythréenne sont la cause première des flux migratoires en provenance de l'Érythrée. Traitement préférentiel, fausses promesses, manipulations du droit d'asile politique et accueil de migrants d'autres nationalités de la Corne de l'Afrique se faisant passer pour des Érythréens, sont autant de politiques condamnables menées contre la nation. De plus, la déclaration des États-Unis de retirer des enfants et des femmes érythréens de leur pays, comme l'a ouvertement annoncé le Président Obama dans son discours devant la Clinton Global Foundation Initiative en 2012, traduit leur intention hostile à l'égard de l'Érythrée. Wikileaks a également révélé que les jeunes érythréens ont été ciblés par les États-Unis prétendant leur offrir des bourses d'études, alors qu'il s'agissait en fait d'une tentative futile de les recruter pour en faire des agents de changement du régime.

281. Le Gouvernement de l'Érythrée fait tout son possible pour lutter contre la traite des êtres humains et plusieurs individus ont été arrêtés et condamnés dans ce cadre. Il a également intensifié la coordination avec le Soudan et l'Égypte, et participe au processus de Khartoum sur la migration et la traite d'êtres humains. Le Président Isaias Afwerki a également demandé à l'ONU de mener une enquête indépendante sur la question, mais sans succès pour le moment. Aujourd'hui, indépendamment des statistiques manipulées faisant des prévisions sensationnelles destinées à ternir l'image de l'Érythrée, le nombre réel de migrants clandestins originaires de l'Érythrée est au plus bas. C'est le résultat des progrès encourageants accomplis par l'État, du plaidoyer continu, de l'application rigoureuse de la loi et de la déconstruction de l'illusion de « l'eldorado occidental » que se font les migrants et qui est alimentée par la campagne ratée susmentionnée. L'engagement de l'Érythrée auprès de certains pays occidentaux les invitant à rectifier leurs politiques d'immigration à l'égard des Érythréens y a également joué un rôle déterminant.

282. L'Érythrée préconise une gouvernance de la migration fondée sur le lien développement et migration, et garantissant les droits humains des migrants. En outre, une telle approche tient compte du rôle actif des migrants dans le développement de leur pays d'origine, tout en s'attaquant aux effets de la fuite des cerveaux et en encourageant le rapatriement du capital humain expatrié ainsi que les retours volontaires. Elle s'oppose également au traitement inhumain, à la marginalisation et au refoulement des migrants.
283. Les migrants érythréens, où qu'ils vivent, sont considérés comme un atout et le gouvernement encourage leur intégration réussie et leur productivité dans leur société d'accueil. Par ailleurs, des efforts sont faits pour maintenir leurs liens avec leur famille, leur communauté et leur pays et ils contribuent au développement de l'Érythrée. Le Département de l'immigration et de la nationalité a également mis au point un mécanisme spécial pour réintégrer les émigrés clandestins dans la dynamique du développement et les encourager à se concentrer sur la construction de leur avenir. À cet effet, il leur apporte une assistance consulaire. Il s'efforce également de remédier aux effets de la fuite des cerveaux et de travailler au rapatriement de l'expertise de la diaspora. Il préconise en outre le retour volontaire et la réadaptation des migrants confrontés à des problèmes de permis de séjour dans les pays d'accueil. Entre 2013 et 2015, plus de 9 971 émigrés clandestins (dont environ 45,4% de femmes) sont retournés au pays et ont retrouvé une vie normale.

Politisation de la question des droits de l'homme contre l'Érythrée

284. Les progrès significatifs réalisés par l'Érythrée dans tous les domaines depuis l'indépendance sont un fait connu que chacun peut constater. À l'image de tous les autres pays et comme dans tous les secteurs de développement, l'Érythrée est confrontée à des défis en matière de droits humains, mais il n'y a pas de violation flagrante et systématique des droits de l'homme. Néanmoins, elle a été l'objet de quatre résolutions consécutives du Conseil des droits de l'homme, motivées par des considérations politiques et sous le faux prétexte des droits humains. Ces résolutions et la confrontation ayant conduit à la nomination d'un rapporteur spécial et la mise sur pied d'une commission d'enquête (dont le mandat est arrivé à son terme en juin 2016) n'ont donné aucun résultat positif. Les nombreuses accusations de violations flagrantes des droits de l'homme sont sans fondement, erronées, d'un autre temps et exagérées. De plus, les résolutions adoptées et les rapports publiés à son égard sont entachés d'abus de procédure et de fond, énoncent des mesures hâtives ayant des visées politiques et s'appuient sur des soi-disant «demandeurs d'asile politique» et des groupes alliés travaillant au renversement du régime sous le prétexte des droits de l'homme.
285. Le principal objectif de ces résolutions et mécanismes est donc de réduire la capacité de l'Érythrée d'assurer sa sécurité nationale. C'est pour ces raisons que ces résolutions et mécanismes politiquement motivés nient l'impact et les effets des menaces extérieures existentielles sur le développement de l'Érythrée, en général, et les droits de l'homme et des peuples en particulier. Ils s'attaquent aussi avec véhémence, entre autres, au Service

national de l'Érythrée, à la contribution décisive de la jeunesse, aux efforts et avancées exemplaires réalisés en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes, ainsi qu'au secteur minier prometteur et son rôle dans le développement de la nation. Les mandats et rapports politisés du Conseil des droits de l'homme le concernant sont donc totalement rejetés par l'Érythrée. Ils sont dénués de tout fondement juridique et institutionnel, d'autant que la prise pour cible d'une nation souveraine viole les principes de non-sélectivité, d'objectivité et d'impartialité du Conseil. En outre, ils font fi de la réalité en Érythrée, se basent sur des informations provenant de pays qui lui sont hostiles et nient les efforts d'engagement et de dialogue en cours. Ces titulaires de mandats ont également agi comme des militants anti-érythréens, ce qui est contraire au Code de conduite et aux directives opérationnelles des titulaires de mandats de l'ONU.

(vi) **Réussir un saut qualitatif**

286. La trajectoire de développement de l'Érythrée et le droit au développement ont été influencés par de nombreux facteurs et défis, notamment les contraintes et attitudes hostiles auxquelles le pays continue de faire face. Cependant, elles n'ont pu faire reculer les progrès de l'Érythrée en matière de développement. La population, le gouvernement et l'économie ont fait preuve de résilience et la nation est maintenant dans une situation bien meilleure grâce aux efforts consentis au cours des 18 dernières années. Conformément au nouveau plan de développement, l'Érythrée se concentre sur trois piliers importants du développement pour réaliser un saut qualitatif en s'appuyant, entre autres sur les trois axes d'intervention stratégique suivants :

- Les efforts de stabilisation macro-économique seront renforcés
- Le processus politique sera consolidé à travers la nouvelle feuille de route politique, les efforts actuellement déployés pour mettre en application les nouveaux codes nationaux et la rédaction d'une nouvelle constitution
- Une restructuration complète des institutions gouvernementales sera menée, laquelle comprendra le renforcement des institutions, la redéfinition des approches et l'accélération du processus de relève par les jeunes dans tous les aspects du développement.

D. Droit des peuples à la paix et la sécurité internationales

(i) **Menaces extérieures existentielles et Implications**

287. La période ayant suivi l'indépendance de l'Érythrée jusqu'en 1998 a été marquée par une transformation sociale, économique et politique rapide. Cependant, la coûteuse guerre de 1998-2000 avec l'Éthiopie ainsi que les difficultés liées à l'état de belligérance sans fin qui prévaut depuis ont eu des répercussions sur la cadence et le rythme des efforts consentis. Il est évident que les priorités ont changé à un certain moment, le pays se voyant dans l'obligation de s'atteler, d'abord et avant tout, aux questions existentielles de préservation de

sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Cette réalité est souvent ignorée par ceux qui sont hostiles à l'Érythrée. Les menaces extérieures existentielles visent à étouffer les aspirations de reconstruction nationale de l'Érythrée, violer sa souveraineté, remettre en question son indépendance politique et contrecarrer les progrès encourageants réalisés dans le domaine du développement. Dès lors, l'Érythrée ne saurait accepter que d'aucun fassent fi de l'environnement externe qui a façonné sa politique de sécurité nationale, d'autant que cela équivaldrait à nier l'interdépendance entre la paix et la sécurité, ainsi que la corrélation entre droits de l'homme et développement.

288. Le différend frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie a été réglé par une décision finale et contraignante de délimitation (2002) et de démarcation (2007) rendue par la Commission indépendante de délimitation des frontières entre l'Érythrée et l'Éthiopie (EEBC). Cependant, l'Éthiopie continue d'occuper des territoires érythréens souverains au mépris du droit international, du Traité de paix d'Alger, de la sentence arbitrale de l'EEBC et des résolutions successives du CSNU en la matière. Aussi, cette occupation constitue une violation du droit du peuple érythréen à la souveraineté. Elle constitue également un acte d'agression flagrant ayant des répercussions sur la paix et la sécurité régionales, alors que le système international et, en particulier, le Conseil de sécurité des Nations Unies n'ont pas assumé leurs responsabilités.

289. L'Érythrée fait également l'objet de sanctions injustes et illégales de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) depuis 2009. Le prétexte, invoqué, d'une menace imminente à la paix internationale est irrationnel, illégal et injuste. Le CSNU a également renoncé à son obligation internationale de bonne foi (article 2-2 de la Charte des Nations Unies) en cédant au dictat des États-Unis qui s'emploient sans cesse à faire fléchir et intimider certains membres à l'effet d'adopter des sanctions contre l'Érythrée. Le prétexte que l'UA en a fait la demande n'est pas vrai non plus. Par ailleurs, en vertu de l'article 39 de la Charte le CSNU ne peut pas passer la responsabilité d'invoquer le Chapitre VII à une quelconque autre organisation. Dès lors, les sanctions également violent le droit du peuple érythréen au développement.

290. En outre, le droit du peuple érythréen de vivre en paix à l'abri de toute menace est violé, l'Érythrée étant également confrontée à l'attitude belliqueuse des États-Unis et de son allié, l'Éthiopie. Dans ce contexte, le rêve de changement de régime qu'ils nourrissent depuis 18 ans est un exemple typique de cette hostilité. Diverses tentatives, notamment l'incitation à une guerre totale sous prétexte d'un conflit frontalier, d'interminables complots politiques, économiques, sociaux et culturels et des menaces militaires, sont dirigées contre l'Érythrée depuis 1998. L'ironie est que pendant que l'Érythrée faisait l'objet d'un embargo sur les armes et était privée de son droit légitime d'auto-défense, les architectes de ces sanctions ont continué à armer le gouvernement éthiopien et à déstabiliser la Corne de l'Afrique.

291. Le peuple et le Gouvernement érythréens sont restés inflexibles pour défendre la sécurité nationale du pays. Cela découle de la conviction que la plus grande obligation due aux

martyrs de la lutte de libération érythréenne est de ne jamais faire de compromis sur sa sécurité nationale. Malgré ses effets, cette hostilité n'a pas réussi à contrecarrer les progrès accomplis par la nation.

(ii) Défense de la sécurité nationale

292. Dans un contexte où le pays était confronté à la guerre et à une situation hostile, des fonctionnaires du gouvernement ont été arrêtés en 2001, pour complot et tentative de renversement du gouvernement légitime du pays ; collusion avec des puissances étrangères hostiles en vue de compromettre la souveraineté du pays ; atteinte à la sécurité nationale de l'Érythrée et menace à la société érythréenne et au bien-être général de son peuple en temps de guerre. Ces faits violent les dispositions du Code pénal transitoire de l'Érythrée, notamment, l'article 259 (atteintes à l'indépendance de l'État); l'article 260 (atteinte à la défense de l'État); et l'article 261 (haute trahison). Outre ces dispositions de la législation nationale, les auteurs de ces actes ont également violé les articles 29 (3), (4) et (5) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

293. L'allégation selon laquelle les onze personnes étaient des «prisonniers politiques» ou des «prisonniers d'opinion» détenus pour avoir «appelé à des réformes et à des élections démocratiques et à plus respect des droits de l'homme» est infondée et loin de la vérité. D'ailleurs, il est bien connu que l'expression de ses opinions ou convictions politiques par un citoyen ne constitue pas un délit en Érythrée. Aucun citoyen érythréen n'est également emprisonné sur la base de ses convictions ou opinions politiques. La législation érythréenne reconnaît et protège les droits des individus à ne faire l'objet d'aucune discrimination ou persécution en raison de leur sexe, de leur religion, de leur appartenance ethnique, etc.

294. Le gouvernement n'a pas arrêté arbitrairement les 11 personnes. En sa 14^{ème} session, tenue du 29 janvier au 2 février 2002, l'Assemblée nationale a examiné un rapport sur la nature des actes criminels commis par ces personnes, et a déploré leur gravité avant d'instruire le gouvernement de traiter l'affaire comme il se doit. Les autres développements, notamment l'état de belligérance continu, une situation de ni guerre ni paix, imposé par l'Éthiopie, ainsi que son intention affichée en faveur d'un «changement de régime» en Érythrée, ont aggravé le problème et compromettent toute chance de parvenir à une solution.

(iii) Réfugiés accueillis en Érythrée

295. L'Érythrée respecte les principes de la Convention de Genève de 1951, de la Charte de l'Union africaine et d'autres lois et instruments internationaux sur les droits de l'homme relatifs aux droits des réfugiés ayant fui les conflits et la violence. Même si le pays n'est pas une destination majeure pour les réfugiés, le Bureau des affaires des réfugiés (ORA) a été créé au sein du Département de l'immigration et de la nationalité pour s'occuper des questions relatives aux réfugiés. Il s'occupe également d'un large éventail de questions relatives à l'administration des camps, notamment leur gestion, l'offre d'assistance, la

prestation de soins de santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, et l'entretien des camps. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) coopère également avec l'ORA pour appuyer les efforts du gouvernement en contribuant des fonds et en participant au suivi des moyens de subsistance des réfugiés. En 2010, il y avait 4 000 réfugiés somaliens et soudanais, dont environ 30% d'enfants et 48% de femmes. Le Gouvernement érythréen, en collaboration avec le HCR, leur fournit des rations alimentaires mensuelles, de l'eau, mais également des services de santé et d'éducation. Des missions de suivi et d'évaluation sont également menées.

E. Égalité et autonomisation des femmes

(i) Égalité des femmes

Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

296. Pendant les années de lutte de libération nationale, les efforts de transformation veillaient à l'égalité entre les sexes et interdisaient toute discrimination. En effet, la lutte n'aurait jamais réussi sans la participation exemplaire des femmes. La Proclamation 1/1991 adoptée à l'indépendance a aboli en droit toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur le sexe, et ces dispositions sont reflétées dans les Codes transitoires. La Charte nationale du FPDJ de 1994 affirme également sa relation intrinsèque avec la justice sociale et stipule que «une société qui ne respecte pas les droits et l'égalité des femmes ne peut être réellement libre». La Constitution de 1997 a également reconnu le rôle héroïque des femmes érythréennes. Ainsi, elle accorde une grande importance à l'égalité et aux droits des femmes et interdit toute forme de discrimination. Les dispositions susvisées constituent les principes de base sur lesquels sont fondés les droits des femmes érythréennes.

297. Ainsi, les Codes nationaux confirment l'égalité devant la loi et interdisent toute forme de discrimination fondée sur le sexe, la religion ou toute autre conviction. Au plan juridique, les femmes ont des chances égales par rapport aux hommes, y compris en matière civile. L'égalité des droits des femmes est garantie et protégée en ce qui concerne l'exécution des contrats, l'administration des biens, l'entretien et l'héritage des biens familiaux, etc. Elles peuvent librement ester en justice, en personne ou par l'intermédiaire d'avocats. Le système judiciaire est également ouvert aux hommes et aux femmes qui peuvent y travailler à n'importe quel titre. En outre, la proclamation n ° 58/1994 sur le régime foncier a aboli le système de tenure traditionnelle et garantit des droits fonciers aux femmes; la proclamation n ° 118/2001 sur le travail offre une protection juridique aux femmes en matière d'emploi et la loi n ° 82/1995 sur le service national garantit le droit de participation aux individus âgés de plus de 18 ans, sans distinction de sexe.

298. Par ailleurs, le Document de macropolitique du gouvernement intègre la problématique genre dans les stratégies de développement. Sous l'égide du gouvernement, l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW) élabore et met en œuvre ses propres plans d'action nationaux quinquennaux depuis 1999. Par conséquent, l'égalité et l'autonomisation

des femmes sont intégrées dans les politiques et programmes sectoriels. Il est également créé des points focaux Genre dans la plupart des ministères et autres structures publiques. La NUEW est un réseau efficace d'organisations féminines actives dans le pays et la diaspora. L'égalité des droits et des chances est désormais une réalité pour les femmes dans tous les aspects du développement et est consacrée par la législation nationale, et les femmes sont à la fois actrices et bénéficiaires du développement de la nation.

Nationalité / Citoyenneté

299. En vertu de la Proclamation no 21/1992 sur la citoyenneté, les femmes érythréennes ont les mêmes droits que les hommes en matière d'acquisition, de changement et de conservation de la nationalité. La Constitution, dont l'article 3 porte sur la citoyenneté, crée le fondement du droit à la nationalité. En conséquence, toutes les dispositions contraires des lois traditionnelles et coutumières ont été abrogées et le droit à la nationalité des enfants nés hors mariage ou d'un père non érythréen est garanti et protégé. La Proclamation relative la citoyenneté affirme également que la nationalité érythréenne peut être acquise par la naissance, par naturalisation, par adoption ou par mariage et s'applique également aux hommes et aux femmes, sans aucune discrimination. Dès lors, une femme peut obtenir un passeport ou une carte d'identité sans le consentement de son époux. Cependant, si leurs enfants ont besoin d'un passeport pour voyager, le consentement des deux parents est requis. Le consentement du parent unique est également exigé pour un enfant né hors mariage. Le Département de l'immigration et de la nationalité veille à la mise en œuvre effective des dispositions qui précèdent et en assure le contrôle.

Discrimination positive et implications politiques

300. La discrimination positive est présentée comme une mesure provisoire visant à accroître la participation des femmes aux efforts de développement social, politique et économique. Elle favorise également l'inclusion des femmes dans les hautes sphères décisionnelles de l'État. En substance, il s'agit d'un moyen de combler l'écart qui existe dans le niveau de participation des femmes. Ainsi, la discrimination positive visant à assurer une représentation équitable des femmes et des hommes est garantie et protégée en vertu de l'article 10 (2) de la Proclamation n ° 86/1996 portant création des collectivités locales. En conséquence, un quota de 30% de sièges des assemblées à tous les niveaux leur est réservé et elles peuvent briguer les 70% des sièges restants. Cependant, en raison des contraintes nationales décrites plus haut, seules les élections locales et régionales ont pu se tenir au cours de la période considérée. La NUEW était également représentée dans les forums de consultation du Comité de réforme du droit qui a procédé à la révision de l'ensemble des codes transitoires et élaboré les codes nationaux récemment publiés. De même, la Commission de la Constitution érythréenne (ECC), organe ayant rédigé la première Constitution nationale en 1994, comptait 40% de femmes en son sein.

301. La discrimination positive en faveur des femmes est également manifeste dans d'autres mesures institutionnelles et projets de développement, et les femmes ont gagné en visibilité dans les structures vitales. Les comités s'occupant des questions foncières comptent au moins une femme en leur sein et à tous les niveaux. Elles constituent également 45 à 50% des membres des comités de gestion de l'eau. L'un des trois juges des tribunaux communautaires élus par les collectivités locales est obligatoirement une femme. Les projets et activités de développement proposés par les collectivités ne peuvent être approuvés que s'ils prévoient des mesures en faveur des femmes. Toutes les fédérations sportives réservent également des postes aux femmes. Elles ont la préférence dans les programmes de formation professionnelle axés sur l'emploi. Compte tenu des réalités du pays, des critères d'admission légèrement moins rigoureux leur sont appliqués à l'effet d'encourager leur inscription dans les universités, les collèges et les instituts de formation technique et professionnelle.

(ii) Autonomisation des Femmes

Politique et vie publique

302. La participation des femmes à la vie politique et publique est évidente. Dans l'ensemble, selon les récentes statistiques du gouvernement, les femmes occupent 28,5% des postes dans les sphères politique et publique. Elles sont également bien représentées au niveau des assemblées et administrations locales à 34%, et constituent 37% des juges des tribunaux communautaires. De plus, 26% à 31% des membres des assemblées régionales et 22% de la dernière législature nationale sont des femmes. Dans le système judiciaire, les femmes représentent 22% des juges de la Haute Cour et 14% des juges des tribunaux régionaux. Des estimations récentes indiquent également que les femmes représentent 16,7% des gouverneurs (un gouverneur régional sur six), 17,6% des ministres (ministres de la Justice, de la Santé et du Tourisme) et occupent 6,9%, 10,6% et 35,4% des postes de directeurs généraux, directeurs et chefs de division, respectivement, dans les structures publiques. Bien que les femmes semblent être plus visibles au niveau local et aux échelons inférieurs du leadership et de la vie publique, des progrès ont, dans l'ensemble, été réalisés dans ce sens au cours de la courte période qui s'est écoulée depuis l'indépendance. Divers obstacles influent sur la question et beaucoup reste à faire à l'avenir, en particulier aux niveaux régional et national.

Autonomisation économique

303. Les codes nationaux, la Charte nationale, le Document de macropolitique, la Constitution de 1997, toutes les proclamations et les politiques sectorielles contiennent des dispositions institutionnelles et juridiques en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. Les mesures législatives et autres pratiques normatives spécifiques créent donc les conditions d'application des dispositions relatives aux droits et à l'égalité des femmes. Cependant, la majorité des femmes érythréennes sont employées dans l'agriculture et la question foncière

reste au cœur des principes de justice sociale. La Proclamation n° 58/1994 relative au régime foncier, garantit aux femmes le droit posséder ou d'hériter des terres, et d'importantes mesures sont prises à tous les niveaux à cet effet. Le ministère des Terres, de l'Hydraulique et de l'Environnement veille à leur application en collaboration avec les administrations régionales. L'Union nationale des femmes érythréennes a également formé des femmes juristes pour mener des actions de plaidoyer et veiller à la mise en œuvre effective des dispositions de la proclamation relative au régime foncier. Les femmes sont également membres des comités locaux et régionaux de distribution des terres. Des progrès notables ont été accomplis. Ainsi, les données de 2009-2012 indiquent que 67,8% des terres appartenant aux ménages sont codétenues par des hommes et des femmes et les 32,2% des terres restantes par des ménages dirigés par des femmes. De même, 33,5% des terres sont attribuées à des fins d'habitation, 16,6% sont affectées à l'agriculture et 28,6% aux activités commerciales.

304. En général, l'amélioration constante et utile de la situation économique des femmes est l'un des principaux objectifs du gouvernement. Des mesures ciblées ont été prises à l'effet d'autonomiser les femmes. Le Programme d'épargne et de microcrédit (SMCP) mis en œuvre au niveau national a permis de financer quelque 42 098 femmes par l'intermédiaire de 609 banques villageoises en 2015, soit une augmentation d'environ 50,9% par rapport à 2008. Le décaissement total des micro-financements est d'environ 360 millions de nafka (soit 24 millions dollars EU) dont 71,2% affectés aux crédits agricoles.
305. Par ailleurs, la NUEW appuie les femmes au moyen de prêts de microcrédit, à hauteur de 13% de l'investissement total réalisé en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Au cours de la période 2003-2016, 11749 femmes de quatre régions ont bénéficié du programme d'investissement de 46 926 544,19 nafka. Près de 6006 d'entre elles ont également reçu des subventions dans les mêmes régions pour un montant de 5 818 535,75 nafka. En règle générale, l'accent est mis sur l'élimination de la pauvreté et l'augmentation des revenus des ménages dirigés par des femmes. Les bénéficiaires mènent des activités génératrices de revenus, notamment les mini-boutiques, l'aviculture familiale, l'engraissement des chèvres et des moutons, et le maraîchage. Les coopératives d'horticulture de femmes commencent également à se développer dans le pays. En 2015, 952 femmes bénéficiaires dans 28 sous-régions (de cinq des six régions) ont été soutenues avec une dotation de 81 pompes à eau qui leur ont permis de développer l'agriculture irriguée sur une superficie de 170,3 hectares de terres. Dans l'ensemble, les femmes constituaient 52,06% des bénéficiaires en 2015, contre 51,9% en 2014.
306. L'égalité des droits en matière d'emploi est garantie conformément à la Proclamation n° 118/2001 sur le travail. De même, la discrimination en matière de rémunération et d'avantages sur la base du sexe est interdite. En outre, des mesures relatives à la protection de la grossesse et de la maternité et au maintien en poste après l'accouchement sont mises en application, conformément à l'article 65 de ladite proclamation. L'article 67 dispose qu'un employeur ne peut licencier une employée en congé de maternité ou en congé de maladie

suite à une affection liée à la grossesse ou à l'accouchement. En général, les femmes occupent divers types d'emplois : certaines sont employées à plein temps dans les secteurs public ou privé, d'autres travaillent à temps partiel, tandis que d'autres sont des travailleuses autonomes ou des employées saisonnières. Elles constituent 47% de l'effectif de la fonction publique, et selon les données sur la population féminine économiquement active, 51% des femmes sont actives dans l'agriculture. Les données disponibles montrent également que la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) compte 21 245 adhérents, dont 8 576 (environ 40,4%) sont des femmes. Conformément à la proclamation sur le travail et au regard de la croissance économique émergente, renforcer l'amélioration de la situation des femmes au regard de l'emploi reste un enjeu majeur. Dans l'ensemble, l'affiliation syndicale des hommes et des femmes a connu une hausse de 24,6% en 2013 par rapport à 2005.

Dignité et sécurité des femmes

307. Les femmes érythréennes ont joué un rôle inégalé dans la lutte de libération, et l'égalité des sexes constitue un pilier fondamental du développement et des dynamiques politiques et socio-économiques de l'Érythrée indépendante. De plus, la culture de la société et de la collectivité accorde beaucoup de valeur et de considération aux filles et aux femmes et ne tolère pas le viol. Ceci explique en grande partie pourquoi les cas de violence sexuelle et de viol restent très rares, et les femmes peuvent voyager tard dans la nuit, même dans les régions reculées du pays. Par conséquent, il n'y a pas violence généralisée, ni systémique à l'égard des femmes.
308. Le Code pénal érythréen contient également des dispositions explicites prévoyant des sanctions sévères contre le viol et / ou la violence, les sévices sexuels, entre autres, à l'encontre des femmes. Le Code pénal transitoire contient également de nombreuses dispositions (par exemple, des dispositions réprimant toutes les formes de lésions corporelles [articles 538, 539, 544, etc.]) qui protègent la personne et la liberté de toute personne, y compris des femmes, contre tout dommage corporel causé par toute personne, y compris leurs époux. Toute violation de ces dispositions constitue un crime et est passible d'une lourde peine d'emprisonnement aux termes du Code pénal transitoire. Toutes les autres formes de violence sont également interdites par le Code pénal transitoire.
309. Les femmes sont ainsi protégées contre la violence sexuelle et le viol. Bien entendu, les cas de viol, s'il y en a, peuvent ne pas être signalés des fois par les victimes en raison de la stigmatisation sociale y associée et qui ternit leur réputation. Pour remédier à cela, les structures gouvernementales, les administrations locales et régionales, les organisations nationales, les chefs religieux, le système scolaire, les médias locaux et les différents éléments du réseau des institutions culturelles mènent régulièrement des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de soutien. La NUEW, en particulier, offre des services de plaidoyer et défend activement les droits des victimes à travers sa section juridique.

310. D'une manière générale, les dispositions du Code civil transitoire prévoient diverses voies de recours contre les préjudices causés aux filles et aux femmes. Des tests de grossesse et de dépistage du VIH / SIDA obligatoires et immédiats sont effectués par les autorités médicales en collaboration avec la police. De plus, la prophylaxie post-exposition (PPE) est administrée dans les 72 heures qui suivent l'exposition pour prévenir l'infection du VIH / SIDA. La famille de la victime et celle de la personne incriminée consolent la victime en lui apportant un soutien psychologique et l'encouragent à retourner à l'école. L'implication de la communauté pour éviter la stigmatisation est également encouragée.
311. D'un autre côté, *la lutte contre les MGF et le mariage précoce* constitue une cible prioritaire. Selon la loi, le mariage des mineurs est totalement interdit en Érythrée. De plus, les MGF sont abolies en droit et criminalisées en vertu de la proclamation 148/2007. Toutefois, il faut du temps et des efforts pour éradiquer totalement ces pratiques enracinées dans la culture et non dans la religion depuis des siècles. Mais le gouvernement fait preuve d'une volonté politique ferme sur cette question, et les efforts de mobilisation et de sensibilisation de l'ensemble de la société en faveur de la transformation sociale s'accroissent. Un suivi permanent de ces questions est également assuré par les organismes chargés de l'application de la loi, les administrations locales et la NUEW et tout cas de violation signalé est porté devant la justice.
312. La campagne nationale contre les mutilations génitales féminines se poursuit depuis 2006 dans 56 sous-régions couvrant 759 administrations locales. La campagne cible tous les ménages et comprend trois phases. La première phase a porté sur la sensibilisation et 90% du public cible a été atteint. La deuxième phase était axée sur le renforcement des connaissances sur les mutilations génitales féminines et a contribué de manière significative à changer les comportements. Elle a également conduit à la publication de déclarations publiques par les communautés au niveau local. La troisième phase consiste à organiser des consultations publiques sur la Proclamation qui a interdit les mutilations génitales féminines. Il est également question d'engager les organismes d'application de la loi, les administrations locales et régionales et les chefs religieux sur le sujet.
313. Les 548 comités de lutte contre les MGF créés à travers le pays et à tous les niveaux (jusqu'aux villages) s'emploient également à combattre le mariage précoce. De nombreuses consultations et actions de sensibilisation sont menées par ces comités. Ils sont composés en majorité d'hommes et sont au nombre de 460 au niveau des villages (1404 femmes et 2262 hommes), 82 au niveau sous régional (211 femmes et 587 hommes) et 6 au niveau régional (12 femmes et 58 hommes). Un vaste programme de sensibilisation des médias et des communautés visant à renforcer les dispositions légales est également mené.
314. Sous la direction de la NUEW, la Proclamation 158/2007 a fait l'objet de discussions approfondies à tous les niveaux de la société avant sa promulgation. Elle est largement mise en œuvre avec le soutien du public, en particulier des chefs religieux, et les résultats sont encourageants. Les mutilations génitales féminines qui touchaient 89% des filles de moins

de 5 ans en 1995 ont chuté à 12,9% en 2014. Le suivi de la question par les moyens disponibles a également été renforcé. Au cours de la dernière décennie, un total de 147 cas dont 128 provenant de deux régions (Anseba - 83 et Gash Barka 45) ont fait l'objet de poursuites.

315. Par ailleurs, des efforts concertés sont déployés pour lutter contre le mariage d'enfants. Même si l'âge légal du mariage est de 18 ans pour les hommes et les femmes, les points de vue et pratiques culturels et traditionnels restent les principaux obstacles au respect de cette disposition. Une stratégie et des techniques similaires à celles utilisées pour combattre les MGF ont été adoptées pour lutter contre la perception et les pratiques du mariage précoce. Ainsi, de nombreuses consultations et actions de plaidoyer sont menées sous l'égide de l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW) et l'Union nationale des étudiants et des jeunes érythréens. Une campagne de deux semaines sur la violence faite aux femmes est organisée chaque année. Dans le but de sensibiliser les écolières et lutter contre les mariages précoces, 74 comités de genre ont été créés dans les établissements moyens et secondaires. Les écoles enregistrant des taux élevés d'abandon scolaire parmi les filles sont considérées comme les priorités immédiates. Dans chaque école, le comité de genre est composé d'élèves (garçons et filles), du directeur, d'un représentant de l'administration sous-régionale et d'un représentant de la NUEW. Il s'agit d'un projet pilote novateur visant à lutter contre le mariage précoce et assurer l'éducation des filles, et donne des résultats tangibles même dans certaines communautés religieuses traditionnellement conservatrices.
316. Un développement important est également survenu au cours des deux dernières années avec l'élargissement et le renforcement du mandat des comités de lutte contre les MGF / E. Chaque comité a été en mesure de former au niveau local un petit nombre de personnes qui, à leur tour, forment en cascade les populations à la base, et on assiste à une forte mobilisation des communautés autour de l'action. Il est à noter que les comités comptent, à tous les niveaux, 4 534 membres dont 2 907 (64,12%) hommes. Un fait nouveau important survenu au cours des deux dernières années est que ces comités, qui au début s'occupaient de lutte contre les MGF/E conformément à la proclamation y relative, ont été transformés pour inclure la question du mariage précoce, et ce volet est intégré dans le mouvement déjà en cours.
317. Actuellement, la lutte s'est développée en un mouvement populaire contre les MGF / E et le mariage précoce. Le fait que certains de ses acteurs soient des communautés très traditionnelles peuplées en majorité de pasteurs nomades et semi-nomades témoigne du succès croissant. De plus, le mouvement en cours a confirmé que ces pratiques ne font pas partie de la religion, mais sont plutôt des pratiques culturelles qui doivent être évitées. Les progrès suivants dénotent de l'évolution de la situation :
- La réunion des chefs religieux dans la région du Centre le 20 novembre 2016, sanctionnée par une déclaration condamnant la pratique des MGF et du mariage précoce, constitue une avancée notable. La déclaration énonce, entre autres, ce qui suit :

- l'âge minimum dans les mariages religieux est de 18 ans, conformément au droit civil, et les mariés doivent soumettre leurs cartes d'identité érythréennes et autres documents pertinents pour prouver leur âge.
 - Cette mesure sera immédiatement mise en œuvre par les institutions chrétiennes et musulmanes en Érythrée. Toute violation de cette disposition doit être signalée aux chefs religieux.
 - Des efforts seront déployés pour étendre cette initiative à toutes les autres régions.
- D'autre part, un mouvement similaire a conduit à la mobilisation totale d'une autre région, en l'occurrence celle d'Anseba. Il a commencé à la base dans deux sous-régions avec une implication active des élèves et des chefs religieux, ainsi que des anciens, et une déclaration a également été publiée lors de la réunion tenue au niveau régional pour interdire de telles pratiques et des mécanismes de suivi ont été mis en place. En général, l'objectif de zéro MGF en peu de temps, en particulier dans les sous-régions de Habero et d'Asmath, a également été annoncé. Un mouvement similaire a également été lancé dans la région du nord de la mer Rouge et une déclaration pareille a déjà été publiée dans les sous-régions de Nakfa et Afabet.

Mariage et relations familiales

318. Le cadre institutionnel et juridique du pays garantit aux hommes et aux femmes le droit à se marier librement et à fonder une famille en toute liberté et sans discrimination, mais également des droits et devoirs égaux pour tout ce qui a trait aux affaires familiales. L'article 837 du Code civil transitoire stipule que «*le sexe, l'âge et la nationalité de l'héritier n'affectent en rien son droit à la succession*». Tous les membres de la famille héritent sans distinction de sexe. La loi prévoit également des responsabilités égales en matière de garde, de tutelle et d'adoption des enfants. À cet égard, l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur toute autre considération. Tout manquement à ces obligations peut donner lieu à des poursuites pénales en vertu des dispositions de la loi. La législation prévoit l'égalité des droits et des chances à cet égard, mais, les attitudes et les pratiques culturelles créent parfois des obstacles et ralentissent les changements. Cependant, le gouvernement reste déterminé à faire respecter l'égalité et à éliminer les pratiques discriminatoires qui subsistent au sein des familles.

Trafic des femmes et Exploitation de la prostitution

319. Le trafic des femmes est un concept étranger à la société érythréenne, et aucun cas de ce genre n'a été signalé à l'intérieur du territoire érythéen souverain. Toutefois, les femmes sont protégées par la loi contre de telles infractions. Les codes transitoires (ainsi que les nouveaux codes nationaux) accordent une large protection au respect de la dignité humaine qui englobe également l'interdiction de l'exploitation sexuelle et du trafic des femmes en

vertu du code pénal transitoire (article 605) et les auteurs de tels actes encourrent de lourdes sanctions aux termes des articles 606 et 607 dudit code.

(iii) Rôle de l'Union nationale des femmes érythréennes

320. L'une des organisations établies par le Front de libération du peuple érythréen pendant la lutte de libération en 1979 est l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW). Elle avait été créée dans le but de renforcer le pouvoir d'action des femmes érythréennes et d'encourager leur participation à la lutte. Aujourd'hui, la NUEW est devenue une organisation autonome de femmes à la base ayant pour mission de travailler en tant qu'institution féminine à la promotion de l'égalité des sexes. La base structurelle de la NUEW comprend 163 branches, 481 sous-branches et 4343 groupes de base (niveau local). L'adhésion est ouverte à toutes les femmes érythréennes de tous les groupes ethniques et religions âgées de plus de 16 ans. L'Union compte plus de 323 420 membres, des bureaux dans les six régions, 58 sous-régions et dans 2460 (sur 2800) villages, ainsi que dans la diaspora. L'augmentation annuelle moyenne du nombre d'adhérents est actuellement estimée à 7%. En termes d'âge, 34% de ses membres ont entre 16 et 30 ans et environ 22% sont dans la catégorie des 31 à 40 ans. Au plan professionnel, les agricultrices représentent environ 43% des membres de l'organisation.

321. Pour sensibiliser le public et encourager la participation, des réunions, séminaires et consultations populaires sont organisés chaque année. En 2016, quelque 1471 réunions et consultations populaires ont eu lieu aux niveaux sous-régional, régional et national, enregistrant la participation de 195 475 personnes (dont 10,2% d'hommes). Ces activités ciblent les femmes cadres, travailleuses, les femmes au foyer, les étudiantes, les fonctionnaires, les membres de l'armée et des administrations. D'autre part, 1309 séminaires et consultations politiques visant un public similaire de 254 619 participants (avec 18,2% d'hommes) se sont tenus. La NUEW mène également des programmes de sensibilisation à l'intention des communautés et des femmes pour s'attaquer à la répartition stéréotypée des rôles en fonction du sexe. Il s'est agi surtout de déconstruire les mythes et proverbes qui jouent un rôle psychologique majeur dans la définition des rôles stéréotypés attribués aux femmes. Ces efforts ont fait évoluer le rôle traditionnel des femmes et promu leur statut égal dans la société érythréenne, ouvrant ainsi la voie à la notion d'égalité d'accès et des chances dans la vie. En dépit de ces améliorations importantes, il n'y a pas de place pour l'autosatisfaction, et beaucoup de travail reste à faire pour impulser un changement fondamental dans la société.

322. Les lois, proclamations et dispositions réglementaires actuelles, ainsi que les mesures administratives adoptées par le gouvernement ont contribué considérablement à changer les rôles stéréotypés attribués aux femmes. Des actions concrètes ont été entreprises dans le système éducatif, les lieux de travail, la vie culturelle, les activités des médias, etc. Comme démontré précédemment, l'implication des hommes dans la lutte pour l'égalité des femmes gagne également en dynamisme. La NUEW a mis sur pied des comités « Amis de la NUEW », composés de 73% d'hommes, à travers le pays. Ces comités œuvrent pour le renforcement des capacités organisationnelles et à l'autonomisation économique des femmes, mènent des actions de plaidoyer et de mobilisation contre la violence faite aux femmes et encouragent l'éducation des filles. La NUEW travaille également en coordination et collaboration avec tous les secteurs du gouvernement. Elle jouit d'un large soutien auprès de la population générale, y compris des leaders des communautés et des chefs religieux, mais également d'autres associations nationales. Le partenariat avec les organisations internationales est également encouragé sur la base du respect mutuel et de l'appropriation nationale.

323. Le Gouvernement de l'Erythrée a démontré sa résolution et sa volonté politique d'obtenir des résultats tangibles en matière d'égalité et d'éliminer les discriminations existantes, d'autant qu'il considère que la participation des femmes et leur pleine intégration au processus de construction nationale sont déterminantes. Cependant, même si la législation prévoit l'égalité des droits et des chances, les attitudes et les pratiques culturelles continuent de peser considérablement sur les possibilités de changement et les ralentissent. Il va également de soi que la réalisation des droits des femmes n'est pas l'affaire exclusive des femmes ou de leurs organisations, mais la responsabilité de tous ceux qui soutiennent les droits fondamentaux de l'homme. Aussi, tous les membres de la société seront pleinement mobilisés à l'effet d'accomplir d'autres avancées. Le renforcement des capacités institutionnelles de la NUEW reste également un objectif majeur.

F. Droits et développement des enfants

(i) Les enfants et l'avenir

324. L'une des franges de la population dont la situation préoccupe au plus haut point le gouvernement sont les enfants, en général, et plus particulièrement les orphelins et autres enfants vulnérables. Ce sont, notamment, les enfants affectés par le VIH /

Âge	M	F	Total	% pop.
0-4	269,380	262,390	531,770	14.8
5-9	217,553	206,244	423,796	11.8
10-14	255,267	226,530	481,797	13.4
15-17	157,826	132,104	289,930	8.1
Total	900,026	827,268	1,727,293	48.0
	52.1%	47.9%	100	

Répartition des enfants par groupe d'âge/sexe

sida, les enfants vulnérables et les enfants des rues, les enfants en conflit avec la loi, les enfants handicapés, et les enfants victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Le Ministère du travail et du bien-être social s'efforce d'accomplir sa mission globale en

entreprenant divers programmes axés sur la promotion des droits humains et du bien-être de ce segment de la population. Les droits et le sort des enfants sont donc au cœur de son mandat. 48% de la population totale de l'Érythrée sont des enfants de moins de 18 ans et 56,5% vivent dans les zones rurales (Données NSO).

325. Les codes nationaux, ainsi que le cadre juridique et institutionnel en place constituent la base pour le respect, la protection et la réalisation des droits des enfants. La politique et stratégie de développement intégré de la petite enfance sont également dûment prises en compte. Il est largement admis que les enfants ont le droit de connaître leurs parents et d'être élevés par eux ou leurs tuteurs, d'avoir accès à l'éducation, à la santé, et d'être à l'abri de toutes les formes d'exploitation et d'abus. Les droits aux soins et autres des enfants, y compris des enfants délinquants, sont également garantis et protégés. Ainsi, l'arrestation, la poursuite et la condamnation des personnes en conflit avec la loi sont régies par des dispositions précises. Ces droits sont consacrés par la législation nationale.
326. Le caractère inviolable des droits et du bien-être de l'enfant est également intégré dans toutes les politiques sectorielles du gouvernement, lesquelles affirment le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant, notamment à la dignité, à la justice et au développement social. La Politique nationale de l'enfance, élaborée avec la participation active des institutions gouvernementales compétentes et de toutes les parties prenantes, guide également les approches, options stratégiques et lignes d'action mises en œuvre dans ce sens. Un groupe de travail gouvernemental composé des secteurs et des organisations nationales concernés assure la coordination des actions menées dans le domaine ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant (CDE) et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) sous l'égide du Ministère du travail et du bien-être social.
327. Dans ce cadre, il surveille les actes répréhensibles commis à l'encontre des enfants, ainsi que les infractions mineures commises par des enfants et veille à leur réparation. Des comités pour le bien-être des enfants ont été mis sur pied dans 43 sous-régions afin d'accélérer la mise en œuvre des politiques et réglementations relatives aux droits de l'enfant ainsi que l'application de la CDE et de la CADBE. À cela s'ajoutent les partenariats noués entre les institutions gouvernementales et les organisations nationales. Le renforcement des actions de plaidoyer et de sensibilisation aux droits et au bien-être de l'enfant est l'un des principaux moyens mis en œuvre pour garantir le respect des droits des enfants. L'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW), l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens (NUEYS), la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW), l'Association des personnes vivant avec le VIH / SIDA et d'autres associations et organisations nationales et communautaires jouent un rôle décisif dans la promotion des activités de plaidoyer et de sensibilisation.
328. Le Ministère du travail et du bien-être social organise, à l'intention des leaders communautaires et des chefs religieux, des sessions de formation axées sur des questions

telles que les droits de l'enfant, les effets de la violence à l'égard des enfants, la prévention de la maltraitance et autres mauvais traitements, ainsi que l'assistance aux victimes de la violence. Depuis 2000, plus de 200 000 membres de la communauté, y compris des chefs religieux, ont participé à des séminaires régionaux et sous-régionaux et à des ateliers de formation. En outre, environ 5 000 enseignants du primaire et du moyen secondaire ont participé à une série de séminaires et d'ateliers. Ces séminaires ont notamment mis en exergue les aspects juridiques et politiques des droits de l'enfant ainsi que les principes de la CDE et de la CADBE. Les questions relatives à la prévention de la violence et à la protection des enfants contre la violence, les châtiments corporels et le VIH / SIDA ont été largement mis en avant.

329. Afin de vulgariser la Convention des droits de l'enfant (CDE) auprès du public, la version anglaise du texte a été traduite, publiée et largement diffusée dans six des neuf langues locales. Des ateliers ont également été organisés aux niveaux national, régional et sous-régional pour sensibiliser le public, mais également mener des actions de plaidoyer sur ses aspects juridiques et politiques. Certains articles de la CDE ont également été diffusés par les médias nationaux dans six langues locales. En outre, les leaders communautaires et religieux, ainsi que les enseignants du primaire ont reçu une formation sur la mise en œuvre de la CDE et de la CADBE. Par ailleurs, des experts du Ministère du travail et du bien-être social, du ministère de la Santé et de la NUEW ont organisé des tables rondes sur les dispositions juridiques et politiques, y compris celles relatives aux pratiques traditionnelles néfastes comme le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines. Les bureaux régionaux du Ministère du travail et du bien-être social, par l'entremise des Volontaires de la Réadaptation à base communautaire (CBRV), fournissent également des informations et une éducation continues sur ces questions. En Érythrée, la Journée mondiale de l'enfance du 8 décembre est commémorée chaque année et donne l'occasion de mener une réflexion sur toutes les questions évoqués ci-dessus.

(ii) Efforts intégrés en faveur de la réalisation des droits des enfants

330. Conformément au cadre institutionnel et juridique, une approche intégrée, coordonnée et très organisée sur le développement des enfants est promue au niveau politique et stratégique à l'effet de mettre en œuvre les droits de l'enfant. Cette démarche holistique a permis d'enregistrer des avancées significatives eu égard au respect, à la protection et à la réalisation de ces droits. En outre, compte tenu de l'importance d'une bonne éducation et de sa pertinence pour garantir un développement viable des ressources humaines, les interventions intégrées en faveur de la petite enfance demeurent une priorité. Comme indiqué plus haut, le gouvernement a lancé un programme dans ce sens en 1999, grâce à un prêt de la Banque mondiale d'environ 42 millions de dollars EU, lequel se poursuit encore dans le cadre de diverses initiatives et projets nationaux. Il a été mis en œuvre avec efficacité et a connu beaucoup de réussite malgré les menaces extérieures et conditions défavorables décrites précédemment. La Banque mondiale a également réalisé une vidéo

titrée « *Une enfance* » sur le succès de ce programme, considéré comme une expérience novatrice dans l'approche globale du développement intégré de la petite enfance.

(iii) Enfants vulnérables

Approche systémique à la protection des orphelins

331. L'approche communautaire adoptée par le gouvernement constitue la principale stratégie de prise en charge, de protection et de soutien des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV). Ainsi, une approche systémique a été préconisée dans la mise en œuvre de cette stratégie qui comprend diverses formes d'interventions. Aucun enfant n'est laissé pour compte! D'où les diverses mesures pratiques prises pour défendre les droits des enfants orphelins. Un programme de réunification familiale mis en place pour aider à réaliser le droit des orphelins a permis de placer 78 909 orphelins, dont des orphelins du sida, dans des familles élargies, de 1993 à 2016, et d'apporter un appui économique à 30 189 familles dans six administrations régionales, pour un coût total de 448 708 285,80 Nakfa. Cette initiative a contribué à alléger les problèmes sociaux et psychologiques à long terme des orphelins. Elle devrait également permettre aux orphelins de s'adapter et de s'intégrer plus facilement dans la société, et, à terme, de devenir des citoyens productifs.
332. L'adoption est également une procédure légale qui établit une nouvelle relation parent-enfant ou un nouveau cadre familial dans lequel les droits et responsabilités d'un ou plusieurs parents sont transférés intégralement et irrévocablement à un ou plusieurs parents adoptifs. Dans la mesure où un parent adoptif assume tous les droits et devoirs d'un parent naturel, l'enfant adopté peut hériter des biens de ses nouveaux parents au même titre que leurs enfants biologiques. Le nombre d'orphelins confiés à des parents adoptifs entre 1999 et 2016 est de 214. En 2009, une visite de suivi et d'évaluation des conditions de vie des orphelins a révélé que tous les enfants étaient en bonne santé et que leurs parents adoptifs s'occupaient convenablement d'eux, en termes de prise en charge, de protection, mais également d'alimentation et de soins médicaux.
333. Les foyers communautaires (hébergement de groupe) offrent également un cadre familial aux enfants orphelins avec l'aide d'aidants qualifiés (*voir tableau ci-dessous*). C'est l'option de placement choisie à défaut de pouvoir trouver aux enfants une famille adoptive ou d'accueil. Chaque foyer de groupe héberge 12 enfants sous la surveillance de deux parents nourriciers et sert de cadre familial naturel. Les enfants pensionnaires de ces foyers fréquentent les écoles locales, jouent et interagissent avec les autres enfants de la localité et éprouvent le sentiment d'appartenir à une famille et une communauté. Les orphelins qui ne sont pas placés dans des familles élargies peuvent être admis dans ces foyers de groupe. Depuis 2010, 22 foyers communautaires de groupe ont été ouverts à travers le pays et 40% des enfants y accueillis appartiennent à la tranche d'âge des 5-9 ans. En plus de bien s'occuper des orphelins hébergés dans les foyers communautaires, le Ministère du travail et du bien-être social s'emploie également à réunir les orphelins avec leurs proches et, ainsi,

des mesures ont été prises pour réduire le nombre de foyers à 11. De même, les orphelinats sont considérés comme une dernière option et le gouvernement s'est efforcé au cours des 17 dernières années de les fermer progressivement. Néanmoins, 402 enfants pensionnaires de l'orphelinat public continuent de bénéficier des soins et de la protection nécessaires, pour un coût annuel de 1 800 000 nafka. De même, 5 885 autres orphelins (dont 3167 filles) sont pris en charge dans des établissements gérés par 11 organisations non gouvernementales.

Âge (en année)	2008			2009			2010		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
0-4	6	3	9	6	3	9	6	3	9
5-9	51	52	103	52	51	103	52	51	103
10-14	55	52	107	53	48	101	53	48	101
15-17	20	25	45	21	26	47	21	26	47
Total	132	132	264	132	128	260	132	128	260

Tableau: Orphelins placés dans les foyers d'hébergement communautaires Source : MTPS, 2010

334. Les enfants infectés par le VIH / SIDA et qui ont commencé un traitement antirétroviral dans tout le pays ont été identifiés et reçoivent des allocations financières mensuelles destinées à apporter un appui nutritionnel aux membres de leur famille et à soutenir l'éducation des enfants. Un montant d'environ 83 078 342, 50 de nafka, octroyé par le Fonds mondial (2004 - 2016), permet de verser une aide financière mensuelle à 12 958 personnes infectées par le VIH / SIDA. L'objectif est d'améliorer leur état nutritionnel et de renforcer leur système immunitaire. Ces interventions ont soulagé les familles et amélioré le régime alimentaire des bénéficiaires. Il s'agit également d'une incitation supplémentaire pour encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'école.
335. Le gouvernement met également en œuvre un programme communautaire de prévention, de réadaptation et de réinsertion des enfants des rues. Grâce à ce programme, 43 672 enfants des rues ont accès à une éducation formelle et bénéficient d'une aide sous forme de matériel scolaire, mais également en espèces pour l'achat d'uniformes et de manuels, entre autres. Quelque 2 554 autres enfants ont suivi une formation professionnelle en menuiserie métallique et bois, mécanique automobile, usinage, informatique, dessin, musique, couture et broderie. Les stagiaires bénéficiaient d'indemnités de stage et d'un régime d'assurance. En outre, 5 856 familles d'enfants des rues ont reçu une aide pour créer des microentreprises et faire du petit commerce, ce qui leur a permis d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'aider leurs enfants à poursuivre leur scolarité.

Enfants en contact avec la loi

336. Au cours de la période considérée, le Gouvernement de l'Érythrée a pris les mesures suivantes pour mieux faire respecter et protéger les droits des enfants en conflit avec la loi :
- la mise en place d'un service de probation, qui leur fournit des conseils
 - création de chambres distinctes pour statuer sur leurs cas

- l'institution de services de suivi pour les enfants en conflit avec la loi ayant terminé leur temps de probation ou de rééducation
- le renforcement des actions de plaidoyer en faveur de l'amélioration des centres de garde et de détention où les enfants sont placés en attendant leur procès, ou si leurs parents / tuteurs sont irretrouvables.
- le financement de la rénovation du centre de détention provisoire de la région Centre

337. Conformément aux dispositions du Code pénal transitoire, le tribunal désigne un avocat pour assister, aux frais de l'État, les jeunes délinquants. Il en est de même lorsque le jeune délinquant n'est pas représenté par son père, sa mère, son tuteur ou une personne *in loco parentis*, ou lorsque le jeune délinquant est accusé d'une infraction passible d'une peine d'emprisonnement de plus de dix ans. De plus, le tribunal peut ordonner l'admission dans un établissement de soins curatifs, de rééducation ou de réadaptation, le placement en éducation surveillée, la réprimande, l'assignation à l'école ou à domicile, pour les enfants reconnus coupables d'un délit. Dès lors, la détention pénitentiaire ou l'emprisonnement d'un jeune contrevenant ne peut être ordonné que lorsque les mesures susmentionnées ont échoué. Cela indique que le système ne procède à la mise en détention ni au placement en institution des enfants délinquants qu'en dernier recours.

338. Pour des raisons de contraintes de capacités et de ressources, l'initiative du centre de détention provisoire d'Asmara n'a pu être étendue aux cinq autres régions. De même, il n'existe pas de centres de réadaptation pour enfants en conflit avec la loi, ce qui oblige les autorités à détenir les adolescents délinquants dans les mêmes prisons que les adultes, mais bien évidemment dans des cellules séparées. Pour améliorer cette situation, le Ministère de la justice, en collaboration avec des partenaires, dispense une formation sur les codes et la législation nationaux, les normes applicables au niveau international et la mise en œuvre des instruments juridiques dans l'administration de la justice pour mineurs. Une assistance matérielle est également apportée aux jeunes délinquants envoyés en détention après jugement. Par exemple, le gouvernement veille à leur protection contre diverses formes d'abus et de violations éventuels. Certaines des affaires traitées par les tribunaux érythréens, au cours de la période sous revue, étaient de nature pénale tandis que d'autres étaient des affaires civiles affectant l'intérêt de l'enfant.

339. Les cas présumés de délinquance juvénile signalés à la police ont connu une hausse, passant de 6 105 en 2008 (11,8% de femmes) à 7 299 en 2009 (11,75% de femmes) et à 8 035 en 2010 (13% de femmes). Environ 88% des délits ont été commis par des garçons. De plus, les délits mineurs contre des biens représentaient le plus grand nombre d'infractions (87,95%).

Enfants et conflits armés

340. L'Érythrée a signé le Protocole facultatif à la Convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés le 16 février 2005. Les obligations découlant du Protocole

facultatif sont déjà appliquées en Érythrée, notamment, en ce qui concerne l'âge minimum de l'engagement (18 ans) dans les armées, avec la présentation d'une preuve fiable quant à l'âge, le consentement éclairé et en connaissance de cause des parents ou gardiens légaux de l'intéressé. Pendant la guerre frontalière avec l'Éthiopie, le gouvernement a consenti tous les efforts possibles pour éviter toute victimisation d'enfants en raison du conflit. Les destructions causées par l'armée éthiopienne pendant la guerre et l'occupation subséquente des territoires érythréens souverains ont eu un impact sur la vie des populations. L'ampleur des dégâts infligés aux communautés et aux familles, y compris aux enfants, est inouï, comme expliqué ailleurs dans le présent rapport.

Conclusion

341. Il existe des lois et des politiques dans tous les secteurs visant à garantir les droits et les chances des enfants, et qui se traduisent par des approches et mesures pragmatiques. Des progrès sensibles ont été réalisés dans la promotion des droits de l'enfant, mais des défis subsistent. L'engagement et le soutien des familles et des communautés en faveur de l'éducation et du développement des enfants sont fermes. Cependant, les familles vulnérables restent confrontées à d'énormes difficultés sociales et économiques. L'accès limité des enfants vulnérables à la formation professionnelle constitue un autre problème. Par ailleurs, l'accent devrait être mis davantage sur la prise en charge et la protection adéquates des enfants handicapés et ceux en conflit avec la loi.

G. Droits et bien-être des personnes handicapées

(i) Garantie et protection des droits des personnes handicapées

342. Selon l'Enquête démographique et de santé (2010), environ 160 000 personnes souffrent de formes de handicap modérées ou graves en Érythrée. Les invalides ou mutilés de guerre constituent 20% du nombre total des handicapés. Les blessures graves qu'ils ont subies pendant les guerres et leurs conditions de vie exigent une attention et des interventions particulières. Le gouvernement de l'Érythrée, les familles, les communautés, les organisations de personnes handicapées (OPH) et les personnes handicapées elles-mêmes s'efforcent de relever les défis auxquels cette frange de la population se heurte.

343. Le gouvernement de l'Érythrée considère le respect, la protection et la réalisation de l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées comme un moyen d'atténuer leurs problèmes. Cette approche se fonde sur les principes de justice sociale et encourage le respect des droits humains, les démarches inclusives et l'autonomie des personnes handicapées. La solide base culturelle et les valeurs fondamentales de solidarité que nourrit la société à l'égard des personnes handicapées constituent également une valeur ajoutée. L'égalité des droits et des chances des handicapés est ainsi garantie et protégée par le cadre institutionnel et juridique de l'État et consacrée par des lois nationales. De même, la Charte nationale du FPDJ vise à «créer les conditions permettant aux anciens combattants et aux

personnes handicapées de se réadapter, de devenir autonomes et de contribuer au développement du pays».

344. En outre, des mesures législatives spécifiques visant à améliorer la situation des personnes handicapées sont mises en œuvre. Les actions menées dans ce sens portent sur le développement de la confiance en soi, du respect de soi et de l'estime de soi des personnes handicapées. Elles s'appliquent également à tous les aspects de leur vie, par exemple, leurs droits à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la justice, au mariage, à la procréation, etc. Voici quelques-uns des importants instruments adoptés :

- Proclamation n ° 17/1991 relative à l'impôt pour la réadaptation des combattants de la liberté handicapés, des membres des familles des martyrs et des membres de la société victimes de dommages dus à une catastrophe naturelle.
- La Proclamation n° 82/2004, qui prévoit une exonération totale ou partielle des droits de douanes pour les personnes handicapées
- La Proclamation n ° 3/1991 et le code civil qui, en son article 6, prévoit également la mise à disposition d'interprètes pour les clients lors des audiences
- La proclamation relative au travail, contenant des dispositions visant à garantir les droits des personnes handicapées.

345. Une politique nationale en faveur des personnes handicapées, révisée et finalisée par un atelier consultatif ayant réuni toutes les parties prenantes, en mai 2015, est également largement mise en œuvre. Elle fait la promotion de l'égalité des droits et des chances et définit les rôles et responsabilités de tous les acteurs dans la promotion des droits et du bien-être des personnes handicapées. Elle a également permis de renforcer la compréhension mutuelle entre les différents segments de la société. Les personnes handicapées bénéficient également des avantages de la discrimination positive, appuyés par des législations et des politiques publiques. Le suivi de l'application de tous ces instruments est effectué en collaboration avec tous les ministères sectoriels et les organisations nationales. Des mesures fonctionnelles et administratives sont également prises par le gouvernement pour réparer toute violation de leurs droits consacrés. Les différentes organisations de personnes handicapées érythréennes jouent également un rôle important à cet égard.

(ii) Efforts en faveur de la réalisation des droits fondamentaux des personnes handicapées

346. Le gouvernement de l'Érythrée fournit aussi ses services à toutes les personnes handicapées, notamment en matière d'éducation, de santé, de justice, mais également en termes d'amélioration des moyens de subsistance, de promotion d'activités génératrices de revenus, du droit au travail et au plein emploi, d'allègement des problèmes tenant aux

barrières environnementales et d'égalisation des chances. De nombreuses initiatives de programme ont été renforcées et élargies afin de cibler spécifiquement les personnes handicapées. Pour assurer l'imputabilité, le Ministère de la santé et de la protection sociale a mis sur pied une division en charge de la coordination, de l'appui institutionnel et du suivi fonctionnel des actions menées par les différents organismes gouvernementaux pour le bien-être des handicapés.

347. Aussi, grâce à ces diverses mesures entreprises, la situation économique des personnes handicapées s'est améliorée. A cet égard, le droit des personnes handicapées (de plus de 18 ans, mariées ou non) d'acquérir des terres et de mener des activités agricoles (agriculture et élevage notamment) est garanti, respecté et reconnu comme une priorité majeure. Le Ministère du travail et du bien-être social a également mis en place un système de prêts renouvelables destiné à aider les personnes handicapées à démarrer des activités génératrices de revenus pour gagner leur vie (*voir tableau*). L'objectif est de promouvoir l'autonomie et d'éliminer la pauvreté chez les cibles les plus vulnérables. Pour ce faire, le système intervient dans toutes les sous-régions du pays. Un montant total de 137 504 111,36 nafka (environ 8730420 USD) a été octroyé à 5 431 personnes handicapées (73,8% d'hommes et 24,2% de femmes) et à leurs familles. Les activités comprennent les petites entreprises de menuiserie métallique et bois, l'agriculture, l'engraissement des animaux, l'aviculture, l'apiculture et le maraîchage, le petit commerce de détail et les services (salon de beauté, de coiffure, réparation de bicyclettes, etc.). Les rapports d'évaluation du ministère indiquent que les personnes handicapées qui ont bénéficié de ces crédits renouvelables ont été en mesure d'améliorer leurs moyens d'existence, d'augmenter leurs revenus et de contribuer de manière significative au développement de leur communauté.

348. Le Gouvernement accorde également d'importantes subventions et aides aux personnes handicapées, distribuées à travers des programmes et activités de l'Association érythréenne des anciens combattants handicapés (ENWDVA). L'ENWDVA, qui compte environ 18 000 membres, travaille également à l'atténuation des problèmes que rencontrent les personnes handicapées. Ses activités font l'objet d'une diffusion publique par le biais de son magazine annuel «HABEN» (qui dénote la fierté). Voici quelques-unes de ses réalisations :

- *Formation* - formation dispensée à 4749 de ses membres dans diverses compétences techniques et professionnelles (343 en menuiserie bois et métallique, 52 en peinture sur bois, 10 dans

Région	Sexe			%
	M	F	Total	
Centre	718	285	1003	18.5
Sud	1101	377	1478	27.2
Anseba	707	132	839	15.5
Nord-mer Rouge	441	118	559	10.3
Sud-mer Rouge	67	17	84	1.5
Gash Barka	1080	388	1468	27.0
Total	4114	1317	5431	100

Bénéficiaires des prêts par région/sexe

les arts, 5 en poterie, 193 en couture et broderie, 1818 en informatique, 6 en électricité, 4 en réparation de fourneaux, 26 en comptabilité, 399 en conduite, 1674 en bâtiment et création d'entreprises, 20 en plomberie, 8 en mécanique automobile). Les anciens combattants handicapés femmes constituent 18,1% du total des bénéficiaires.

- Autonomisation économique; 3661 anciens combattants handicapés femmes en ont bénéficié et travaillent dans de petites et autres entreprises, soutenues par le système de micro-financement de l'association. 530 ont également reçu des motopompes, acquis des terres et participent à la production agricole.
- Appui financier supplémentaire à la santé: Dans l'ensemble, la prestation de services médicaux aux personnes handicapées s'est améliorée depuis l'indépendance. C'est le résultat de la forte volonté politique du gouvernement et de son engagement à renforcer les services de santé (santé oculaire et des oreilles, santé mentale et prévention des blessures). Cependant, l'organisation a aidé 380 de ses membres à se faire soigner à l'étranger en prenant en charge 70% de leurs frais de transport, et 2520 de ses membres à bénéficier de soins spécialisés à l'intérieur du pays
- Soutien à la mobilité : L'association a acquis 290 tricycles à moteur, 6 minibus, 1500 fauteuils roulants, 3521 béquilles et aides à la marche et un nombre important de bicyclettes ordinaires pour résoudre les problèmes de mobilité et autres que rencontrent les femmes invalides ou mutilées de guerres. De même, le Ministère du travail et du bien-être social gère trois ateliers orthopédiques, qui produisent différents types d'appareils pour faciliter la mobilité, la participation et l'interaction des personnes handicapées. Entre 1991 et 2015, 42 168 personnes handicapées (dont 34 496 hommes) ont été équipés de divers appareils, notamment, prothèses, orthèses, attelles, béquilles, semelles orthopédiques, corsets, poussettes, minerves et fauteuils roulants, pour un coût total de 40 806 146,45 de nafka. Dans la majorité des cas, le ministère du travail et du bien-être social les fournit gratuitement.

349. La gravité des handicaps et les complications de santé chez les personnes souffrant de paraplégie, de problèmes de mobilité et les utilisateurs de fauteuils roulants font l'objet d'une attention particulière. Le gouvernement a acheté 5 véhicules Mercedes équipés de dispositifs de levage et des motos tricycles pour atténuer leurs problèmes individuels. Ce matériel facilite la mobilité des anciens combattants gravement blessés et leur permet ainsi de participer aux programmes de formation professionnelle et de bénéficier des possibilités d'emploi rémunéré. Par ailleurs, les élèves handicapés aussi bénéficient de soutien en matière de transport pour aller à l'école. Le projet «*Donkey for School*» (*Un âne pour l'école*) a été initié par le Ministère du travail et du bien-être social en 2004 dans le but d'améliorer l'accès des enfants handicapés à l'éducation. La mise à disposition d'ânes a également permis aux ménages vulnérables d'améliorer leurs moyens d'existence et de gagner des revenus supplémentaires, grâce au transport de marchandises destinées à la vente, etc. Ce projet a été évalué par un consultant externe indépendant, qui a constaté que l'accès

des enfants handicapés à l'éducation s'est beaucoup amélioré grâce à la dotation en ânes. Le projet a couvert plus de 1 184 familles d'enfants handicapés.

350. Le Programme de réadaptation en milieu institutionnel (BIPR) pour les mutilés de guerre dans le camp de Denden dans la capitale, Asmara, bénéficie actuellement à 330 anciens combattants gravement blessés (6,4% des handicapés) et leurs familles. Le camp de réadaptation dispose d'installations de loisirs, de santé et de services thérapeutiques pour des soins et traitements spéciaux. Le gouvernement fournit également une allocation mensuelle de subsistance en guise d'argent de poche, des services médicaux gratuits ainsi que des services sociaux et administratifs supplémentaires pour ceux qui ne sont pas logés au camp BIPR (Asmara). Plus de 5457 anciens combattants (dont 900 femmes) porteurs d'un handicap sévère bénéficient de ce programme. Au total, le gouvernement dépense annuellement plus de 70 millions de Nafka en faveur des personnes handicapées vivant dans le camp et à l'extérieur du camp.

351. L'une des mesures spéciales de ces dernières années est l'utilisation croissante de la langue des signes. L'utilisation du langage des signes dans les activités publiques, les audiences des tribunaux, etc. gagne du terrain. L'Association érythréenne des sourds (EDA) joue un rôle important en apportant son soutien aux sourds pendant les audiences et en aidant les tribunaux et les sourds à mieux communiquer entre eux à l'aide d'un interprète. Des efforts ont également été faits pour améliorer la communication entre sourds et médecins dans les hôpitaux, en particulier pour les femmes enceintes sourdes. En outre, le premier dictionnaire en langue des signes du pays a été publié par le Ministère du travail et du bien-être social en collaboration avec l'Association nationale pour les sourds. À ce jour, 5 000 exemplaires ont été distribués dans les établissements scolaires, les bibliothèques publiques, les librairies et les papeteries du pays. Le dictionnaire de langue des signes est également traduit en arabe et en anglais à partir de la version Tigrigna.

(iii) Promotion de l'approche communautaire en matière de protection des droits et de soutien des handicapés

352. Le système de la famille élargie en Érythrée occupe une place centrale dans l'offre de soins et de soutien aux personnes handicapées. Aussi, la structure de la société érythréenne fonctionne depuis des siècles comme un filet de sécurité pour ses membres, en particulier les personnes handicapées. Cette attitude positive et bienveillante se fonde sur la responsabilité collective et la solidarité et a été maintenue comme base d'intervention à tous les autres niveaux.

353. Le Programme de réadaptation communautaire (PRC) destiné aux personnes handicapées a été mis sur pied en tant que stratégie nationale en 1994 et a depuis évolué pour devenir une composante importante du système global. Il convient d'en noter les aspects suivants :

- Environ 90% des actions du PRC sont mises en œuvre dans les zones rurales et semi-urbaines. Le programme intervient dans les six administrations régionales. À l'heure

actuelle, le PRC est présent dans 52 sous-régions (sur 58), 123 administrations locales et 1 234 villages.

- le PRC mobilise 2 785 travailleurs bénévoles dans l'ensemble du pays, dont 836 (30%) sont des femmes.
- Le programme travaille à garantir l'égalité des droits et la pleine participation des personnes handicapées et mène diverses actions de réadaptation, des campagnes de sensibilisation du public et offre des services médicaux, éducatifs, économiques, sociaux et environnementaux.
- Il est une réussite et comparé à d'autres approches, moins coûteux mais plus efficace étant donné qu'il mobilise également les ressources locales.
- Les personnes handicapées ont également réaffirmé leurs droits en intégrant toutes les activités, réunions et affaires administratives ainsi que les instances décisionnelles.
- Bien qu'à ses débuts, le PRC contribue à la promotion de l'emploi et à l'amélioration des moyens de subsistance économiques ainsi que des conditions de vie sociale des personnes handicapées. Les personnes handicapées (anciens combattants et civils) ont accès à un programme de crédit sans intérêt. Tous les autres bénéficiaires, hormis quelques-uns, ont réussi à rembourser leurs prêts. Les collectivités embauchent également des personnes handicapées pour travailler comme gardiens dans les écoles, cliniques, systèmes d'adduction d'eau, micro-barrages, réserves, etc.
- Au cours de la période considérée, 32 541 personnes handicapées ont acquis des terres dans leurs communautés respectives, 18 407 ont reçu des parcelles à des fins d'habitation et 368 à des fins commerciales.

354. Le PRC aide également les personnes handicapées à accéder aux ressources et services communautaires. Les données montrent que les personnes handicapées (62% d'hommes et 38% de femmes) ont bénéficié de services de réinsertion sociale grâce à différentes aides communautaires. Ainsi, quelque 31 763 personnes handicapées ont vu leurs terres agricoles labourées et récoltées, leurs maisons construites ou réparées et ont reçu des communautés une aide financière estimée à environ 10 166 500 de nafka.

355. Le PRC comprend également un volet réadaptation physique et l'on ne saurait trop insister sur le rôle critique des volontaires du programme. L'objectif de cette initiative communautaire est de permettre aux personnes handicapées d'améliorer leur état physique et psychologique. Plus de 28035 personnes ont bénéficié des services fournis au niveau des villages, et axés principalement sur la rééducation physique (26,6%), comportementale (17,6%), la prise en charge personnelle (14,1%), le counseling pour l'épilepsie (12,1%) et la communication (10,8). Environ 34% des bénéficiaires de ces prestations, au niveau villageois, étaient des femmes.

356. La contribution du programme de réadaptation communautaire à la solution des problèmes des enfants handicapés est importante. Des superviseurs locaux sont recrutés pour assurer la prestation de services de réadaptation actifs et inactifs. Les enfants porteurs de handicap se voient proposer des services par un superviseur local ou référés vers des hôpitaux régionaux, des ateliers orthopédiques et des centres de physiothérapie en vue d'y

subir d'autres examens ou une rééducation. Ils font également l'objet d'un suivi régulier de la part de ces superviseurs pour assurer une amélioration continue de leur situation.

(iv) Services de santé spéciaux pour personnes handicapées

357. La fourniture de services médicaux gratuits aux personnes handicapées s'est améliorée depuis l'indépendance et est le fruit de la ferme volonté politique du gouvernement de renforcer la sécurité sanitaire de sa population. Le gouvernement érythréen, à travers le Ministère du travail et du bien-être social, prend en charge intégralement les frais médicaux de plus de 7000 anciens combattants lourdement handicapés et de leur famille. Des services de physiothérapie sont également disponibles dans six hôpitaux / cliniques d'Asmara et dans cinq autres structures sanitaires du reste du pays. En outre, le ministère de la Santé offre des services de santé mentale gratuits aux personnes souffrant de troubles mentaux ou d'épilepsie. En effet, les personnes qui vivent avec un comportement étrange (par exemple, un épileptique) suivent un traitement à vie et ne peuvent donc pas se permettre de payer les médicaments qu'elles prennent tous les jours. Des services de santé mentale sont offerts dans un nombre limité d'hôpitaux nationaux et régionaux. L'hôpital psychiatrique St. Mary d'Asmara fournit des services de santé mentale aux patients internes et externes de tout le pays.

(v) Éducation spécialisée

358. Le gouvernement érythréen s'emploie activement à la réalisation de «l'éducation pour tous». En conséquence, l'accès à l'éducation ne cesse d'augmenter depuis l'indépendance et le pays progresse de façon satisfaisante vers la concrétisation de son engagement en faveur de l'enseignement primaire universel. Le concept d'éducation inclusive est également intégré dans le processus d'élaboration des politiques et orientations, la planification de l'éducation, mais également dans les programmes de formation des enseignants, ainsi que dans les actions et ateliers de suivi et de soutien pédagogiques. Le ministère de l'Éducation a reconnu le besoin particulier des enfants malvoyants et malentendants en ouvrant des écoles spécialisées au niveau élémentaire. L'école Abraha Bahta pour non-voyants gérée par le ministère de l'Éducation et les deux écoles évangéliques pour sourds de Keren et d'Asmara fonctionnent actuellement. Cependant, ces enfants sont intégrés dans le système classique au-delà du cycle primaire. Ainsi, l'école élémentaire de Medeber reçoit également des enfants autistes ou atteints du syndrome de Down, tandis que l'école élémentaire Godaif est également fréquentée par des enfants handicapés. Malgré les efforts susmentionnés, l'accès des enfants handicapés à l'éducation reste faible.

Année	École Abraha Bahta pour malvoyants (Classes de niveaux 1 à 5)			Écoles évangéliques pour sourds (classes de niveaux 1 à 5)		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
2007/08	49	20	69	124	88	212
2008/09	49	17	66	126	110	236

2009/10	42	12	54	112	63	175
---------	----	----	----	-----	----	-----

Effectifs des écoles spécialisées - Source: Ministère de l'Éducation: Statistiques relatives à l'éducation de base

359. Conformément à la politique d'éducation inclusive, l'Association pour l'éducation des enfants ayant un retard de développement ou un handicap intellectuel s'efforce d'ouvrir des classes spéciales dans les locaux des différentes écoles. À ce jour, les enfants ayant une déficience intellectuelle ou développementale fréquentent 8 écoles spéciales situées à Asmara, la capitale. Le Ministère de l'Éducation a également créé à travers le pays 25 écoles pilotes adaptées aux besoins des enfants et dotées de salles de classe spécialisées (cours de soutien) pour servir de modèles. Les enfants y reçoivent des cours de renforcement pour les aider à réussir, et l'apport de cette initiative reste à être évalué correctement.

(vi) Cadre organisationnel des personnes handicapées

360. En Érythrée, il existe quatre associations pour personnes handicapées, à savoir l'Association patriotique nationale pour les personnes handicapées, l'Association érythréenne des aveugles, l'Association érythréenne des sourds et l'Association nationale des personnes handicapées intellectuelles et développementales de l'Érythrée. Ces organisations préconisent une démarche basée sur les droits de l'homme et cherchent à réduire la stigmatisation et la discrimination, qui constituent des barrières pour les personnes handicapées (PH) et leurs familles. En principe, les exigences en matière de promotion et de protection des droits des personnes handicapées sont respectées à tout moment par tous les prestataires de services.

361. Comme indiqué précédemment, les organisations de personnes handicapées (OPH) élaborent leurs propres plans et programmes stratégiques et opérationnels en fonction de leurs besoins. Elles agissent également en toute indépendance sous réserve des lois et politiques du gouvernement. Elles ont toutes des sièges sociaux, mais également des antennes dans toutes les administrations régionales. L'Association nationale érythréenne des sourds compte 4 000 adhérents dont 40% de femmes. Elle organise des campagnes de sensibilisation et d'information sur ses objectifs et activités, mais également sur diverses autres questions, notamment le renforcement du rôle des femmes sourdes dans la société. Par ailleurs, l'association encourage la formation professionnelle parmi ses membres dans divers domaines.

362. Une formation en langue des signes est également dispensée aux membres de différentes organisations gouvernementales et de la société civile. Les enfants malentendants sont également formés au langage des signes pour leur faciliter la communication. La langue des signes a également été introduite à la télévision érythréenne dans le cadre d'un programme diffusé deux fois par semaine pour permettre aux personnes malentendantes de s'informer en temps opportun. Le Ministère du travail et du bien-être social, en collaboration avec l'Association nationale des sourds, a publié le premier dictionnaire en langue des signes et déjà 5 000 exemplaires ont été imprimés et distribués à travers le pays. Le dictionnaire en langue des signes a également été traduit en arabe et en anglais à partir de la version

Tigrigna. L'association joue un rôle important dans la défense des droits des sourds lors des procès et facilite la communication entre les tribunaux et les sourds avec la mise à disposition d'un interprète. Par ailleurs, des efforts ont été faits pour faciliter la communication entre sourds et médecins dans les hôpitaux, en particulier les femmes enceintes sourdes.

363. L'Association nationale érythréenne des aveugles (ERNAB) compte 3 000 adhérents. Sa direction est composée de 15 membres dont 3 femmes. L'ERNAB milite également en faveur des droits des personnes malvoyantes. Elle fait campagne pour sensibiliser le grand public à la prévention de la cécité et renforcer le rôle de la communauté dans la prévention de la cécité et la réadaptation des personnes déficientes visuelles. Ces dernières participent à des programmes générateurs de revenus, notamment des activités commerciales et agricoles, qui leur permettent d'améliorer leurs moyens d'existence. Le bulletin d'information semestriel de l'association *Self Reliance* (Autonomie) est également édité en braille au profit de ses membres.
364. L'Association nationale érythréenne pour les personnes handicapées intellectuelles et développementales, créée récemment, s'occupe des enfants ayant des troubles intellectuels et de développement et compte 935 membres. L'association a son propre magazine annuel appelé "CARE" et mène également des campagnes de sensibilisation par le biais de séminaires à l'intention des familles des enfants confrontés à ces problèmes et le grand public à travers les médias pour encourager l'envoi de ces enfants à l'école. L'association a noué des relations de partenariat avec des ONG comme ARCHIMED (Allemagne) et Sacra Famiglia (Italie) et a organisé des formations conjointes avec celles-ci en 2014-2016.
365. D'une manière générale, la politique favorable, l'engagement et l'action du gouvernement, l'environnement social propice créé, le rôle constructif des familles et des communautés, ainsi que le large soutien du public aux personnes handicapées et la volonté de ces dernières d'être autonomes sont les principaux facteurs qu'il faudrait préserver pour améliorer le bien-être des personnes handicapées. Des défis demeurent encore, notamment la mise à disposition d'habitations à usage résidentiel pour les personnes lourdement handicapées, les obstacles environnementaux, le manque d'appareils orthopédiques, l'accès limité à la formation professionnelle et le manque de moyens financiers pour mener des études permettant d'actualiser les données concernant les personnes handicapées et faire le point de leur situation au niveau national.

H. Droit des populations à un environnement satisfaisant

(i) Mesures institutionnelles et juridiques

366. En raison de sa situation géographique, des conditions météorologiques extrêmes auxquelles elle est soumise, mais aussi du fait de ses capacités d'adaptation limitées, l'Érythrée reste l'un des pays les vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

Dès lors, des mesures d'adaptation sont prises pour atténuer la dégradation de l'environnement et en particulier les cycles récurrents de sécheresse. De même, la gestion des risques environnementaux reste un impératif important. En effet, leurs effets notables sur l'alimentation, l'air et l'eau ainsi que leurs répercussions sur la santé constituent des défis majeurs à relever pour assurer la sécurité de l'environnement. D'un autre côté, l'évolution des modes de vie liée au développement a également des conséquences de plus en plus marquées. Même si l'Érythrée n'est pas un gros émetteur de gaz à effet de serre, des efforts sont déployés pour atténuer la hausse des émissions attribuables aux transports, aux procédés industriels, aux produits chimiques et produits résultants, à l'énergie non propre et à la pollution atmosphérique. Par conséquent, le renforcement de l'approche systémique pour agir sur le rapport de causalité santé / environnement / climat reste une tâche de longue haleine.

367. De façon générale, l'Érythrée a, au cours des 18 dernières années, mis progressivement en place les principaux éléments du cadre institutionnel et juridique régissant les questions de sécurité environnementale :

- Environnement terrestre – ce sont, notamment, le Code de conduite pour la sécurité de l'environnement (1999), les Lois sur l'Exploitation des sources minérales (108/2000, 109/2000), la Loi sur la réforme agraire (58/94), la Loi sur l'administration régionale (86/96);
- Ressources marines - Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (2000), Politique et projet de conservation de la biodiversité, Projet de gestion durable de la biodiversité côtière, marine et des îles (CMI); Projet et politique de conservation de la biodiversité CMI
- Administration des ressources en eau - Proclamation 162/2010 portant sur la propriété et la gestion des ressources en eau, la planification, l'évaluation d'impact environnemental, la prévention et la réduction de la pollution et le contrôle de la qualité de l'eau, etc.
- Environnement: Plan national d'action (2001) et le Plan bi-décennal national de gestion de l'environnement (1996), Plan national de gestion de l'environnement (2001), Plan d'action national de lutte contre la désertification (2001), Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (2000), Plan de gestion de la forêt ripicole des basses terres de l'ouest et le Plan de Gestion intégrée et durable des ressources forestières de la Ceinture verte;
- Annonce légale n° 117/2010 : elle règlemente la délivrance des permis d'importation ou d'exportation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et des équipements ou produits connexes;
- Le 26 janvier 2017, le gouvernement a également publié la Proclamation n°179/2017 (Cadre de protection, de gestion et de réhabilitation de l'environnement) et l'Annonce légale n° 127/2017 (Règlements sur la protection et la gestion de l'environnement).

(ii) Sécurité de l'environnement et lutte contre la désertification

368. La surexploitation et la dégradation des écosystèmes continuent de constituer une menace sérieuse pour la sécurité de l'environnement et ont mis à rude épreuve la protection naturelle qu'assurent les écosystèmes en bon état. Cette situation représente une menace pour la santé et les moyens d'existence de millions de personnes. La dégradation du sol et les précipitations irrégulières entraînent également une baisse du rendement des cultures de l'ordre de 0,5% chaque année. En conséquence, les mesures pratiques prises pour préserver l'environnement ont été élargies et renforcées. Le programme « Résilience face à la sécheresse et Moyens d'existence durables » a permis d'accroître la résistance à la sécheresse et d'améliorer les moyens d'existence des petits producteurs agricoles, grâce au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation de leur niveau de revenu et la réduction de la pauvreté. La deuxième phase devrait démarrer sous peu et sera axée, entre autres, sur la résilience des communautés pastorales et agropastorales à la sécheresse.

369. Conformément à l'objectif de lutte contre la désertification, la zone réservée a été agrandie à 200 000 ha. Des zones de réserves forestières ont été déclarées et des pratiques de gestion durable des forêts introduites. La création d'une zone de réserve de plus de 105 000 km carrés, dans l'escarpement nord surplombant la côte de la mer Rouge, est une réalisation majeure. D'autre part, la conservation des espèces sauvages est également promue dans le cadre du Plan de gestion de l'environnement et des règlements connexes introduits sur la vie sauvage. Les activités de reboisement menées par les communautés, les membres de l'armée et les conscrits du service national se sont poursuivies et la coupe des arbres vivants est interdite par la loi. Le programme de travail d'été pour les étudiants lancé en 1994 a également été une réussite qui a permis de planter 22 millions d'arbres avec un taux de croissance satisfaisant. En outre, des efforts concertés sont consentis pour assurer la santé et le développement du bétail. En général, les actions menées en faveur de la sécurité environnementale en Érythrée sont en progression constante comme ne témoigne le rapport d'imagerie par satellite 2008 du Centre de Surveillance de la conservation de l'environnement des Nations Unies, basé à Cambridge.

(iii) Protection de l'environnement marin

370. La préservation des écosystèmes par la protection de la biodiversité marine a également connu des améliorations. Ainsi, la dépollution totale du littoral est l'objectif visé, les législations sont appliquées, des réserves marines ont été créées et la préservation des spécificités de l'Érythrée en termes de ressources est encouragée. Cinq des sept espèces de tortues marines du monde, des dauphins, des dugongs et même des baleines se trouvent dans les eaux érythréennes (Nations Unies, mai 2005). La tortue olivâtre (une espèce en voie de disparition), la première repérée dans la mer Rouge, a également été identifiée par des scientifiques marins et on pense que les coraux y ont développé des stratégies d'adaptation face à l'intensité de la lumière du soleil (*BBC - Ocean Series, 2008*).

371. À cet égard, le Gouvernement érythréen a entrepris un projet novateur de promotion des mangroves visant à préserver l'environnement marin. Le potentiel des mangroves à augmenter la production alimentaire à tous les niveaux de la chaîne alimentaire a également été pris en compte et des millions de mangroves ont été plantées le long de la côte au cours des 20 dernières années. Elles ont poussé dans des zones où l'eau de pluie se jette dans la mer et fournissent des éléments comme l'azote, le phosphore et le fer qui manquent dans l'eau de mer. Les feuilles fraîches et les graines de mangrove séchées sont également utilisées comme aliments de bétail, complétés par une petite quantité de farine de poisson préparée sur la base de déchets de poisson. Le projet a également enseigné aux éleveurs que les algues qui se déposent sur la rive peuvent être séchées, transformées et utilisées comme aliments pour animaux.

(iv) Défi énergétique et Environnement

372. Selon les estimations, sur l'approvisionnement total en énergie primaire (ATEP) en Érythrée, la biomasse représentait 75,5% et les produits pétroliers 24,5% (1,4% d'électricité). Ainsi, l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique dans la production d'électricité est restée la principale option au cours des 18 dernières années. Cependant, des initiatives pilotes à petite échelle portant sur la promotion des dispositifs exoénergétiques et des sources d'énergie renouvelables (panneaux solaires et production d'énergie éolienne dans trois zones pilotes) ont été menées. Une étude portant sur l'énergie éolienne a été réalisée dans 25 zones d'implantation et 316 villes et villages. Il est déjà prévu d'opérer une transition vers des sources d'énergie de remplacement dans le cadre d'un programme qui sera mis en œuvre dans les 2 à 3 prochaines années. Le projet de mini-réseau photovoltaïque solaire Areza-Maidima (dans le sud-ouest de l'Érythrée) est un modèle à construire dans un proche avenir.

373. Les parts de consommation des ménages, des transports, du secteur public, et du commerce et de l'industrie, représentent, respectivement, 77,8%, 14,9%, 4,8% et seulement 2,4%, du total de l'offre d'énergie primaire. Dès lors, d'autres mesures sont prises en faveur de la sécurité de l'environnement, notamment l'expansion de l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du kérosène. Les transports routiers et autres modes de transport ont également un impact grandissant sur l'environnement. Aussi, l'introduction d'un système de transport public efficace, en particulier dans les centres urbains, de dispositions réglementaires interdisant les vieilles voitures et l'introduction de véhicules efficaces équipés de catalyseurs ont été des mesures importantes. Ceci étant, des mesures fortes et concrètes sont encore nécessaires dans ces secteurs compte tenu de leur lourd impact sur l'environnement et la sécurité écologique.

374. L'utilisation élevée de biocombustible avec une efficacité énergétique inférieure à 10% et de nombreux effets négatifs constitue également un défi majeur pour la sécurité et la sûreté de l'environnement. La distance parcourue pour aller chercher du bois de chauffe pour une consommation de 5 à 7 jours est d'environ 10 km. Cette tâche a de fortes répercussions sur

le rôle social, les possibilités, la santé et la sécurité des femmes et des filles. L'*Adhanet*, un fourneau traditionnel amélioré, s'est avérée être une solution innovante pour remédier à ce problème. Il a été installé dans plus de 100 000 foyers. Ce fourneau a amélioré l'efficacité énergétique de plus de 20% et réduit de 50% la consommation de bois de chauffe. En outre, la cuisson est devenue plus saine avec l'élimination complète de la pollution intérieure due à la fumée. Les experts estiment également qu'il a réduit les émissions de CO₂ de 0,6 tonne / ménage / an. Le fourneau a aussi acquis une renommée internationale après avoir remporté le prix Ashden en 2003 et 2009 pour l'innovation dans les technologies d'énergie propre et participé à Osaka Expo 2004. À cet égard, l'objectif visé est d'atteindre 343 600 ménages érythréens (environ 50%) au cours de la prochaine décennie. Les économies annuelles de biomasse devraient passer de 150 000 à 300 000 tonnes de consommation de biomasse évitée.

375. Récemment, l'Érythrée s'est également lancée dans la production de minéraux. Un régime de gestion environnementale rigoureux est suivi, conformément à la loi minière et aux règlements relatifs à la gestion de l'environnement à l'effet d'assurer la sécurité de l'environnement. Par conséquent, l'investissement responsable, une réglementation relative à la sécurité écologique et de solides principes de gestion des ressources et d'utilisation des terres sont de mis en œuvre. Les craintes selon lesquelles des millions de tonnes de sols sont susceptibles d'être contaminés par des métaux lourds sont également apaisées. Les rapports de Responsabilité sociale des entreprises publiés par des juristes internationaux et des spécialistes de l'environnement ont également abondé dans le même sens.

(v) Protection de l'environnement et Élimination et recyclage des déchets

376. C'est un domaine qui n'a pas beaucoup évolué et les défis rencontrés sont nombreux. Néanmoins, de vastes campagnes et activités de sensibilisation axées sur le changement des comportements et la réduction des déchets sont menées. Une étude de faisabilité a été réalisée concernant l'installation dans la capitale d'un système d'élimination des déchets et d'une usine de traitement des déchets (déchets solides) et des mesures ont été prises, mais devront faire l'objet d'examen plus poussés, y compris dans les autres villes. L'Érythrée a également interdit et arrêté l'utilisation de sacs en plastique depuis 2002 (Annonce légale 63/2002, telle que modifiée par l'Annonce 99/2004) et des solutions de remplacement locales sont promues. Les assemblées et administrations locales et régionales ont pris les devants, et des règlements ont été adoptés avec le soutien des populations. Les efforts se poursuivent pour renforcer ces dispositions réglementaires. D'un autre côté, le centre de recyclage de Medeber où tous les objets jetés ou inutilisés sont valorisés et recyclés en divers produits en métal, en bois et en plastique, vendus à des prix abordables, répond aux besoins de nombreux citoyens. C'est aussi un centre où les artisans locaux transfèrent des compétences à la jeune génération par le biais de l'apprentissage.

Quatrième Partie : DROITS DE L'HOMME ET ENGAGEMENT/COOPÉRATION AU PLAN INTERNATIONAL

377. L'Érythrée a renforcé sa dynamique interne de développement, en tant que facteur déterminant pour garantir le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme. En outre, le gouvernement revendique le premier rôle eu égard à la réalisation de ces objectifs. Quand bien même de nombreux progrès ont été accomplis dans tous les secteurs liés au développement, y compris les droits de l'homme, il reste beaucoup à faire pour atteindre les buts et objectifs de construction nationale. Dans cette optique, l'Érythrée a réaffirmé son engagement en faveur du dialogue et de la coopération, dans le respect de la dignité, de l'intérêt national et l'esprit de partenariat, comme des dimensions essentielles à la promotion des droits de l'homme. Cette option cadre avec la responsabilité commune d'œuvrer pour le progrès de l'humanité. Au demeurant, il est inacceptable d'utiliser les droits de l'homme comme un outil politique à des fins inavouées.

378. L'Érythrée a ainsi développé un paradigme d'engagement et de coopération renforcés avec le système international ainsi qu'avec les mécanismes établis aux niveaux mondial et régional. Dans le cadre des efforts d'intégration des droits de l'homme dans les objectifs de développement durable du pays, un cadre stratégique d'engagement et de coopération est mis en œuvre. Une structure regroupant les parties prenantes concernées est également chargée de coordonner la mise en œuvre et d'assurer le suivi de ce processus. Aussi, l'Érythrée poursuit une stratégie d'engagement renforcé et intégré comme un moyen viable de promotion de la coopération.

379. L'Érythrée coopère également avec la CADHP, participe à toutes les sessions de la Commission et a fait des observations orales et écrites sur diverses requêtes et communications la concernant. En raison de certaines circonstances et de contraintes de capacités, l'Érythrée a accusé du retard dans la soumission de ses rapports, et le présent rapport initial traduit la volonté de l'État de résorber ce gap et d'honorer son engagement à présenter ses rapports en temps voulu à l'avenir. L'Érythrée a également soumis ses premiers quatre rapports périodiques, en un document unique, sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CAEDBE) en mai 2015.

380. Elle a, en outre, élargi et renforcé son engagement et sa coopération en matière de droits de l'homme par le biais du mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) et a ainsi :

- présenté ses rapports nationaux et participé aux premier et deuxième cycles de l'EPU. Elle met déjà en œuvre les 92 recommandations qu'elle a acceptées dans le cadre du 2^{ème} cycle de l'EPU.
- a soumis ses rapports nationaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant (4^{ème} rapport), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (6^{ème} rapport) et applique bon nombre des recommandations acceptées. Les préparatifs sont également en cours pour l'élaboration de ses prochains rapports au titre de ces conventions et un cadre d'action a été mis en place à cet effet.

- Un accord a été conclu avec l'ONU pour soutenir l'Érythrée dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et un accord similaire est sur le point d'être signé avec l'Union Européenne. En outre, le processus de mise en œuvre des conclusions de l'EPU a été rationalisé dans le Cadre de coopération pour le partenariat stratégique Érythrée-ONU (2017-2021) et dans le Programme indicatif national de l'Érythrée, avec l'UE.
- La coopération bilatérale avec divers partenaires au niveau national a également été renforcée. Les missions diplomatiques accréditées en Érythrée, y compris la délégation de l'UE, jouent également un rôle important à cet égard. En 2015-2016, trois séances de consultation ont été organisées sur l'EPU ainsi que la mise en œuvre de ses recommandations, et ces activités se poursuivront régulièrement à l'avenir.

381. Le dialogue et la coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont été renforcés et trois domaines ont déjà été identifiés, à savoir l'administration de la justice, les personnes handicapées et le droit d'accès à l'eau potable. Le HCDH prépare un document conceptuel sur le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'administration de la justice qui sera mis en œuvre une fois finalisé et approuvé. La coopération avec le Comité des droits de l'homme (CDH) sera renforcée et, par conséquent, les priorités concernant les mandats thématiques et les organes des traités ont été identifiées et soumises à l'examen du CDH.

382. En dépit de tous les efforts susmentionnés, l'Érythrée a été la cible de résolutions spécifiques de pays et de mécanismes le singularisant et motivés par des considérations politiques, de la part du Conseil des droits de l'homme. L'Érythrée les rejette dans leur totalité pour les raisons ci-après :

- Les résolutions et les mandats spécifiques à un pays violent la résolution 65/251 de l'ONU sur l'impartialité, l'objectivité et la non-sélectivité et ne créent aucun dividende pour la promotion et la protection des droits de l'homme;
- Il n'y a pas de violation flagrante et systématique des droits de l'homme en Érythrée. La présomption en vertu de laquelle ces mandats ont été imposés fait fi de la réalité du pays et, en violation du paragraphe 87 (a) de l'annexe 5/1, les accusations sont motivées par des considérations politiques.
- La voie choisie par l'Érythrée tant en termes d'engagement que dans les actes est le dialogue et la coopération avec le CDH, le HCDH et par la diplomatie bilatérale
- Les faits survenus au cours des cinq dernières années ont mis à nu la partialité, le parti pris et les préjugés des mandats créés, en témoigne clairement leur collusion avec des groupes subversifs anti-Érythréens comme s'ils étaient des militants. Qui plus est, ils ont également commis la faute méthodologique de produire un rapport non vérifié, inventé, non corroboré et dépourvu de toute crédibilité.

CONCLUSION – CONSOLIDATION DES PROGRÈS RÉALISÉS ET MARCHE A SUIVRE

383. Après 25 années d'indépendance, dont 18 d'hostilité, l'Érythrée a aujourd'hui atteint un stade prometteur, après beaucoup de travail acharné et de résilience. Il y a, certes, un certain nombre défis que le gouvernement s'emploie constamment à surmonter, mais le pays ne connaît pas de crise en matière de droits de l'homme. Comme indiqué dans le présent rapport, des progrès ont été accomplis et un plan national de développement triennal visant à réaliser un saut qualitatif a été lancé pour aller de l'avant. L'objectif reste la construction nationale, et, pour cela, il faut du temps, de l'espace et de l'organisation afin d'en maîtriser correctement le processus. Essentiellement, cela prendra des générations, mais l'Érythrée a su, en si peu de temps depuis l'indépendance, poser des bases solides pour le respect et la protection des droits de l'homme et des peuples.
384. Dans ce contexte, le Gouvernement ne cessera de travailler au renforcement de la détermination de la population, en particulier des jeunes, afin d'opérer des transformations porteuses de changement. Aussi, l'objectif fondamental, pour les trois prochaines années, sera d'assurer la stabilité macro-économique, de consolider le processus politique de construction de la nation et de renforcer l'administration de la justice à travers la mise en œuvre des nouveaux codes nationaux et le renforcement des institutions et fonctions gouvernementales. Dans cette optique, l'institutionnalisation des droits de l'homme sera renforcée et élargie grâce à l'approche systémique décrite dans le présent rapport. L'accent sera mis, d'une part, sur l'engagement en faveur de la dignité humaine, de la sécurité et du développement, notamment le respect, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme et des peuples.
385. D'autre part, l'Érythrée consolidera son engagement et sa coopération en faveur des véritables droits de l'homme, mais également de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans la région. Ce sera un engagement basé sur le respect de la dignité et de l'intérêt national. En revanche, elle continuera à rejeter toute tentative de politisation des droits de l'homme pour des motifs inavoués.

=====